

Document de
La Banque Mondiale

USAGE OFFICIEL SEULEMENT

Report No: 66441-TN

DOCUMENT D’EVALUATION DE PROJET
D’UNE
PROPOSITION DE SUBVENTION
FONDS POUR L’ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)
AU MONTANT DE
US\$ 4.27 MILLION
A LA
REPUBLIQUE DE TUNISIE
POUR UN PROJET
D’ÉCOTOURISME ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DÉSSERTIQUE

22 Octobre, 2012

La distribution de ce document est restreinte et ne peut être utilisée que dans le cadre de l’exécution de leurs tâches officielles. Son contenu ne doit en aucun cas être divulgué sans l’autorisation de la Banque Mondiale.

EQUIVALENCE DES MONNAIES

(Taux d'Echange Effectif 1 Janvier, 2012)

Unité de Monnaie	=	USD
1 USD	=	1.50 TND
1 TND	=	0.67 USD

ANNÉE FISCALE

Janvier 1 – Décembre 31

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AP	Aire Protégée
CCS	Commissions Consultative et Scientifique
CD	Compte Désigné
CDN	Comité Directeur National
CDP	Comité Directeur de Projet
CFI	Corporation Financière Internationale
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
CRDA	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
DGF	Direction Générale des Forêts
DRE	Département Régional de l'Environnement
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Fonds pour L'Environnement Mondial
GF	Gestion Financière
GIRN	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
GT	Gouvernement de Tunisie
MA	Ministère de l'Agriculture
ME	Ministère de l'Environnement
MT	Ministère du Tourisme
MENA-DELP	Programme de Services Sociaux et des Ecosystèmes Désertiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
MENARID	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles Intégrées du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GIRNMOAN)
MICI	Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale
MOP	Manuel d'Opération de Projet
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONTT	Office National du Tourisme Tunisien
PGE	Plan Gestion Environnemental
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PN	Parc National
PP	Plan de Procuration
PSE	Paiement pour les Services d'Ecosystèmes

RFIN	Rapport Financier Intérimaire Non-audité
SC	Services de Consultants
SNC	Services Non-Consultatifs
SP	Semaine Personnel
SPP	Subvention pour la Préparation du Projet
UCP	Unité de Coordination de Projet

Vice Président Régional:	Inger Andersen
Directeur Local:	Neil Simon M. Gray
Directeur de Secteur:	Junaid Kamal Ahmad
Manager de Secteur:	Hoonae Kim
Chef d'Equipe:	Taoufiq Bennouna

TUNISIE
Projet d'Écotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. STRATEGIC CONTEXT	1
A. Country Context.....	1
B. Sectoral and Institutional Context.....	3
C. Higher Level Objectives to which the Project Contributes	5
II. PROJECT DEVELOPMENT OBJECTIVES	7
A. PDO.....	7
B. Project Beneficiaries	8
C. PDO Level Results Indicators.....	8
III. PROJECT DESCRIPTION	9
A. Project Components	9
B. Project Financing	10
C. Lessons Learned and Reflected in the Project Design.....	Erreur ! Signet non défini.
IV. IMPLEMENTATION	Erreur ! Signet non défini.
A. Institutional and Implementation Arrangements	13
B. Results Monitoring and Evaluation	16
C. Sustainability.....	Erreur ! Signet non défini.
V. KEY RISKS AND MITIGATION MEASURES	18
A. Risk Ratings Summary Table	18
B. Overall Risk Rating Explanation	19
VI. APPRAISAL SUMMARY	19
A. Economic and Financial Analyses	19
B. Technical.....	19
C. Financial Management.....	20
D. Procurement	20
E. Social (including Safeguards)	22
F. Environment (including Safeguards)	22

G. Other Safeguards Policies Triggered (<i>if required</i>).....	24
Annex 1: Results Framework and Monitoring	27
Annex 2: Detailed Project Description.....	31
Annex 3: Implementation Arrangements	49
Annex 4: Operational Risk Assessment Framework (ORAF).....	80
Annex 5: Implementation Support Plan	85
Annex 6: Incremental Cost Analysis	88

FICHE DE DONNÉES du DEP

Tunisie

Tunisie: Ecotourisme et Préservation de la Conservation of Désertique (P120561)

DOCUMENT D'EVALUATION DE PROJET

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

MNSSD

Données de Base			
Date:	22-Octobre-2012	Secteurs:	Administration Publique- Agriculture, pêche et foresterie (50%), Agriculture Générale, Secteur pêche et foresterie (50%)
Directeur de Programme:	Neil Simon M. Gray	Thèmes:	Biodiversité (40%), Politiques Environnementales et institutions (30%), Administration foncière et gestion (30%)
Manager/Directeur de secteur:	Hoonae Kim/Junaid Kamal Ahmad	Catégorie EA:	B - Estimation Partielle
ID Projet:	P120561		
Instrument de Prêt:	Don du Fond pour l'Environnement Mondial		
Chef d'Equipe (s):	Taoufiq Bennouna		
Joint IFC: No			
.			
Client: Gouvernement de Tunisie			
Agence Responsable : Ministère de l'Environnement			
Contact:	Salah Hassini	Titre:	Directeur Général pour l'Environnement et la Qualité de Vie
Téléphone No.:	(216-72) 870-679	Email:	dgeqv@mineat.gov.tn
.			
Période d'Exécution du projet:	Date de lancement:	03/06/2013	Date de Clôture: 04/06/2018
Date estimée de lancement:	03/06/2013		
Date estimée de clôture:	28/12/2018		
.			
Données Financières du Projet (US\$M)			
☐ Prêt	☒ Subvention	☐ Autre	

☐ Crédit	☐ Garantie								
Pour Prêts/Crédits/Autres									
Cout Total du Projet (US\$M): 9.05									
Financement Total de la Banque (US\$M): 4.78									
.									
Source de Financement					Amount(US\$M)				
EMPRUNTEUR					4.78				
Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)					4.27				
Total					9.05				
.									
Déboursements Prévus (en USD Million)									
Année Fiscale	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Annuel	0.15	0.65	1.24	1.24	0.70	0.30	0.00		
Cumulé	0.15	0.80	2.04	3.28	3.98	4.27	4.27		
.									
Objectif(s) Environnemental Mondial									
L'Objectif Environnemental Mondial Proposé est de contribuer à la préservation de la biodiversité désertique dans les trois parcs nationaux sélectionnés.									
.									
Composantes									
Titre des Composantes								Cost (USD)	
Promouvoir un environnement favorable à la gestion des espaces protégés, au renforcement de la GDT et au développement de l'écotourisme								1,40	
Appuyer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources naturelles dans les 3 Parcs Nationaux sélectionnés et les zones adjacentes								2,37	
Gestion de Projet								0,20	
.									
Respect des Règlements									
Politique									
Le projet s'écarte-il du CAS dans son contenu ou dans d'autres aspects significatifs?						Oui ☐		Non ☒	
.									
Le projet nécessite-t-il des exceptions en fonction de la Politique de la Banque?						Oui ☐		Non ☒	
Ont-elles été approuvées par la Direction de la Banque?						Oui ☐		Non ☒	

Est-il nécessaire d'obtenir une exception à la politique du Conseil d'Administration?	Oui []	Non [X]
Le projet s'accorde-t-il aux critères Régionaux pour la préparation à la mise en oeuvre?	Oui [X]	Non []
.		
Politiques de Garanties Déclenchées par le Projet	Oui	Non
Évaluation de l'Environnement OP/BP 4.01	X	
Habitats Naturels OP/BP 4.04	X	
Forets OP/BP 4.36		X
Lutte antiparasitaire OP 4.09		X
Ressources Culturelles et Physiques OP/BP 4.11	X	
Populations indigènes OP/BP 4.10		X
Réinstallation (Déplacement de population) OP/BP 4.12	X	
Sécurité des barrages OP/BP 4.37		X
Projets sur des Eaux Internationales OP/BP 7.50		X
Projets dans des zones disputées OP/BP 7.60		X
.		
Accords Légaux		
Nom	Répétition	Date Due
Description de l'Accord		
.		
.		
Conditions		
Nom	Type	
Préparation et approbation du Plan de Passation des marchés	Négociations	
Description de la Condition		
Le client préparera le Plan de Passation des marchés pour les 18 premiers mois de la mise en œuvre du projet, portant satisfaction à la Banque avant les négociations.		
Nom	Type	
Adoption du Manuel d'Opérations de Projet (MOP)	Mise en œuvre	
Description de la Condition		
Le client préparera un Manuel d'Opérations de Projet, satisfaisant à la Banque avant les négociations.		
Nom	Type	
L'UCP a été mise en place, et est opérationnelle, avec un mandat, des ressources et le personnel portant satisfaction à la Banque.	Mise en œuvre	

Description de la Condition Le ME mettra en place l’UCP, avec un mandat, des ressources, et le personnel portant satisfaction a la Banque, y compris: (i) un coordinateur de projet, un spécialiste en gestion financière, et un spécialiste en passation des marchés, tous appuyer par la DGEQV; et (ii) un spécialiste en Suivi et Evaluation (S&E), un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales et un spécialiste en écotourisme, tous sélectionnés et recrutés selon la section III de l’Accord de Don Annexe 2.			
Nom			Type
Le Plan de Gestion pour chaque Parc National cible du Projet est finalisé, portant satisfaction à la Banque.			Effectiveness
Description of Condition Le destinataire préparera et adoptera, en consultation avec les parties concernées, les plans de gestion des parcs nationaux sélectionnés.			
Nom			Type
Le Comité de Pilotage National a été mis en place.			Mise en œuvre
Description de la Condition Le destinataire mettre en place un Comité de Pilotage portant satisfaction à la Banque.			
Nom			Type
Description de la Condition La Commission Scientifique et Consultative a été mise en place portant satisfaction a la Banque.			Mise en Œuvre
Le bénéficiaire mettre en place pour chaque parc national la Commission Scientifique et Consultative a été mise en place portant satisfaction a la Banque.			
Composition de l’Equipe			
Staff de la Banque			
Nom	Titre	Spécialisation	Unité
Taoufiq Bennouna	Spécialiste Senior en Gestion des Ressources Naturelles	Chef d’Equipe	MNSEN
Lamyae Hanafi Benzakour	Officier Financier	Officier Financier	CTRLA
Slaheddine Ben-Halima	Consultant	Procuration/Achats	AFTPR
Marie A. F. How Yew Kin	Assistante au Programme de Langues	Assistante au Programme de Langues	MNSSD
Jean-Charles De Daruvar	Avocat-conseil	Avocat-conseil	LEGAM
Abdoul-Wahab Seyni	Spécialiste Senior en Développement Social	Spécialiste Senior en Développement Social	AFTCS
Moez Makhlouf	Consultant	Gestion Financière	MNAFM

Andrew Michael Losos	Spécialiste de l'Environnement	Spécialiste de l'Environnement	MNSEN
Viviane Wei Chen Clement	Professionnelle Associée Junior	Professionnelle Associée Junior	MNSEN
Melanie Argimon	Junior Professionnelle Associée	Junior Professionnelle Associée	MNSEN
Sherif Arif	Consultant en Garanties Environnementales et Sociales	Consultant en Garanties Environnementales et Sociales	Bethesda
Michaela Pawliczek	Spécialiste en Ecotourisme	Ecotourisme	Antananarivo 101
Michael Marx	Spécialiste Senior en Financement Rural	Spécialiste Senior en Financement Rural	

.

Localisation

Pays	Première Division Administrative	Localisation	Planifié	Actuel	Commentaires
Tunisie	Gouvernorat de Tozeur	Gouvernorat de Tozeur	X	X	
Tunisie	Gouvernorat de Sidi Bou Zid	Gouvernorat de Sidi Bou Zid	X	X	
Tunisie	Gouvernorat de Kebili	Gouvernorat de Kebili	X	X	
Tunisie	Gouvernorat de Gafsa	Gouvernorat de Gafsa	X	X	

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte Local (du Pays)

1. Le secteur du tourisme joue un rôle important dans l'économie tunisienne, notamment en termes de création d'emplois. La Tunisie reçoit généralement plus de 7 millions de touristes par an, les touristes, surtout saisonniers, en provenance d'Europe (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni), avec une contribution du marché du Maghreb. Le secteur contribue pour 7 pour cent du PIB (2008), génère 17 pour cent du total des recettes en devises et emploie environ 380.000 personnes (95.000 directement), ce qui représente environ 10 pour cent de la population active. Le tourisme constitue également l'activité la plus productive en termes des revenus pour les municipalités, qui peuvent être canalisées vers des investissements locaux. Dans le sillage de la révolution tunisienne de Janvier 2011, la création de moyens de subsistance durables et inclusifs est plus importante que jamais auparavant. Les recettes touristiques ont chuté de 39,4 pour cent au cours des neuf premiers mois de 2011 par rapport à la même période en 2010, tandis que les arrivées ont diminué de 35,4 pour cent (passant de 5,2 millions de visiteurs de début Janvier à Septembre 2010, à 3.3 millions durant la même période en 2011). Au cours du premier trimestre 2012, les revenus touristiques se sont redressés pour s'établir autour de 80 à 90 percent par rapport à 2010. La Tunisie a encore un taux de chômage relativement élevé à 14,7 pour cent (ce qui représente plus du double des 6.4 pour cent couvrant tous les pays à revenu intermédiaire en 2008). Le taux global masque une divergence frappante par âge, touchant en particulier les jeunes de la population active. Il demeure également de grandes disparités entre les régions côtières, plus riches, et les régions intérieures, les plus pauvres du pays.

2. Le tourisme balnéaire de masse constitue de loin la plus grande partie de l'activité et la capacité touristique (environ 90 pour cent). La plupart des produits touristiques en Tunisie sont offerts sous forme de paquets "Tous frais inclus" à haut volume, à faible valeur du tourisme dans les zones côtières, et utilisent peu ou pas du tout les ressources culturelles, historiques et naturelles importantes que l'intérieur du pays a à offrir. Le Gouvernement de Tunisie (GT) envisage comment améliorer les produits de tourisme de masse du pays pour les rendre plus attrayants au marché européen. L'énorme potentiel de la Tunisie pour le tourisme intérieur dans le désert et les zones rurales n'a pas encore été réalisé. Par ailleurs, le tourisme crée à présent peu de liens avec les collectivités locales. Le GT est pour cela en train d'étudier les moyens d'exploiter le potentiel de nouveaux produits touristiques tout particulièrement l'écotourisme, étant donné l'intérêt accru par le marché Européen haut de gamme pour ce type de tourisme.

3. Les écosystèmes désertiques de la Tunisie possèdent des espèces animales et végétales uniques ainsi que des communautés locales qui se sont adaptées pour survivre dans des conditions extrêmes et un environnement fragile. Ils abritent une riche biodiversité d'espèces uniques et hautement adaptée d'importance mondiale, en particulier dans les aires protégées. Selon la Liste Rouge de l'UICN, ces espèces comprennent le chat de sable (*Felis margarita*) (quasi menacée), l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*) (vulnérable), Oryx algazelle (*Oryx dammah*) (à l'état sauvage), la Gazelle dorcas (*Gazella dorcas*) (vulnérable), la Gazelle de Cuvier (*Gazella cuvieri*) (en voie de disparition) et le mouflon (*Ammotragus lervia*) (vulnérable). Dans un contexte agro-écologique, les espèces indigènes, tels que *Tamarix*, *Thymelia hirsuta*, et *Retama raetam*, possèdent des propriétés de résistance à la sécheresse et à la chaleur utiles à leur survie. Cependant, en raison des activités humaines, la biodiversité des écosystèmes désertiques

tunisiens est actuellement de plus en plus menacée par l'empiètement des habitats et la surexploitation des ressources naturelles, ainsi que le braconnage et la collecte illégale.

4. Les écosystèmes désertiques de la Tunisie ont un potentiel élevé pour aborder la diversification économique rurale et des besoins de création d'emplois grâce à un modèle d'écotourisme lié à la protection de la biodiversité dans les aires protégées gérées. Les écosystèmes arides de la Tunisie fournissent une opportunité pour un tourisme durable qui est spécifique aux déserts, tenant compte de leurs caractéristiques particulières, leur fragilité, et de leur diversité en ressources naturelles, humaines et culturelles. Le Ministère de l'Environnement (ME), dans son étude, en 2009, sur le développement stratégique de l'écotourisme en Tunisie, a élaboré des "circuits" d'écotourisme potentiels, construit autour des APs avec des liens aux riches sites culturels et historiques des zones désertiques. La vulnérabilité de la biodiversité du désert et des écosystèmes aux pressions anthropiques ne peut être assez soulignée. Donc la création d'un modèle d'écotourisme attirant un faible volume mais des touristes à haute valeur, combiné au développement d'activités écotouristiques pour la population locale, représenterait un ajustement optimal pour le développement durable de ces zones, avec les avantages associés de la préservation de la biodiversité.

5. Cela suggère que le renforcement des AP en Tunisie à travers les investissements nécessaires en infrastructure et une meilleure gestion, avec la pleine participation des communautés adjacentes, et l'implication du secteur privé, pourrait contribuer de manière significative à l'objectif de préservation de la biodiversité sensible en améliorant les moyens de subsistances dans le désert grâce à l'accroissement des services de maintien de l'écosystème. Une telle approche permettrait également de promouvoir à la fois les pratiques de gestion des terres et des ressources naturelles traditionnelles et novatrices au sein des agro-écosystèmes adjacents, préservant ainsi la capacité d'adaptation des réactions des communautés locales. En outre, la création de régulation et de mécanismes de motivation financière adéquats pour le développement des activités d'écotourisme faciliterait la participation du secteur privé dans la mise en place de projets d'écotourisme et le pilotage d'approches de gestion basées sur la participation communautaire, et créerait des perspectives d'emploi.

6. Au vu des récents événements sociopolitique dans le pays, il y a à présent une opportunité unique pour améliorer la gestion des AP ainsi que les activités d'écotourisme proposées par le projet à intégrer dans le contexte d'une croissance plus vaste et inclusive, tout particulièrement vis-à-vis des femmes. Dans le Rapport Global sur les Femmes et le Tourisme de 2010, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) constate que le tourisme offre aux femmes la possibilité de diversifier leurs sources de revenus tant sur le marché du travail officiel que dans le secteur non structuré. Le Rapport précise en outre que les emplois dans le secteur touristique sont souvent flexibles et peuvent donc être réalisés en de nombreux endroits et ainsi le tourisme crée donc un vaste éventail de possibilités pour les femmes grâce à l'émergence dans l'économie du pays de destination d'une chaîne d'approvisionnement complexe. L'étude révèle notamment que le tourisme permet d'améliorer le potentiel d'autonomisation des femmes dans les régions en développement.

7. Le projet d'Écotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique concentrera ses interventions sur trois parcs nationaux (PN) dans les zones désertiques sud – et Centre-Ouest de la Tunisie: Dghoumes PN dans le gouvernorat de Tozeur, Jbil PN dans le gouvernorat de Kébili, et Bouhedma PN dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Gafsa.

B. Contexte Sectoriel et Institutionnel

8. Le Gouvernement de la Tunisie (GOT) est en train d'élaborer des plans pour diversifier les produits touristiques du pays afin de continuer à assurer une croissance durable et la création d'emplois dans le secteur, de même qu'une répartition plus équitable des bénéfices à l'intérieur du pays. Durant l'élaboration de la Stratégie Nationale du Tourisme proposée pour 2016, le Ministère du Tourisme (MT) a préparé un diagnostic complet du secteur du tourisme, qui a abouti à l'identification des principales forces et faiblesses du secteur. Les principales faiblesses identifiées comprennent: (i) la nature et le caractère saisonniers du produit touristique, impliquant un manque de diversification et de capitalisation sur des emplois additionnels et sur la génération de revenus potentiels. (ii) la baisse de la qualité du produit actuel, notamment en termes de vieillissement des infrastructures d'hébergement de masse et la situation financière critique de certaines entreprises. (iii) le manque de capacité en termes de possibilités de formation disponibles, contribuant à la baisse de la qualité des services, et (iv) la nécessité de puiser dans l'ampleur des identités régionales liée à la réorganisation des stratégies de promotion commerciale. La stratégie propose également cinq axes d'action prioritaires: (a) la diversification et l'innovation des produits touristiques offerts; (b) la promotion et la commercialisation; (c) le cadre institutionnel; (d) la restructuration des finances du secteur; (e) de compatibilité du réseau touristique. Dans l'axe de la diversification, les objectifs suivants ont été identifiés: (i) développer la certification de qualité "Jasmin", (ii) encourager la promotion de l'innovation, (iii) diversifier les types d'hébergements touristiques, et (iv) renforcer de la diversification des produits offerts.

9. Entre-temps, depuis 2007, vingt nouvelles Aires Protégées (AP) ont été créées en Tunisie, dont 9 parcs nationaux et 11 réserves naturelles. Le nombre de parcs en Tunisie s'élève aujourd'hui à 44 zones terrestres et 5 zones marines et côtières qui représentent 7 pour cent de la superficie nationale totale. Il convient de noter que bon nombre des espèces de la Liste Rouge mentionnée ci-dessus se trouvent principalement - et dans certains cas seulement - dans les APs, et sont surexploitées ou chassées en dehors de ces zones. La vision nationale à long terme est de créer un "réseau d'aires protégées», plutôt que de se concentrer uniquement sur quelques zones pour le développement de l'écotourisme et créer un éventuel déséquilibre entre les zones. Un tel réseau exigerait des contributions des différents partenaires et bailleurs de fonds, et les activités devraient être complémentaires, y compris ceux du projet proposé. Le réseau contribuerait ainsi à une harmonisation des activités entre les différents organismes gouvernementaux et leurs partenaires financiers et techniques. En ce sens, le projet proposé planifie de collaborer et de coordonner son approche avec le projet mené par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le parc national Chaambi (financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial Français et Monaco) ainsi qu'avec la Société Financière Internationale (SFI), en particulier en ce qui concerne le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour le développement des aires protégées et de l'écotourisme.

10. Aujourd'hui, la plupart des anciennes et nouvelles Aires Protégées de la Tunisie ont besoin de plan de gestion mis à jour, d'exécution pratique et applicable, ainsi que de financement durable pour l'administration journalière des parcs, de même que des investissements en infrastructures extrêmement nécessaires. Il convient de noter que la majorité des nouvelles et anciennes AP ont également été mises en place sans consultation des parties prenantes pertinentes. En terme de financement, le budget annuel du gouvernement central pour les aires protégées est actuellement défini comme un pourcentage du budget du ministère responsable, (Direction Générale des Forêts (DGF) au sein du ministère de l'Agriculture (MoA), et non pas en fonction des besoins spécifiques de chaque AP. Cela signifie que les aires protégées manquent à la fois la capacité de gérer et les ressources pour appliquer, ce qui conduit à la vulnérabilité de la biodiversité au sein même des limites des AP, d'une part, et la détérioration des relations entre la communauté locale et l'AP de l'autre. Le statut juridique des anciennes AP ne permet pas la collecte de droits d'entrée à tous, et même pour de nouvelles aires protégées les frais sont très bas, même pour les étrangers, limitant ainsi les possibilités de générer des revenus. Il y a aussi une lourde charge administrative pour les visiteurs potentiels, qui sont tenus d'appliquer à l'avance pour une autorisation du gouvernement pour passer la nuit dans une AP. Les AP manquent également de logements adéquats, d'installations sanitaires, de nourriture et d'eau, de signalisation, de routes d'accès et de sentiers de randonnée, etc. Ces contraintes ont abouti au développement de maigres produits et de services d'écotourisme autour des AP, avec les guides touristiques négligeant souvent d'inclure les parcs nationaux dans leurs circuits.

11. Les communautés adjacentes ne sont actuellement pas impliquées dans le processus de décision ou de gestion des aires protégées. Elles ne reçoivent pas d'avantages tangibles de la préservation de la biodiversité et des APs et n'ont ni les connaissances ni les ressources nécessaires pour établir des activités génératrices de revenus connexes (par exemple, les entreprises d'écotourisme) pour compléter leurs revenus à titre de compensation. La possibilité d'intégration des communautés locales en termes de l'utilisation des aires protégées (y compris la co-gestion, les concessions, les partenariats, le droit de traverser les aires protégées via des routes indiquées, etc.) n'est pas encore incluse dans un cadre réglementaire. Ces facteurs créent un certain niveau d'incompréhension et de frustration au sujet des APs au sein des communautés locales, menant à la dégradation de la biodiversité et des ressources naturelles, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des APs.

12. Le cadre institutionnel et réglementaire ne favorise pas un développement optimal de l'écotourisme. Un manque de vision commune entre les principaux acteurs et l'absence d'une institution en tête de la promotion de mécanismes de coordination, couplé avec la faiblesse des avantages offerts au secteur privé pour entamer des investissements de démarrage dans le domaine de l'écotourisme, entrave le développement de ce nouveau produit. La communication et des actions simplifiées et intégrées entre les principaux acteurs sont un élément vital pour le succès du développement de l'écotourisme, en particulier pendant les premières années. En outre, l'absence d'un statut juridique clair pour les fournisseurs de l'écotourisme, peut rendre difficile pour ces derniers le processus de demande de prêts bancaires. Par exemple, la législation en vigueur (§ 2007 à 457, Mars 6, 2007) permet de nouvelles catégories d'hébergement, mais n'inclus pas la catégorie des éco-logis spécifiquement. Ce manque de reconnaissance des vrais fournisseurs de l'écotourisme peut également conduire à des questions de «mascarade écologique».

C. Objectifs plus élevés auxquels le Projet contribue

13. Le Projet proposé s'inscrit dans le plan Tunisie 2012-2013 visant à renforcer la gouvernance et l'inclusion et à favoriser la croissance économique basée sur la création d'emplois durables à moyen terme. Les trois domaines prioritaires pour l'ISN sont: (i) Poser les bases pour une croissance durable retrouvée et la création d'emplois ; (ii) Promouvoir l'inclusion économique et sociale, ; et (iii) Renforcer la gouvernance : Voix, Transparence et Responsabilité..

14. En vertu du Prêt pour de Développement de Politique de Gouvernance et d'Opportunité signé en Juin 2011, avec le Gouvernement de la Tunisie, l'une des mesures de réforme identifiée est l'amélioration des services aux entreprises et aux citoyens par la simplification des formalités et l'amélioration de la transparence. Le secteur du tourisme en particulier, a été choisi pour ancrer la crédibilité du processus. Il s'agira notamment d'évaluer, de cartographier, de réviser et simplifier les procédures réglementaires et administratives actuelles relatives à l'entrée des entreprises dans le secteur du tourisme et / ou l'exploitation du secteur. Les procédures qui seront examinées en priorité sont celles pesant le plus sur le secteur privé, ainsi que celles qui constituent les principaux obstacles dans les zones «niches» ou «ancres» afin de s'assurer que la simplification de la réglementation renforce l'assistance technique fournie dans d'autres aspects de la compétitivité du secteur du tourisme. Cela impliquera également la conception et la mise en œuvre d'un «projet pilote d'investissement touristique en zone niche" en dehors des zones côtières. Le projet proposé bénéficiera d'une étroite collaboration avec la SFI, qui mène cette initiative, notamment en termes d'activités liées à la révision du cadre institutionnel et réglementaire, l'engagement du secteur privé, et le pilotage des investissements dans le nouvel environnement.

15. Le projet proposé permettra d'améliorer la prestation et les impacts du Programme Intégré de Gestion des Ressources Naturelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENARID) du FEM régional. L'objectif global du MENARID est double: (i) promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) dans l'environnement productif de la région MENA et (ii) améliorer la situation économique et le bien-être social des communautés ciblées par le biais de la restauration et l'entretien des fonctions de l'écosystème et de la productivité. Le MENARID se penchera sur les contraintes mentionnées ci-dessus et travaillera à promouvoir la GIRN, à améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de l'eau (les eaux souterraines et les systèmes d'eau transfrontières), et à coordonner les investissements. Ces investissements permettront de: (a) promouvoir un environnement propice à l'intégration de l'agenda de la GIRN à l'échelle nationale et régionale, et (b) générer des bénéfices mutuels pour l'environnement mondial et les moyens de subsistance locaux en favorisant des investissements de GIRN pour un impact à grande échelle.

16. Le projet proposé est l'un des 13 projets d'investissement dans le cadre du Programme MENARID, qui est financé par le FEM et co-financé par la Banque africaine de développement, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et la Banque Mondiale. Les autres pays

participant au MENARID sont l'Algérie, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, le Maroc et le Yémen.¹ Le projet proposé coordonnera, dans la mesure du possible, avec les autres projets MENARID en Tunisie, à savoir avec le Projet de Support à la Gestion Durable des Terres dans le Gouvernorat de Siliana géré par l'IFAD, et avec la composante sur la dégradation des terres du Deuxième Projet de Gestion des Ressources Naturelles mis en œuvre par la Banque mondiale, même si les zones de mise en œuvre de ces deux projets sont distinctes de celle du projet proposé.

17. Ce qui suit est un résumé de l'alignement du projet proposé avec les résultats attendus du MENARID :

MENARID Résultats Attendus	Résultats Clés
Les cadres politiques et réglementaires régissant les secteurs en dehors du secteur de l'environnement (par exemple le tourisme) incorporent des mesures visant à conserver et utiliser de façon durable la biodiversité	Projet de décret du cadre législatif pour les Aires Protégées est préparé Décret révisé pour le classement des hébergements
Dans les zones d'intervention, des investissements appropriés dans certains écosystèmes et paysages productifs sont mis en œuvre et les systèmes de ressources naturelles sont restaurés et gérés de manière intégrée	12 techniques innovatrices de gestion durable des terres (GDT) coordonnées et promues par les PN ciblés et dans les zones environnantes. 12 accords sont signés entre les PN ciblés et les associations communautaires sur l'amélioration de l'environnement et la GDT. 600 acteurs concernés reçoivent une formation en gestion d'AP, développement de l'écotourisme, GDT et éducation environnementale en utilisant l'approche de GIRN. Les PN ciblés atteignent de meilleurs notes en efficacité de gestion (80 pour le PN de Jbil, 74 pour le PN de Dghoumes et 96 pour le PN de Bouhedma).
Des Systèmes de Subsistance Durables sont promus dans les domaines d'investissement	160 emplois créés pour la gestion du parc et activités économiques liées pour les 3 PN ciblés. 184 sous-projets (associations communautaires et micro-entreprises) sont soutenus par le projet (%genre)
	3 staffs supplémentaires pour chaque PN ciblé (1 ingénieur de conservation, 1 écogarde/animateur chargé des relations avec les communautés et de l'éducation environnementale, et 1 coordinateur pour les activités socio-économiques) sont en place.

18. Le projet répond à la Stratégie pour la Biodiversité et la Dégradation des Terres du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)². Il contribuera aux 4 objectifs stratégiques du FEM suivants: BD-SO1 "Catalyser la durabilité des aires protégées", et BD-SO2 "Intégrer la biodiversité dans

¹ D'autres projets MENARID en Tunisie comprennent: (i) L' Appui à la Gestion Durable des Terres dans le projet Siliana (Fonds International de Développement Agricole), et (ii) la composante sur la dégradation des terres et des eaux internationales dans les zones d'intervention du second projet de Gestion des ressources naturelles (Banque Mondiale).

² Le projet proposé fût approuvé pour la quatrième reconstitution du FEM.

les paysages de production". Il contribuera également aux 4 Programmes Stratégiques du FEM suivants: LD-SP1 "Soutenir l'agriculture durable et la gestion des parcours" et LD-SP3 "Investir dans les approches nouvelles et novatrices en matière de gestion durable des terres». Le projet contribuera également à la diffusion de connaissances et de leçons apprises dans la GIRN et la préservation de la biodiversité.

19. Le projet proposé a également des liens avec le Programme des Écosystèmes Désertiques et des Moyens d'Existence du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA-DELP), à travers un nouveau partenariat de la Banque Mondiale et du FEM. Le MENA-DELP a été approuvé par le FEM en Novembre 2011, et comprend quatre projets pilotes nationaux dans 4 pays (l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc), ainsi qu'un projet régional de partage de connaissances. Le cadre du MENA-DELP cherche à maintenir et à améliorer le flux des services des écosystèmes désertiques pour un développement durable dans une boucle de rétroaction positive. Le programme mettra l'accent sur le pilotage permettant des opportunités économiques spécifiques aux déserts qui intègrent la santé et la diversité du biome désertique avec le vaste potentiel pour la création de nouveaux emplois puisant de la masse considérable de connaissances et de pratiques d'adaptation. On s'attend à ce qu'une telle approche apportera nécessairement de nouvelles opportunités d'augmenter les moyens de subsistance en milieu désertique et augmentera la résilience et l'adaptation des communautés et des écosystèmes désertiques aux pressions projetées, en particulier aux impacts des changements climatiques. La priorité de ces quatre projets de pays est sur différents secteurs de production et sur l'amélioration de la durabilité des investissements à travers une approche de gestion intégrée des écosystèmes. L'accent est également mis sur les approches participatives, le renforcement des capacités et sur l'exploitation des connaissances locales du milieu. Le projet régional cadre vise à promouvoir le partage des connaissances et expériences sur les possibilités d'emplois accrus du désert parmi les quatre pays pilotes participants et potentiellement d'autres. Le Projet proposé bénéficiera et contribuera par la même occasion aux activités de partage de connaissances au sein du MENA-DELP. Le Projet met également l'accent sur le pilotage d'une approche intégrée de gestion de services améliorés aux écosystèmes désertiques et de génération d'opportunités d'emploi. Et cette approche est en train d'être développée de concert avec les approches en cours d'élaboration dans d'autres pays du MENA en vertu de la DELP.

20. De plus, les leçons retenues du projet de la FAO sur l'Évaluation sur la Dégradation des Terres dans les zones arides (LADA), duquel la Tunisie est un des six pays partenaires, pourra d'une part bénéficier la mise en œuvre du projet proposé, et être partagé avec le réseau régional MENA-DELP.

II. OBJECTIFS DU PROJET

A. Objectif de Développement Proposé (ODP)

21. L'objectif de développement proposé est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans les 3 parcs nationaux sélectionnés. Cet objectif sera atteint à travers le pilotage d'une nouvelle approche pour la gestion des aires protégées qui intègre le développement de l'écotourisme et l'engagement des communautés.

22. En favorisant le développement de l'écotourisme dans certaines des régions les plus défavorisées de la Tunisie, le projet contribuera également à la diversification économique rurale et à la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Localisation du Projet et Bénéficiaires

23. Localisation du Projet. Le projet se concentrera sur trois Parcs Nationaux (PN) situés dans le désert au sud et au centre-ouest de la Tunisie. Dans le sud-ouest, les Dghoumès (Gouvernorat de Tozeur) et Kebili (Gouvernorat de Jbil) PN seront ciblés. Dans le centre-ouest, le parc national de Bouhedma qui est aussi la réserve de la biosphère et le PN Bouhedma (Sidi Bouzid et Gafsa gouvernorats) seront ciblés. L'annexe 2 fournit une description détaillée de chaque PN ainsi que la situation socio-économique autour de chacun.

Bénéficiaires du Projet:

24. Au niveau local, les communautés, y compris les groupes de base et organisations comme les associations d'agriculteurs ou les coopératives, les organisations de femmes, organisations de jeunes, les groupes de développement communautaire, et les ONG environnementales, pourraient bénéficier du projet proposé. Ceci par le biais de leur participation à la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des PN, de programmes de formation visant à renforcer le développement de compétences techniques et commerciales et de soutien des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus liées au développement de l'écotourisme.

25. Au niveau national, les institutions suivantes seraient également des bénéficiaires clés du projet proposé, notamment à travers l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités: les bureaux régionaux et centraux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie (DGEQV), sous la tutelle du ministère de l'Environnement ; les Commissariats Régionaux pour le Développement Agricole (CRDA) dans les gouvernorats ciblés dans le cadre du Ministère de l'Agriculture (MA); la Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture ; et l'office National du Tourisme de la Tunisie (ONTT), sous la tutelle du Ministère du Tourisme (MT).

OPD Indicateurs de Niveau de Résultats

26. Les indicateurs de résultats proposés par le Projet pour le Suivi et l'Evaluation sont :

- (i) Bénéficiaires directs du projet (nombre), dont les femmes et les jeunes (pourcentage) ³;
- (ii) Nombre d'emplois créés ;⁴ et
- (iii) Note de gestion efficiente des parcs⁵.

³ Ventilées par parc et par nombre de visiteurs nationaux et internationaux.

⁴ Ventilées par emploi lié à la gestion des parcs et par emploi lié à des activités économiques incluant les emplois permanents et saisonniers.

⁵ Ventilés par parc. Référence FEM-4 Outils de Suivi de la Biodiversité.

III. DESCRIPTION DU PROJET

A. Composantes du Projet

27. **Composante 1: Promotion des conditions favorables pour la Gestion des Aires Protégées, au renforcement de la Gestion Durable des Terres et au développement de l'écotourisme** (Total: US\$ 2,71 million ; FEM US\$ 1,40 million, Gvt US\$ 1,31 million). Le soutien apporté par cette composante sera organisé selon les trois sous-composantes suivantes:

(i) Renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des parcs nationaux en(a) révisant du cadre national législatif et institutionnel pour la gestion des parcs nationaux et le développement de l'écotourisme, ainsi que la classification de la gestion de l'écotourisme; et (b) le développant une stratégie marketing internationale, nationale et locale pour promouvoir l'écotourisme les parcs nationaux, incluant des paquets de communication, avec l'aide de services de consultants et de formations ; et

(ii) *Renforcement et intégration des capacités nationales et locales dans la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité en utilisant une approche de gestion intégrée des ressources naturelles en: (a) le renforçant la capacité technique pour la gestion des parcs nationaux à et des PN ciblés avec l'aide de services de consultants et de formations; et (b) le renforcement des capacités des parties concernées du projet pour participer ou profiter des résultats du projet dans les PN par l'intermédiaire de plusieurs formation dans, entres autres : (i) la gestion des aires protégées et les questions fiduciaires associées, la planification de l'écotourisme, le développement de produits liés à l'écotourisme, le marketing et la sous-traitance, l'hébergement touristique, le matériel éducatifs environnementale, la sensibilisation environnementale ou la formation liée à l'écotourisme, tout ce qui concerne le personnel des institutions et structures concernees dans la mise en œuvre du projet ou les communautés locales et ses individus.*

(iii) *Mise en place et opérationnalisation du système de suivi et évaluation pour le Projet par l'intermédiaire de bien, prestation de services de consultants et formations, en particulier en ce qui concerne : (i) la mise en place et l'opération du système de S&E et le renforcement des capacités associées des parties concernées institutionnelles du Projet.*

28. **Composante 2: Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes** (Total \$US 5,34 million, FEM US\$ 2,7 million, GoT : 2,61 million, bénéficiaires US\$ 0,36 million). L'appui pour cette composante sera organise de la façon suivante :

- (i) *Mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les Plans de Gestion des PN, à travers la fourniture de biens et de travaux publics. Les plans de gestion des PN sont en cours de mise à jour/ préparation avec le financement du PPG. Le Projet financera des travaux prioritaires tels que la signalisation, la construction et réhabilitation des kiosques d'accueil, des postes de gardes, des hébergements pour le personnel et des tours d'observation, la réhabilitation des sentiers, ainsi que des travaux des eaux et des sols (par exemple: les gabions).*
- (ii) *Mettre en œuvre : (a) un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des Parcs Nationaux et zones adjacentes ; et (b) un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer*

l'écotourisme, à travers la fourniture de travaux publics, de biens et services de consultants liés. Alors que les fonds FEM pour ce programme seront gérés par la DGEQV, la coordination technique sera exécutée par une institution partenaire qui sera sélectionnée à l'issue d'une procédure de sélection concurrentiel. Ce programme appuiera (a) des sous-projets d'associations communautaires liées à la gestion et au développement des aires protégées et à la réduction de la dégradation des sols ; et (b) des sous-projets de micro entreprises liées à l'écotourisme (individus ou groupes, avec un accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs); et

29. *Assurer la réhabilitation de l'écomusée existant et la mise en place d'un eco-shop dans les structures existantes de chaque Parcs Nationaux, à travers la fourniture de biens, services de consultants et travaux publics. **Composante 3: Gestion du Projet** (Total: US\$ 0,70 million; FEM US\$ 0,2 million, GoT: \$US 0,5 million).*

- (i) *Appuyer les structures pertinentes du Ministère de l'Environnement et unités pour la gestion et la mise en œuvre du Projet à travers la fourniture de biens, de services de consultants et de formation.*
- (ii) *Effectuer les audits pour le Projet et financer les Coûts de fonctionnement supplémentaires.*

30. Cette composante appuiera la mise en place opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au sein de la DGEQV, à travers la fourniture de biens, de services de consultants (visites d'étude, de formation) et des coûts d'exploitation supplémentaires liés à la gestion et la mise en œuvre du projet, y compris les achats, la gestion financière et les garanties sociales et environnementales.

B. Financement du Projet

31. Le coût total du projet est de US\$9,05 million. Il s'agit d'un Prêt d'Investissement Spécifique financé par une subvention du FEM d'un montant de US\$ 4,27 million et mis en œuvre sur une période de 5 ans. Le montant total du cofinancement incluant le financement parallèle est de \$US 4,78 millions provenant: (i) une contribution en nature du Gouvernement de la Tunisie (GT) évaluée à un montant de \$US 0,36 million à travers le détachement de personnel de gestion de projet et de fiduciaire, les contributions du personnel technique et de recherche, l'équipement, et les coûts opérationnels ; (ii) un cofinancement en nature du Gouvernement tunisien d'un montant total de \$US 2,40 millions; (iii) la contribution des bénéficiaire de \$US 0,37; et (iv) le financement parallèle de l'Agence Française du Développement (AfD) (en tant qu'Institution Partenaire du FEM français et du fond fiduciaire de la Principauté de Monaco) d'un montant de \$US 1,66 millions de USD se rapportant au projet du PN de Chaambi.

Coûts et Financement du Projet

Composantes du Projet	Coûts Projet (US\$ M)	Financement FEM (US\$ M)	Co- Financement (US\$ M)
CP1. Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, renforcement de la GDT et le développement de l'écotourisme	2,71	1,40	1,31

CP2. Appuyer la mise en œuvre de la GIRN dans les 3 PN et les zones adjacentes	5,34	2,37	2,97
CP3. Gestion du Projet	0,70	0,20	0,50
Coût Total Projet	8,75	3,97	4,78
Imprévus		0,30	
Financement Total Requis	9,05	4,27	4,78

C. Leçons Tirées et Utilisées pour la Conception du Projet

32. La conception du projet a été fondée sur les bonnes expériences pratiques⁶ de la communauté internationale dans le cadre du développement de l'écotourisme. Cette expérience souligne l'importance d'accroître la collaboration et la sensibilisation locale pour promouvoir un développement de l'écotourisme basé sur la participation communautaire. Ceci peut être réalisé à travers (i) une approche participative de la planification du tourisme et de la gestion au niveau des aires protégées, impliquant la création de réseaux multi sectoriels et d'alliances entre les organisations communautaires, les gestionnaires des aires protégées, les représentants des collectivités locales, et les opérateurs touristiques. (ii) Le renforcement de l'autonomie et le développement des compétences techniques (financières, de commercialisation, de promotion) des membres de la communauté pour établir des entreprises touristiques, assuré par des programmes de "formation de formateurs». (iii) L'éducation continue et la sensibilisation des membres de la communauté et d'autres parties prenantes concernant les avantages de la préservation et les liens entre le tourisme et la préservation est essentielle; (iv) la mise en place de systèmes de suivi des impacts. Et (v) la promotion d'alternatives économiques pour la diversification de l'économie locale et l'investissement dans le développement communautaire dans le but de réduire la pauvreté et d'assurer la viabilité (par exemple, de l'artisanat, l'agriculture, le transport, les institutions culturelles, etc.)
33. L'expérience internationale souligne également l'importance fondamentale de l'amélioration de la planification des activités et des compétences en administration. Ceci peut être réalisé par la promotion de plans d'entreprises transparents et réalistes comme condition préalable pour investir dans le tourisme local ou dans des entreprises liées au tourisme, y compris (i) la préparation d'études de faisabilité pour identifier les coûts, les marchés et les recettes. (ii) les plans d'entreprises incluant tous les coûts d'investissement et d'exploitation, y compris l'entretien des infrastructures de l'écotourisme, le suivi de l'impact, et la commercialisation qui doit être évalué continuellement. Enfin, des relations solides avec les agences de voyage privées nationales et internationales sont essentielles au succès, car elles facilitent la commercialisation et la vente ainsi que l'expertise en gestion. Cette approche dépend de la volonté politique du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre un écotourisme basé sur la participation communautaire, et à fournir une bonne gouvernance, une transparence publique et le contrôle administratif, un encadrement politique. Le gouvernement devra également fournir une assurance à long terme aux futurs investisseurs et à leurs investissements, un accès facile au financement et aux systèmes d'incitations destinés à soutenir la nouvelle approche du développement et à encourager la demande du marché, ainsi que l'allocation des budgets pour le développement d'infrastructures nécessaires dans et autour des aires protégées liées aux villages environnants.

⁶ Nature Conservancy, 2007. "Tourism, Protected Areas and Communities: Case studies and lessons learned from the Parks in Peril Program" <http://www.parksinperil.org/files/csp_c_11_turismo_tnc_ingles.pdf>

«La mascarade écologique» et l'utilisation abusive du terme «écotourisme» ou «développement communautaire» peut être abordée en établissant, dès le début, des définitions claires entre les partenaires pour les différents produits, et mettant à jour le cadre juridique existant dans ce domaine.

34. L'écotourisme basé sur la participation communautaire, peut être un outil efficace dans la promotion de la préservation de la biodiversité en contribuant à la viabilité financière des aires protégées et au soutien des communautés locales. L'expérience internationale suggère qu'il existe d'importantes possibilités pour le tourisme de contribuer aux frais de gestion de l'AP. En plus des frais d'entrée, une gamme de mécanismes fondés sur le tourisme, comprenant les programmes de tarification, les concessions, les dons et les frais annuels de licence d'exploitation pour les agences de voyage, pourraient faire partie d'un programme global de génération de revenus. Cependant, il est essentiel de veiller à ce que (i) les systèmes de génération de revenus soient informés par des évaluations économiques et de marché basés sur le potentiel touristique des aires protégées. (ii) Un large éventail de partenaires locaux participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du système de revenus. (iii) des programmes de sensibilisation et d'éducation sont mis en œuvre avec les acteurs locaux par exemple pour éviter les malentendus au sujet de la collecte et de l'utilisation des frais d'entrée, (iv) des mesures sont prises pour assurer que les activités touristiques ne se développent pas de manière incontrôlée et dégradent l'environnement. Et (v) les revenus sont investis dans des sites générant des recettes pour couvrir les coûts de gestion du tourisme et l'amélioration de la qualité de l'expérience touristique. Les objectifs de préservation sont le plus efficacement servis en déléguant la collecte des recettes et des responsabilités de gestion à un tiers formé en gestion financière et en administration touristique, tandis que la gestion du parc se concentre sur les responsabilités de préservation.
35. La conception du projet proposé a également bénéficié des leçons apprises de la préparation du projet Chaambi ainsi que celles du Projet de Gestion des Aires Protégées de la Tunisie (PAMP), qui a pris fin en Février 2009. Le PAMP a établi des conditions préalables pour le développement futur de l'écotourisme dans trois parcs tunisiens, mais n'a pas réussi à développer l'écotourisme lui-même. Le rapport final de mise en œuvre de ce projet décrit les principales leçons apprises. Les leçons pertinentes au projet proposé incluent:
- (i) Compléter la mise en œuvre des Plans de Gestion déjà formulés, y compris l'intensification / l'élargissement du développement communautaire avec les populations locales à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus supplémentaires (y compris à travers l'écotourisme).
 - (ii) Lier les activités de gestion du parc avec des partenariats locaux et des programmes de sensibilisation a un impact extrêmement positif sur l'amélioration de la perception de la communauté.
 - (iii) Encourager les partenariats locaux pour la production de connaissances de la biodiversité existante dans un parc améliore sa capacité de gestion.
 - (iv) Développer progressivement des programmes de gestion des parcs est conseillé pour établir de solides fondations institutionnelles et participatives ainsi que l'infrastructure nécessaire avant d'essayer d'atteindre les objectifs plus ambitieux du développement de l'écotourisme.
 - (v) Intégrer des outils pour hiérarchiser les allocations d'investissements peut être utile pour promouvoir l'efficacité dans un environnement aux ressources limitées.

- (vi) Aux fins d'assurer la durabilité de la gestion des parcs, revoir leur statut actuel en vue de leur fournir une plus grande autonomie institutionnelle et financière.

IV. MISE EN ŒUVRE

A. Arrangements Institutionnels et de Mise en Œuvre

36. Prière de se référer à l'Annexe 3 pour des informations détaillées sur les arrangements institutionnels et la mise en œuvre. L'agence d'exécution du projet est la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie (DGEQV) du Ministère de l'Environnement (ME). La DGEQV assurera la gestion fiduciaire et la passation des marchés de toutes les activités du projet, et exécutera le projet en étroite collaboration avec: la Direction Générale des Forêts, les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDAs)⁷, l'Office National du Tourisme en Tunisie (ONTT), et des institutions partenaires pour la Sous-composante 2.2 à identifier sur une base compétitive. La DGEQV s'appuiera également sur ses trois Représentations Régionales à Tozeur, Kébili et Sidi Bouzid pour gérer la mise en œuvre du projet au niveau régional. Les activités du projet seront exécutées comme suit :

- (i) La DGEQV coordonnera les activités relatives (i) à la réforme du cadre national de gestion des PN ; (ii) de renforcement des capacités en collaboration avec la DGF ; (iii) de développement de la réforme du cadre national sur l'écotourisme en étroite collaboration avec l'ONTT et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités y afférentes ; et (iv) de mise en place et du maintien du système de S&E. Plus particulièrement, l'ONTT va gérer la mise en œuvre des programmes de formation ainsi que la stratégie de promotion et de commercialisation de l'écotourisme. L'ONTT s'appuiera sur ses trois représentations régionales à Tozeur, Kébili et Sidi Bouzid pour la supervision de la mise en œuvre des activités au niveau régional. La DGF gèrera la réhabilitation des écomusées dans les PN ciblés.
- (ii) Les CRDAs des gouvernorats de Sidi Bouzid (Bouhedma PN), Kébili (Jbil PN), et Tozeur (Dghoumes PN) mettront en œuvre les activités de gestion des PN, en utilisant les nouveaux plans de gestion pour les PN ciblés élaborés lors de la préparation du projet, la mise en œuvre d'investissements prioritaires, ainsi que le renforcement des capacités matérielles et humaines. Les CRDAs sont des administrations complètement décentralisées du Ministère de l'Agriculture (MA) qui sont chargés de gérer les PN de leurs gouvernorats⁸ respectifs, parmi d'autres fonctions.
- (iii) L'institution partenaire identifiée assurera la coordination technique du programme de petites subventions pour des sous-projets communautaires et des sous-projets de micro-entreprise. L'organisation des communautés locales en associations ou en micro-entreprises pour exploiter et gérer le profit commercial potentiel des PN ciblés, représente une nouvelle approche en Tunisie, celle qui exige une étroite collaboration avec les communautés. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) va lancer un appel d'offre pour sélectionner l'institution partenaire.
- (iv) Les activités de gestion de projet seront mises en œuvre par la DGEQV à partir de son UCP.

⁷ Commissariat Régional au Développement Agricole.

⁸ Particulièrement le Département des Forêts du CRDAs (*Arrondissements des Forêts*), sous la DGF centrale du MA.

(v) La DGF, les CRDAs, l'ONTT et l'institution partenaire seront responsables de la gestion de la mise en œuvre technique et de la supervision de leurs activités respectives comme exposé ci-dessus. Les termes de collaboration entre la DGEQV et les principaux partenaires, seront décrits dans les Conventions à être signées entre la DGEVQ et chaque partenaire au plus tard 6 mois après le démarrage du projet.

37. Les principales structures institutionnelles sont les suivantes:

(i) **L'Unité de Coordination du Projet (UCP)** sera composée (i) du personnel détaché auprès de la DGEQV : Le coordinateur de projet, un spécialiste en gestion financière, et un spécialiste de l'approvisionnement (détaché de la DGEQV), et (ii) du personnel recruté dans le cadre du projet: un spécialiste en S&E, un spécialiste en sauvegardes sociales et environnementales, et un spécialiste en écotourisme. L'UCP sera chargée de coordonner les aspects techniques et fiduciaires de la mise en œuvre du projet à tous les niveaux, y compris la gestion des activités de mise en œuvre des partenaires, de préparer les plans de travail et les budgets annuels, d'assurer la collaboration entre les intervenants et de faire le suivi et l'évaluation (S & E) du projet. L'UCP sera officiellement mise en place avant le lancement du projet.

(ii) **Comité de Pilotage National (CPN):** L'UCP sera guidé par un Comité de Pilotage National (CPN), présidé par le Ministère de l'environnement. En fonction des rapports d'avancement de la mise en œuvre, présentés sur une base semi-annuelle par l'UCP, le CPN fournira une supervision globale et un guide stratégique du projet (y compris sur l'approvisionnement, la gestion financière, le décaissement, le S & E et les questions de rapports). Il approuvera les plans de travail annuels et les budgets associés présentés par l'UCP, assurera la coordination avec d'autres programmes gouvernementaux au niveau national. Le CPN suggèrera aussi des mesures correctives et participera à la résolution des conflits, le cas échéant. Le CPN comprendra des points focaux dans les ministères et dans les organisations de la société civile et du secteur privé concernés. Le CPN sera formalisé avant le lancement du projet et se réunira sur une base semi-annuelle ou plus fréquemment selon les besoins.

(iii) **La Commission Consultative Scientifique et Technique (CSSC)**⁹ au niveau régional serait présidée par le Directeur Général du CRDA et comprendra un Agent de Conservation du Parc, le responsable du Département des forêts du CRDA, autres unités en charge de l'environnement, l'appui financier au secteur agricole, et développement et planification. Les CSSC seraient chargés de fournir : (i) des conseils techniques et pratiques sur la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et local, en particulier en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques de la gestion des Parcs Nationaux, y compris la promotion des ressources naturelles des PN à travers le

⁹ Il convient de noter que le CSSC ou *Commission Consultative Scientifique et Technique* est une structure institutionnelle mandatée par décret pour la création de nouvelles Aires Protégées (AP), dans ce cas Dghoumes PN, une qui peut être adoptée pour les anciennes AP visées par le projet, les APs de Bouhedma et de Jbil.

développement de l'écotourisme et la participation communautaire ; (ii) la révision des plans de travail et des budgets annuels; (iii) l'approbation de subvention pour les sous-projets de la sous-composante 2.2). Les CSSCS peuvent également formuler des recommandations qui seront examinées par le CPN. Les points focaux des CRDAs respectifs, les représentations régionales des ministères de tutelle concernés, les universités régionales et les ONGs environnementales, feront parties des membres des CSSCS (voir Annexe 2 pour plus de détails). Les CSSCS seront formés avant le lancement du projet, et se réuniront au moins une fois par trimestre, ou plus souvent si nécessaire.

38. Le projet sera mis en œuvre conformément aux procédures détaillées définies dans le Manuel d'Opération de Projet (MOP) qui sera préparé avant le lancement du projet.
39. On doit toutefois souligner qu'il y a une appropriation importante du projet proposé au niveau national, particulièrement par la DGEQV du ME, et les institutions partenaires de la DGF du MA et de l'ONTT du MT. Les principaux intervenants, ainsi que le groupe central de représentants des ministères concernés, a été étroitement associés à ce travail et s'est concerté régulièrement sur la conception du projet. Par ailleurs, un atelier a été organisé pendant la préparation du projet, avec la participation d'une centaine de participants de plusieurs gouvernements et instituts de recherche, ONG, ainsi que la société civile, pour échanger des idées sur l'élaboration du projet. Lors des discussions, il y avait un fort consensus sur le fait que la gestion actuelle des aires protégées est sous-optimale et que des améliorations sont requises à tous les niveaux, et qu'il y a du potentiel pour une nouvelle approche qui intègre le développement de l'écotourisme avec l'engagement communautaire.

Illustration 1. Arrangements Institutionnels du Projet

	Steering	Implementation	Coordination
National	National Steering Committee	Project Coordination Unit DGEQV DGF ONTT	Other Line Ministries: Agriculture, Regional Development and Planning, Equipment, Culture and Heritage Private Sector Entities: Tunisian Federation of Tour Operators, Tunisian Federation of Hoteliers
Regional	Regional Consultative and Technical Steering Commissions	DGEQV Regional Representation CRDAs ONTT Regional Representations Partner NGO	Other Donor-funded Projects : Afd and Monaco Research Institutions and Universities
Local		Community Associations and Micro-enterprises	Local Environmental and Sustainable Development NGOs

B. Suivi des Résultats et Evaluation

40. Prière de se référer à l'Annexe 3 pour des informations détaillées sur le S & E du projet. L'UCP mettra en œuvre un système de S & E, qui facilitera le suivi des progrès réalisés et permettra une évaluation efficace de la réussite du projet à atteindre son ODP. En temps que tel, le système de S & E agira comme un outil de gestion permettant à l'UCP, au CPN et à la Banque Mondiale d'évaluer l'efficacité du projet en cours d'exécution et d'améliorer la performance du projet de manière spécifique. Le projet proposé va utiliser le système de S & E Multi-projets¹⁰ actuellement utilisé dans le Second Projet de Gestion des Ressources Naturelles, financé par la Banque Mondiale Deuxième projet gestion des ressources naturelles (PGRN2), et auquel la DGEQV est déjà habituée, étant donné qu'il est responsable du S & E de l'une des composantes de ce projet. La formulation du Manuel de S&E du projet est en cours de préparation avec le soutien de la Subvention pour la Préparation du Projet (SPP).

¹⁰ Mis à l'essai pour un projet de gestion des bassins versants financé par le FAD et également utilisé pour le secteur de l'eau Deuxième Projet d'investissement co-financé par la Banque mondiale (PISEAUII)

Suivi

41. L'UCP, et en particulier le spécialiste de S & E, sera responsable du S & E du projet. L'UCP assurera le suivi des indicateurs de résultats au niveau de l'OPD et des niveaux intermédiaires du projet (voir Annexe 1), y compris la collecte, la vérification et l'analyse des données reçues des partenaires de mise en œuvre du projet. Il produira une mise à jour semi-annuelle de ces indicateurs qui fera partie des rapports semi-annuels du projet. L'UCP veillera également à ce que l'outil de suivi du FEM-4 pour le domaine d'intervention de la biodiversité est mis à jour à mi-parcours et à la clôture du projet. Si le besoin s'en fait sentir, le spécialiste de S & E sera chargé de former les membres et les partenaires de mise en œuvre de l'UCP. À la fin de chaque année, les plans de gestion des PN de même que le programme de petites subventions seront spécifiquement évalués conjointement, en termes des progrès de leur mise en œuvre, par les communautés, les CRDAs et l'ONG partenaire. Les résultats seront consolidés sur une base annuelle aux niveaux régional et national pour fournir une évaluation initiale des impacts du projet.

Évaluation

42. L'UCP engagera des consultants indépendants pour préparer les évaluations de mi-parcours et de clôture du projet. L'évaluation à mi-temps permettra d'évaluer les aspects opérationnels du projet, c'est-à-dire les progrès dans l'accomplissement des activités et la réalisation de l'ODP. L'évaluation à mi-parcours comprendra également des recommandations pour des mesures correctives, si nécessaires, destinées à maintenir la mise en œuvre du projet sur la bonne voie. L'évaluation à la fin du projet aura la même portée que l'examen à mi-terme, mais se concentrera en particulier sur les résultats du projet et les résultats aux niveaux local, régional et national. L'évaluation de clôture du projet fera également des recommandations en termes de S & E et de réplique des meilleures pratiques, en particulier pour la gestion durable des PN et le développement de l'écotourisme autour des PN. Des termes de référence pour les évaluations de mi-parcours et de clôture du projet seront inclus dans le MOP.

C. Durabilité

43. L'assurance de durabilité des interventions du projet est adressée à plusieurs niveaux. Au niveau de la gestion de projet, la durabilité est promue par l'adoption des bonnes pratiques et par l'intégration de la responsabilité de la gestion et la mise en œuvre du projet dans les structures gouvernementales existantes et par le personnel du gouvernement, plutôt que de créer une unité de mise en œuvre de projet distinct. L'intégration du projet est renforcée par la mise en place d'un CPN dans lequel les principaux intervenants seront représentés et pourront contribuer à la prise de décisions importantes concernant la mise en œuvre du projet et pourront échanger leurs connaissances. La capacité à long terme des agences d'exécution sera développée à travers des visites de formation et d'étude pour accroître leur connaissance et leur compréhension de la gestion de projet, de la bonne gouvernance, du développement durable de l'écotourisme, et de la participation communautaire.
44. La durabilité des interventions du projet sera favorisée par la mise en place d'un cadre juridique amélioré, réglementaire, institutionnel et incitatif qui permet une gestion administrative et financière plus autonome des aires protégées et la participation effective des communautés locales et du secteur privé dans la prise de décisions relatives à la gestion des APs. La mise en

place de ces cadres améliorés sera informée par l'expérience de la mise en œuvre des activités du projet dans les APs pilotes, et fera en sorte que les avantages du projet ne soient pas limités aux APs pilotes, mais servent également à améliorer l'environnement pour d'autres projets dans le réseau des APs de la Tunisie. Le projet permettra également d'améliorer la durabilité aux niveaux national et régional à travers l'approche du projet de favoriser l'émergence horizontale (entre les entreprises locales) et verticale (les entreprises locales avec les opérateurs nationaux et internationaux) de chaînes de valeur compétitives de tourisme et de grappes intégrées autour des attractions clés dans les APs.

45. Au niveau local, l'approche d'intégrer les communautés locales dans la gestion et la planification des PNs, et de veiller à ce que celles-ci bénéficient de l'écotourisme, va augmenter leur soutien et leur engagement dans la viabilité des Parcs Nationaux. Les collectivités locales bénéficieront de formation plus poussée leur permettant d'améliorer leurs compétences commerciales et techniques nécessaires pour mettre en place des micro-projets ciblant les restaurants et les éco-logis, les agences de voyage ou les activités d'écotourisme, ainsi que l'artisanat dans et autour des PNs et des villages environnants. Le projet contribuera également aux objectifs de renforcer la durabilité de l'environnement en démontrant aux communautés locales la valeur d'une biodiversité variée et d'une gestion durable des ressources en terres. L'introduction d'une nouvelle approche du tourisme en Tunisie - basée sur un faible volume et à forte valeur- aidera à s'assurer que le modèle à volume élevé et à faible valeur en cours dans les zones côtières de la Tunisie n'a pas un impact négatif sur les ressources naturelles fragiles des régions arides du pays. Enfin, compte tenu du fait que la Tunisie a récemment triplé son réseau d'aires protégées, mais manque les mécanismes de financement sous-jacents nécessaires, le développement de l'écotourisme et l'amélioration de la capacité des aires protégées à générer des revenus à partir des visiteurs, va contribuer au financement durable du réseau élargi d'APs par la réforme de l'environnement réglementaire.

V. MESURES DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

A. Tableau Résumant le Classement des Risques

Risques	Classement
Risques des Intervenants	Substantiel
Risques Agences d'Exécution	
- Capacité	Substantiel
- Gouvernance	Peu élevé
Risques du Projet	
- Conception	Substantiel
- Social et Environnemental	Modéré
- Programme et Donateur	Modéré
- Prestation Suivi et Durabilité	Substantiel
Risque Général de Mise en Œuvre	Modéré

B. Explication Générale du Classement de Risque

46. Le risque global de mise en œuvre du projet est jugé modéré. La contrepartie a de l'expérience dans la mise en œuvre d'autres projets de la Banque / FEM. Cependant, l'équipe de travail devra surveiller de près les progrès des activités du projet, en particulier compte tenu des longs processus de l'approvisionnement national.

VI. ÉVALUATION SYNTHETIQUE

A. Analyses Economique et Financière

47. Une subvention de US\$ 4,270,000 du FEM permettra d'améliorer la protection de la biodiversité des déserts et son intégration au sein des secteurs de production, par le pilotage de nouvelles approches de gestion participative des aires protégées et le développement de l'écotourisme dans et autour de ces aires protégées. La majeure partie de la subvention sera donc utilisée pour tester de nouvelles approches dans deux principaux domaines:

(i) *Améliorer la gestion des PNs* à travers des réformes dans le cadre législatif, institutionnel et réglementaire national de gestion des PAs, et à travers la mise en œuvre de plans de gestion participative des PN intégrant les collectivités locales, complétées par le renforcement des capacités dans la gestion de PNs au niveau national, et

(ii) *Développer l'écotourisme autour des PNs ciblés* à travers la mobilisation des communautés, y compris la création d'entreprises d'écotourisme à travers un programme de petites subventions, complétées par des modules de formation de renforcement des capacités, ainsi que par la mise en œuvre d'une stratégie promouvant la commercialisation et le modèle d'initiative de PPP.

48. Le financement du FEM permettra ainsi l'exploitation de biens et services des écosystèmes désertiques pour la préservation, la gestion durable des terres et la création d'emplois locaux comparé à un scénario de statu quo. Les activités du projet sont étroitement liées à des projets et programmes pertinents du gouvernement existant, ainsi qu'à d'autres investissements financés par des donateurs dans les APs et dans l'écotourisme, dont le projet bénéficiera, résultant en un co-financement total d'environ US \$ 4,788 millions.

49. Les analyses du taux de rendement économique et financier ne sont généralement pas effectuées pour ce type de projet du FEM, et une analyse des coûts marginaux sera effectuée à la place (voir Annexe 6).

B. Technique

50. Le projet comporte trois composantes étroitement liées. L'appui financier focalise sur les composantes 1 et 2, afin de veiller à ce que les cadres législatifs, réglementaires, et institutionnels de gestion des APs et de développement de l'écotourisme soient améliorés vue que ce projet représente un projet pilote pour le développement de l'écotourisme en Tunisie.
51. Les sites du projet ont été choisis par un système de classification basé sur des indicateurs spécifiques, définis par le CPN. La préparation participative ou la mise à jour des plans de gestion pour les PNs ciblés fera en sorte que les collectivités locales soient pleinement engagées dans le processus de développement des PNs et de l'écotourisme. Ceci permettra également

d'assurer que l'organisation interne minimale pour les PN ainsi que les infrastructures de base sont en place, prêts à recevoir les touristes.

52. Il est primordial de s'assurer que la population locale a une bonne connaissance du projet et de son objectif de faciliter les entreprises d'écotourisme. La formation requise pour préparer ces intervenants devra être fournie dès le début du projet.
53. Par le choix des sites du projet et des activités simplifiées entre les différents acteurs, un circuit d'écotourisme sera finalement mis au point et pourra être promu et offert tant sur le marché national qu'international en utilisant une campagne de promotion sur mesure. Par conséquent l'image de la Tunisie comme une destination éco touristique sera régénérée et de nouveaux clients seront attirés. Cela conduira à un flux accru de visiteurs dans la région du projet, supportant son développement durable.

C. Gestion Financière

54. *Gestion Financière (GF)*: L'évaluation des mesures de GF (y compris du système de comptabilité et de politiques et procédures comptables, du système de budgétisation, de rapport, de recrutement, de politiques et procédures de contrôle internes, des procédures d'audit interne et externe de la DGEQV dans le cadre du Ministère de l'Environnement), reflète que ces arrangements sont satisfaisants et conformes aux exigences minimales de la Banque. Ces procédures sont bien connues par la DGEQV qui a un projet en cours d'exécution: Projet de Protection des Ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabès. Toutefois, certains risques ont été identifiés et les actions suivantes seront prises pour atténuer ces risques:
- (i) L'UCP utilise un système parallèle de suivi basé sur un chiffrier Excel pour produire des Rapports Financiers Intermédiaires Non-vérifiés (RFIN-Vs) du projet. En outre, ce projet peut tirer parti de l'expérience acquise par le DGEQV dans la gestion de plusieurs autres projets financés par d'autres donateurs.
 - (ii) Les activités de renforcement des capacités et de formation ciblée pour le personnel concerné à l'échelon régional
 - (iii) Un MOP sera préparé pour le projet par le DGEQV qui décrit clairement: (a) les interrelations et les responsabilités de chaque partie, et (b) des procédures de transmission de rapports financiers spécifiques entre les Directions Régionales et l'UCP.
55. Compte tenu de l'ensemble des mesures qui seront prises pour atténuer les risques et les faiblesses identifiés, les risques résiduels de la gestion financière à ce stade sont jugés **modérés**.
56. Le projet sera mis en œuvre par la DGEQV sous la tutelle du ministère de l'Environnement, par le biais d'une UCP. Elle sera responsable de la gestion des fonds du projet et des opérations financières, y compris à celles se rapportant au programme de subventions. Le département de Comptabilité et Finances de l'UCP sera en charge du suivi financier du projet, y compris la fonction de comptabilité et des rapports du projet.
57. En outre, l'UCP sera responsable de préparer et de soumettre à la Banque au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil, les RFIN-Vs pour le projet couvrant le semestre, en bonne et due forme pour satisfaire la Banque. Le format des RFIN-Vs sera convenu avant la négociation.

58. Les états financiers du projet y compris la réconciliation du compte désigné (CD) seront vérifiés annuellement par un vérificateur externe indépendant, acceptable pour la Banque, conformément aux normes d'audit internationalement reconnues. L'UCP soumettra le rapport d'audit à la Banque, par l'intermédiaire du Ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice sujet à l'audit. Les Termes de Référence pour vérification comptable seront préparés par la DGEQV et devront être acceptables pour la Banque.
59. Pour s'assurer que les fonds soient disponibles pour la mise en œuvre du projet, le Gouvernement ouvrira, maintiendra et exploitera un Compte Désigné (CD) en US \$ à la Banque Centrale de Tunisie. La DGEQV passera des instructions à la Banque Centrale de Tunisie pour tous paiements sur le Compte Désigné.
60. Les retraits de montants de subvention seront basés sur les procédures de décaissement de la Banque et seront utilisés pour financer les activités du projet au moyen des procédures de décaissement actuellement utilisées. Celles-ci incluent : les demandes de retraits pour les paiements directs, les demandes pour des engagements spéciaux et / ou des demandes de remboursement, soit avec des devis ou des pièces justificatives, conformément aux procédures décrites dans la Lettre de décaissement de la Banque et dans le Manuel de Décaissements. \
61. La DGEQV sera chargée de présenter les pièces justificatives appropriées pour les services rendus ou les activités mises en œuvre, soit à la Banque Centrale de Tunisie, de sorte que les paiements puissent être effectués à partir du CD ouvert à cet effet, soit pour soumettre des demandes de paiement direct à la Banque qui sont au-dessus du seuil de paiement direct.
62. Un Compte Désigné (CD) sera ouvert à la Banque Centrale de Tunisie ; les demandes de réapprovisionnement de retrait seront soumises à la Banque par les signataires autorisés à la Banque Centrale de Tunisie par le biais de la Client Connection. Ce compte désigné sera ouvert en Dollars Américain. Les edecaissement seront utilisés par la Banque Centrale pour initier des demandes de retrait via Client Connection. Et se fera conformément avec les procédures décrites dans la Lettre de Décaissement de la Banque et le Guide de Décaissement.

D. Passation de marchés

63. En général, et suite à sa révision en Mai 2011, la législation tunisienne en passation des marchés pour les biens va dans le sens des directives de la Banque en passation des marchés et dans le pays des organisations de contrôle appropriées sont en place. Cependant, des divergences substantielles existent dans les procédures de sélection et d'emploi pour les consultants, qui selon la législation locale, dépendent d'un processus de sélection concurrentiel. La passation des marchés pour le projet suivra les Directives de Passation des Marchés de la Banque mondiale, et les dispositions prévues dans l'Accord de Don.
64. Le financement du FEM couvrirait des activités des trois composantes du projet : (i) **Travaux** (investissements physiques dans les PN ciblés et des mesures de conservation du sol et de l'eau). (ii) **Produits** (équipements ajoutés aux investissements physiques et l'UCP) ; (iii) **CPN**, Services non Consultants (campagne de diffusion et d'information, soutien aux communautés, coûts associés aux visites de formation et d'étude, etc.), et (iv) **SC**, les services de consultation (documents de conception et d'appel d'offres pour les investissements physiques, la conception d'une stratégie de promotion et de communication, formateurs pour les éco-guides et le personnel, et spécialistes dans divers domaines comme jugé nécessaire par l'UCP). Certaines

activités au niveau local, comme la mise en œuvre des sous-projets, nécessiteront des achats pour la **participation communautaire**, y compris la participation des ONGs. Le plan de passation de marchés (PA) couvrira les dépenses prévisibles des 18 premiers mois. Il sera mis à jour lors de la mise en œuvre du projet une fois chaque année ou moins souvent, selon les besoins. L'approvisionnement et la sélection des consultants seront régis par les directives de 2011. Les méthodes d'approvisionnement ainsi que les révisions mentionnées précédemment seront détaillées dans le PA (à finaliser par l'UCP au plus tard à l'étape Négociations).

65. En termes de modalités de mise en œuvre, au niveau central, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) établi au sein de la DGEQV et dirigé par un coordonnateur de projet, comprendra un spécialiste de passation de marchés (à désigner officiellement parmi l'équipe fiduciaire de la DGEQV). Ce personnel de passation de marchés sera responsable, (avec l'aide de consultants externes, lorsque nécessaire), du traitement de la gestion des achats transversaux bénéficiant à toutes les composantes du projet. L'UCP sera également chargée de la consolidation et la mise à jour des PA et des rapports de progrès sur l'approvisionnement ainsi que d'assurer que les fichiers sont correctement conservés pour permettre un post-examen efficace.
66. Au niveau régional, un comité de gestion locale dans chaque CRDA sera responsable de la définition des orientations du projet régional. La mise en œuvre du projet dans les aires protégées sélectionnées sera déléguée au CRDA respectif suivant les dispositions spécifiques de la convention signée entre la DGEQV et le CRDA. Ce dernier appuiera la DGEQV dans la passation des marchés et la signature des contrats primés ainsi que dans le suivi de l'exécution technique et physique de ces contrats. Ils fournissent également les informations nécessaires pour permettre à l'UCP de faire rapport sur les progrès d'approvisionnement et de consolider le PA du projet. Les paiements provenant des recettes de la subvention seront traités par la DGEQV après vérification et approbation des factures et leur transmission par les services pertinents du CRDA.
67. La capacité de la DGEQV pour procéder aux achats a été évaluée. Il a été conclu qu'elle aurait la capacité d'effectuer et de gérer l'approvisionnement en vertu de ce financement, à condition que les mesures recommandées dans l'évaluation des capacités (i) définissent clairement toutes les responsabilités de coordination et d'établissement des rapports, en général, et celles du personnel en charge de la passation des marchés, en particulier à la DGEQV, dans le MOP ; et (ii) de former/informer/mettre à jour le personnel sur les procédures de la Banque se rapportant notamment aux services des consultants) soient prises avant le lancement du projet. Le risque a été classé comme **Modéré**.

E. Sociale (Y compris les sauvegardes)

68. Le Gouvernement a réalisé une évaluation sociale, et a élaboré le cadre fonctionnel du projet qui vise à garantir que les activités à entreprendre sont conformes à la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale, Réinstallation (Déplacement de population) PO/PB 4 .12. Le but est d'identifier les problèmes et les attentes des communautés vivant dans et aux alentours des trois Parcs Nationaux, ainsi que d'identifier les besoins potentiels des groupes cibles les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, de sorte que leur intégration dans la conception du projet puisse être assurée. Des réunions et des groupes de discussion spécifiques ont été menés avec les représentants des communautés et des ONGs locales.
69. Les analyses effectuées ont montré que les activités du projet ne devraient engendrer aucune restriction d'accès. Le projet vise au contraire à apaiser d'avantage la situation et renforcer les

capacités des populations locales pour générer de nouvelles sources de revenus et protéger davantage leurs ressources naturelles. Le Cadre de Processus a été préparé avant l'évaluation et a été soumis pour consultation le 27 Avril 2012, il décrit: (i) les composantes du projet, y compris toute activité qui peut limiter davantage l'accès de la communauté aux ressources naturelles ; (ii) Les conflits potentiels (le cas échéant) découlant du projet ; (iii) Les critères d'admissibilité des personnes affectées ; (iv) Les mesures qui seraient prises pour soutenir l'amélioration des moyens de subsistance des PAPs ; (v) Les modalités administratives et juridiques prévues pour la mise en œuvre du CP ; et (vi) le système de surveillance qui doit être établi pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'atténuation des mesures proposées dans le Cadre de Processus.

70. Les critères d'éligibilité concernent principalement les personnes historiquement affectées par la création du parc de Bouhedma et résidant à l'intérieur de Parc. Ils sont à peu près 448 familles dont 200 familles de l'imadat de Haddaj habitants dans la zone tampon et dans la zone périphérique du Parc, et 248 familles de l'imadat de Bouhedma habitant dans la zone tampon.
71. Les mesures pour impliquer les populations locales et les mesures d'atténuation pour les personnes affectées seront définies de façon participative au cours de la réactualisation du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc de Bouhedma. Les membres de ces communautés seront consultés suivant l'approche participative intégrée et bénéficieront des effets induits par l'écotourisme. Il est aussi important de noter l'intérêt porté par ces communautés au projet tel que confirmé lors des consultations effectuées au mois d'avril 2012. En outre, ces populations participeront à la conception, à la gestion et au suivi des différentes activités du parc, avec l'appui d'organisations locales ayant une expérience en gestion communautaire, renforcement de capacités et conservation. Une évaluation des impacts sera réalisée au travers d'études et avec la consultation des populations.
72. Les mesures de compensation seront principalement orientées vers une participation aux activités éco touristiques, de surveillance du PAG et en particulier l'intégration des gardes communautaires dans toutes les activités du Parc. Le recrutement prioritaire et la formation des personnes issues des populations riveraines seront un principe de base.
73. Un processus de règlement des éventuels conflits sera défini et mis en œuvre sous la forme d'une structure de médiation, composée des représentants de l'administration territoriale, de représentants des ministères concernés, des ONG et des populations concernées. La méthode de consultation utilisée est basée sur les trois points suivants : l'information des populations concernées, l'évaluation des impacts du projet, les mesures d'atténuation proposées. En cas de contentieux, les populations affectées devront appliquer l'article 220 du code forestier.
74. Les activités du cadre fonctionnel sont une partie intégrante des composantes du projet. Le coût global a été estimé à 20000 dollars ES par parc naturel non compris les mesures d'accompagnement nécessaires qui feront l'objet d'un traitement spécifique dans les différents PAG. Ce budget sera imputé sur les ressources du projet pour la mise en œuvre de ce cadre.
75. Le cadre de processus a été soumis à la consultation des parties prenantes en avril 2012 et a été publié sur le site web du ministère de l'environnement ainsi que sur info shop le 05 juin 2012.

F. Environnement (Y compris les Sauvegardes)

76. Le projet s'inscrit dans la Catégorie B, conformément à l'OP 4.01 (Evaluation Environnementale), compte tenu du fait que les activités financées dans le cadre de ce projet sont de petite à moyenne envergure, et ont des impacts négatifs limités et localisés. On s'attend à ce qu'aucun des risques de ces effets négatifs ne soit très important ou à grande échelle ou sans précédent, et aucun impact n'est considéré irréversible. Le projet consiste principalement en des activités d'assistance technique avec seulement quelques petits sous-projets à être financés dans les trois PNs de Bouhedma, Jbil et Dghoumes, situé dans le centre- ouest et au sud-ouest de la Tunisie. Les sous-projets sont décrits en détail à l'Annexe 2 et comprennent à la fois des activités d'associations communautaires comme le nettoyage de l'environnement et la lutte contre la dégradation des terres, ainsi que des sous-projets de micro-entreprise qui sont liés à l'amélioration des conditions et de la gestion des parcs grâce à l'écotourisme. Le projet permettra également de financer des investissements relativement faibles dans l'écotourisme et dans l'infrastructure de conservation de sol comme la réhabilitation des écomusées, la mise en place d'installations d'hébergement / camping et réfectoires, des sentiers sauvages éducatifs, l'amélioration des routes d'accès, l'installation de panneaux de signalisation et de gabions anti-érosion. Ils sont pour la plupart petits, très localisés et sensiblement du même genre pour les trois PNs.
77. L'emplacement et la conception de ces petites structures seront déterminés lors de la mise en œuvre du projet et feront parties des Plans de Gestion définitifs pour chacun des trois PNs que le projet se propose de financer. La conservation de l'écosystème désertique et les menaces et impacts pour la biodiversité de même que les mesures d'atténuation et de suivi proposés seront discutés avec les parties prenantes, et seront conséquemment incorporés dans les Plans de Gestion des PNs.
78. Étant donné que les activités du projet ne pouvaient pas être complètement précisés avant l'évaluation, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale- (CGES) par opposition à un Plan de Gestion de l'Environnement (PGE), a été préparé par le gouvernement, il a été soumis à la consultation dues parties prenantes et a été divulgué sur le site Web du ME le 12 Octobre, 2012 et sur Infoshop le 17 Octobre, 2012. Le CGES, résumé en Annexe 3 est constitué d'une description du cadre institutionnel et juridique, des impacts positifs et négatifs des composantes du projet, des procédures de dépistage et de sauvegarde pour examiner les sous-projets. Il comprend également des termes de référence et des mesures génériques de suivi et d'atténuation pour les sous-projets qui nécessitent un PGE spécifique au site, et une description des techniques appropriées de consultation / participation du public pour identifier les éventuels impacts environnementaux et sociaux. Le CGES sera utilisé en tant que guide environnemental et social qui sera inclus dans le Manuel d'Opération du Projet (MOP). Par conséquent toutes les activités du projet seront examinées par la DGQEV pour dépister tout impact potentiellement négatif sur l'environnement en suivant les directives du guide environnementale et sociale.
79. Le projet devrait générer des impacts environnementaux positifs locaux et mondiaux qui dépasseraient de loin les potentiels impacts négatifs envisagés. Les impacts environnementaux positifs sont les suivants: (i) la participation active de toutes les parties prenantes (organismes publics, opérateurs touristiques, les populations locales, ONGs, etc), ce qui va générer un changement positif par rapport à la situation actuelle. (ii) Le soutien attendu de la population locale au projet. (iii) La restauration et l'amélioration de la végétation. (iv) La conservation de

l'eau et du sol. (v) L'introduction de certaines espèces disparues. (vi) L'amélioration des services et des infrastructures d'écotourisme. (vii) Le développement des activités économiques locales. (viii) La création d'emplois et de micro-entreprises, l'amélioration des revenus de la population, etc, ce qui contribuera à la préservation et l'amélioration du capital naturel et au développement de l'écotourisme.

80. Les impacts négatifs potentiels sont (i) les impacts de petites constructions dans les zones protégées (amélioration du réseau routier, centres touristiques, écomusée, et installations sanitaires). Et (ii) la gestion des déchets et des eaux usées de l'infrastructure écotouristique. Pour les travaux de construction de n'importe quelle envergure, (amélioration de piste, nouvelles structures telles les centres touristiques et l'écomusée, etc.) des lignes directrices environnementales claires furent établies dans le CGES et appliquées par les entrepreneurs suivant le format élémentaire et pragmatique du PGE et des conditions environnementales tel que présentées dans le CGES.
81. La DGEQV est l'une des directions générales opérationnelles du ME. Elle a un personnel de 40 techniciens répartis dans trois départements: Ecologie / Biodiversité, Développement Industriel, et Développement Urbain. Cinq membres du personnel technique agissant comme des experts techniques examineront les Evaluations d'Impacts Environnementaux (EIE) de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)¹¹, qui est l'organisme de réglementation du ME pour l'EIE. Ils ont reçu une formation substantielle en EIE, et deux de ces agents ont reçu une formation sur les politiques de sauvegarde de la Banque et font la gestion ou ont géré deux projets financés par le FEM, c'est-à-dire le Second Projet de Gestion des Ressources Naturelles et le Projet de Protection des Ressources Côtières et Marines du Golfe de Gabès. En outre, l'ANPE dispose d'un personnel adéquat et de l'expertise sur l'évaluation environnementale et pourrait fournir une expertise technique en plus de celle du consultant national en S & E / sauvegardes environnementales et sociales, qui sera financé à travers ce projet, et sera un membre de l'UCP. La Banque a élaboré quatre Etudes de Diagnostic de Sauvegarde (EDS) pour l'utilisation des systèmes nationaux dans la gestion des déchets, des ressources naturelles, ainsi que pour le Second Projet de Gestion du Secteur de l'Eau (PISEAU II) et Quatrième Projet du Nord-Ouest pour le Développement des Zones Montagneuses Boisées. Le EDS a évalué la capacité de l'ANPE et l'a jugé acceptable.
82. Le cadre de gestion environnementale et sociale fournit les lignes directrices suffisantes pour garantir que les mesures de sauvegarde environnementales identifiées seront effectivement intégrées et mises en œuvre au cours de l'exécution du projet. La DGEQV a déjà exécuté plusieurs projets du FEM tels que le « Second Projet de Gestion des Ressources Naturelles » et le « Projet de Protection des Ressources Côtières et Marines du Golfe de Gabès ». Les membres du personnel de la DGEQV sont parfaitement familiarisés avec les politiques de sauvegarde de la Banque et ont supervisé les questions environnementales et sociales liées à ces projets. En outre, l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement est l'organisme de réglementation du ME et dispose du personnel adéquat et de l'expertise sur l'évaluation environnementale.

G. Autres Politiques de Sauvegarde déclenchées

83. Les politiques de sauvegarde suivantes sont déclenchées:

¹¹ Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

84. **Habitats Naturels (OP 4.04).** Cette politique est déclenchée parce que, avant le projet, les PN de Bouhedma et Jbil ont souffert du surpâturage, de la pression sur les ressources en eau, de la présence de déchets de toutes sortes, de l'érosion par le vent et l'eau de ruissellement. D'autres facteurs y ont également contribué : les nuisances créées par les véhicules 4x4 et les quads, la perturbation de la faune et le braconnage qui ont affecté les ressources naturelles dans ces parcs. Le projet financera des travaux sur le terrain dans les zones protégées désignées légalement comme telles, par exemple, la délimitation des sentiers pour les éco-touristes et / ou les écogîtes. Le CGES comprend des mesures d'atténuation afin de réduire ou d'éviter des dommages aux habitats naturels.
85. **Ressources Physiques et Culturelles (OP/BP 4.11).** Cette politique est déclenchée parce qu'avant le projet, Bouhedma était le siège de nombreux vestiges archéologiques (pont romain, canaux hydrauliques contournant l'oued d'Haddaj, ruines de maisons romaines, réservoirs d'eau bien conservés, monuments de sépultures romains, tombes, néolithiques, traces d'eau, des grottes berbères, silex taillés). Le PN de Jbil détient également des vestiges historiques (traces des civilisations antérieures, constituées principalement de morceaux de silex taillés). Ces ressources physiques et culturelles devraient être protégées et le projet financera les travaux de clôtures, barrières et signaux pour protéger ces ressources culturelles. De même, les travaux financés dans le cadre du projet peuvent entraîner la découverte d'artefacts et de silex, et dans ce cas, les procédures de découverte au hasard telles que décrites dans le CGES seront appliquées.
86. **Divulgence des Instruments de Garanties.** Le CGES et le CP ont été soumis à tous les partenaires pour examen et observations au cours d'un atelier tenu à Tunis le 27 Avril 2012. Trente-Six (36) représentants de ministères sectoriels, des autorités locales, des représentants des populations résidant dans les zones adjacentes aux Parcs, du secteur du tourisme, du secteur privé et des ONGs locales impliquées dans les PN y ont assisté. Les objectifs de la CGES et du CP ainsi que leurs exigences ont également été expliqués et clarifiés. Les intervenants ont également exprimé leur intérêt dans le projet. Ils sont prêts à contribuer à la préparation des plans de gestion respectifs des PN, et de toutes les activités décrites dans la composante 2 du projet. Leurs préoccupations ont toutes été constatées et des recommandations ont été incorporées dans les documents de sauvegardes révisées et la conception du projet en conséquence. Le CGES et le CP ont été divulgués dans le pays sur le site Web du Ministère de l'Environnement le 12 Octobre et sur l'Infoshop de la Banque le 17 Octobre 2012.

Annexe 1: Cadre de Résultats et de Suivi¹²

REPUBLIQUE DE TUNISIE: Projet d'Ecotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

Objectif du Développement du Projet (ODP): Contribuer à la conservation de la biodiversité désertique dans les trois parcs nationaux ciblés.												
PDO Level Results Indicators*	Core	Unit of Measure	Baseline	Cumulative Target Values**					Frequency	Data Source/ Meth.	Resp. for Data Collection	Description (indicateur, définition etc.)
				YR 1	YR 2	YR 3	YR 4	YR5				
Indicateur 1: Bénéficiaires directs du projet (nombre), désagréé en nombre de femmes et jeunes	X	Nombre	0/0	90 (20%)	400 (35%)	1000 (45%)	1500 (55%)	2000 (65%)	Annuel	Rapports	DGEQV/ CRDA	- Au niveau local, communautés locales, y compris organizations/ groupes locales, associations/ coopératives, organisations de femmes, organizations des jeunes, groupes pour le développement communautaires, ONG environnementales. - Au niveau national, central et régional de la DGEQV, CRDA, DGF, et l’ONTT
Indicateur 2: Création d’emplois		Nombre	D 0/0	0/0	2	20		50	Annuel	Rapports	CRDA	Inclus les emplois saisonniers désagréés par le Par cet par : - Emplois en rapport avec la gestion du Parc - Emplois en rapport avec les activités économiques
			B 0/0	0/0	2	40		80				
			J 0/0	0/0	2	15		30				
Indicateur 3: Gestion du Parc Indicateur d’efficacité		Score	D 63	63		70		74	Annuel	Rapports	CRDA	Désagréés par le Parc Se réfère au GEF-4 Biodiversity Tracking Tool
			B 64	64		75		96				
			J 47	47		60		80				
	RESULTATS INTERMEDIAIRES											

¹² To be updated/completed during appraisal.

Résultats Intermédiaires (Composante 1): Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme												
Résultats Intermédiaires*	Core	Unité de Mesure	Baseline	Cumulative Target Values**					Fréquence	Data Source/ Meth.	Resp. pour Collection de Données	Description (indicateur, définition etc.)
				YR 1	YR 2	YR 3	YR 4	YR5				
<i>Indicateur résultats Intermédiaires 1:</i> Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre législatif pour les PN		Niveau	0	1	3	3	3	3	Annuel	Rapports	DGEQV	- Système à points (1 points par étape) 1. Rapport d'analyse pour la révision des options du cadre législatif 2. Consultation avec tout les parties concernées 3. Projet de décret
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 2:</i> Niveau accompli vers la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme		Niveau	0	1	2	2	2	2	Annuel	Rapports	ONTT	- Système à points (1 points par étape) 1. Consultation avec toutes les parties concernées sur le besoin d'hébergements touristiques "verts" 2. Proposition d'une nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements.
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 3:</i> Niveau accompli vers la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme		Niveau	D0	1	1	1	1	1	Annuel	Rapports	DGEQV/ CRDA/ DGF	Désagrégés par le Parc. Système à points (1 points par étape) 1. Plan de Gestion adopté
			B0	1	1	1	1	1				
			J0	1	1	1	1	1				

<i>Indicateur de résultats</i> <i>Intermédiaires 4:</i> Nombre de personnes formées		Nombre	D 1 ^{b/}	2	3	3	3	3	Annuel	Rapports	DGQEV/DGF/CRDA/ONTT	Désagrégés par le Parc. Au moins 3 positions additionnelles par parc: -Ingénieur pour la Conservation (CRDA/DGF) - Ecogarde animateur – (DGEQV) - Coordinateur d’activités socio-économiques (marketing, écotourisme) (ONTT)
			B 1	1	1	1	1	1				
			J 1	1	1	1	1	1				
<i>Indicateur de résultats</i> <i>Intermédiaires 5:</i> Nombre de personnes formées (désagrégés selon le type de parties prenant)		Nombre	0	30	100	240	395	600	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Nombre de personnes formées (désagrégés selon le type de parties prenant)
Intermediate Result (Component Two): Soutenir la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes.												
PDO Level Results Indicators*	Core	Unité de Mesure	Baseline	Cumulative Target Values**					Frequence	Data Source/ Meth.	Resp. pour la Collection de Données	Description (indicateur definition etc.)
				YR 1	YR 2	YR 3	YR 4	YR 5				
<i>Indicateur de résultats</i> <i>Intermédiaires 1 :</i> Nombre d’accords entre le PN et les associations communautaires		Nombre	0	0	3	6	9	12	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Critères opérationnels pour l’association : - Minimum 5 membres - Statut officiel (visa) - Plan Opérationnel - Budget annuel - Accord de partenariat (ou autre type de contrat) entre l’association et le parc

<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 2: Sous-projets appuyés par le projet (% de femmes)</i>		Nombre	0	6	52	111	178	184	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Définir “succès”: 1. Suivant les spécifications pour les sous-projets d’associations communautaires 2. Générer des revenus pour les sous-projets d’associations communautaires
			0	1	18	50	98	120				
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 3: Techniques de GDT innovatrices coordonnés et promu dans les PN ciblés et leurs zones adjacentes</i>		Nombre	0	2	5	7	10	12	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	

Legend: D=Dghoumes NP; J=Jbil NP; B=Bouhedma NP

Annexe 2: Description Détaillée du Projet

REPUBLIQUE DE TUNISIE Projet d'Écotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

Localisation du Projet et Bénéficiaires

1. Le projet se concentrera sur trois PN situés dans les régions Centre et Sud de la Tunisie. Dans la région Sud, les PN de Dghoumes (Gouvernorat de Tozeur) et de Jbil (Gouvernorat de Kébili) seront ciblés. Dans la région Centre, le PN de Bouhedma (Gouvernorat de Sidi Bouzid) sera ciblé.

2. **Parc National de Bouhedma**¹³. Le PN de Bouhedma couvre 16.488 ha (environ 11.000 ha dans le gouvernorat de Sidi Bouzid et à peu près 5.500 ha dans le gouvernorat de Gasfa). Il fait partie de la chaîne de montagne Orbata-Haddej-Bouhedma des montagnes de l'Atlas saharien oriental du Sud. L'écosystème se caractérise par une zone bioclimatique aride supérieure, avec des précipitations annuelles de 160 mm en moyenne. Il y a une saison pluvieuse principale en automne, de Septembre à Novembre. Les températures varient autour de 4 degrés Celsius en hiver à 38 degrés Celsius en été.

3. L'habitat dans le PN de Bouhedma est dominé par une steppe arborée, semblable à l'habitat pseudo-savane qui existe en Tunisie. Le PN abrite 8 des 14 espèces dans le centre et le sud de la Tunisie, mis en évidence pour une protection prioritaire dans l'étude nationale sur la biodiversité: *Acacia raddiana*, *Juniperus phoenicea*, *Pistacia atlantica*, *Thymelaea sempervirens*, *Tetrapogon villosus*, *Tricholaena teneriffae*, et deux espèces de graminées actuellement en régression et à valeur pastorale élevée, *Cenchrus ciliaris*, et *Digitaria communtata*. L'*Acacia tortilis* représente également une espèce importante pour la réhabilitation de la couverture végétale et la prévention de l'érosion dans les régions arides, avec un système de racines profondes, qui donne une résistance particulière à la sécheresse, en plus d'autres caractéristiques adaptées.

4. Le PN abrite une faune qui est caractéristique des vestiges d'un ancien écosystème pré-saharien de savane, semblable à celui du Sahel africain. La steppe *Acacia raddiana* et la présence de faune menacée ou disparue à travers le Sahel et le Maghreb constituent l'importance internationale principale du PN en termes de biodiversité. Certaines de ces espèces de faunes qui sont répertoriées comme vulnérables ou pires sur la Liste Rouge UICN comprennent: l'Oryx algazelle (éteint à l'état sauvage), l'Addax (danger critique d'extinction), la Gazelle dama (danger critique d'extinction), la Gazelle dorcas (vulnérable), la Tortue Mauresque (vulnérable), le rhinolophe de Mehely (vulnérable), l'Aoudad (vulnérable), l'outarde houbara (vulnérable), la Chauve-souris à long doigts de Schreiber (quasi menacée), et Hyène rayée (quasi menacée). Les premiers Addax et Oryx ont été réintroduits dans le PN en 1985.

5. En termes de situation socio-économique, le PN est situé à 100 Km de Sidi Bouzid dans la délégation de Mezzouna et à 85 Km de Gafsa, dans la délégation d'El Belkher. On estime que près de 940 ménages (environ 5.000 personnes) vivent autour du PN. La principale activité économique est l'agriculture, en particulier l'élevage. La population locale est principalement organisée en deux associations d'intérêt collectif pour l'eau potable et d'irrigation.

¹³ Information taken from the 2005 Bouhedma NP Management Plan.

6. Dans le Plan de Gestion des PN précédent, les principaux défis pour le PN ont été identifiés comme suit: (i) un manque d'intégration des populations locales dans la gestion des PN, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles et le passage à travers le PN. (ii) Un manque général de capacité et de moyens pour la gestion des PN et un entretien efficaces. (iii) Un manque de promotion des PN conduisant à un manque d'intérêt des opérateurs de tours et des acteurs économiques en général. (iv) La dégradation de l'habitat naturel conduisant à une vulnérabilité accrue des biotopes et des niches écologiques, et (v) un manque général de sensibilisation à l'environnement.

7. Dans l'ancien Plan de Gestion du PN, un certain nombre de possibilités à explorer pour le développement des PN ont également été mis en évidence, se concentrant sur: (i) la réhabilitation et la préservation de l'écosystème de la steppe *Acacia tortilis* avec une productivité biologique et une biodiversité élevée, comme un important patrimoine naturel. Et (ii) le développement de l'écotourisme basé sur le paysage naturel varié et les traditions et les produits locaux, en profitant de l'emplacement du PN à la croisée des chemins entre le circuit du tourisme côtier et le circuit du tourisme intérieur.

8. **Le Parc National de Jbil¹⁴**. Couvrant 150.000 ha, le PN de Jbil est le plus grand PN en Tunisie, faisant partie de l'immense désert et parcours sahariens de la région de Nefzaoua du gouvernorat de Kébili. L'écosystème se caractérise par une zone saharienne bioclimatique, avec des précipitations annuelles variant entre 50-80 mm. Le PN voit deux saisons des pluies: (i) du début de Novembre à la fin de Décembre, et (ii) une saison plus courte en Mars. L'évapotranspiration est très élevée à 2.000 mm par an. Les températures sont très variables, allant de 3-6 degrés Celsius en hiver à 55 degrés Celsius en été.

9. La flore dans le PN de Jbil est dominée par les espèces sahariennes xéro-psammo-halothermophiles: 106 taxons ont été identifiés dans le PN, dont 12 sont des espèces endémiques diverses (3 tunisien, 5 d'Afrique du Nord, 2 de la Grande Erg Orientale, 1 Libano-Tunisien, et 1 Algéro-Tunisien). Les principales pressions exercées sur la flore du PN sont les suivantes: (i) le surpâturage et l'absence de couloirs de transhumance. (ii) Le non-respect des règlements de protection de l'environnement. (iii) L'assèchement des nappes d'eau souterraines, liée à la multiplication des puits forés. (iv) L'augmentation de la consommation de l'eau provenant du tourisme (v) le changement climatique et (vi) la destruction volontaire ou involontaire de la couverture végétale.

10. Le PN abrite une faune saharienne variée, qui est caractéristique des biotopes du PN, c'est-à-dire les montagnes, les pâturages sahariens, et les dunes. Certaines des espèces de faune répertoriées comme vulnérables ou pire sur la Liste Rouge de l'UICN incluent: la gazelle des sables (en voie de disparition), la Gazelle dorcas (vulnérable), l'outarde houbara (vulnérable), Lark Dupont (quasi menacée), le chat des sables (quasi menacée) et hyène rayée (quasi menacée). Plusieurs autres espèces aujourd'hui disparues dans le PN vont être réintroduites, y compris l'Addax (danger critique d'extinction), l'autruche, le Porc-épic à crête, et Gundi Val. Les principales menaces pour la faune comprennent: (i) le braconnage localisé utilisant des moyens de plus en plus sophistiqués. (ii) L'augmentation du transport motorisé qui modifie le comportement des animaux. (iii) Le manque de coordination dans la mise en œuvre des activités touristiques, qui entraîne des modifications de l'habitat et la génération de déchets. (iv) La concurrence avec le bétail qui utilisent la même zone de pâturage et les mêmes sources d'eau. (v)

¹⁴ Information taken from the 2008 Jbil NP Management Plan.

La disparition des espèces fourragères indigènes due au changement climatique et au surpâturage.

11. En ce qui a trait à la situation socio-économique, le PN est situé à 70 Km au sud de la Délégation de Douz et à 45 Km de la localité de Sabria dans la Délégation d'El Faouar. La population totale de ces deux délégations est d'environ 35.000 personnes (18.000 en Douz et 17.000 en El Faouar), soit environ 25 pour cent de la population du gouvernorat. La population est très jeune, avec près de 30 pour cent de moins de 15 ans et environ 60 pour cent entre 16 et 59 ans. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est élevé dans ces zones, avec environ 30 pour cent à Douz et 40 pour cent à El Faouar. Le taux de chômage est de 15 pour cent à Douz et 7 pour cent à El Faouar. Les populations pastorales locales ont longtemps utilisé le PN comme une zone de transhumance pour le passage de l'Ouest vers le Sud et de retour. Les activités économiques dans la région sont principalement le tourisme (61 pour cent), l'agriculture et le pastoralisme (35 pour cent) et les services (4 pour cent).

12. La population locale est organisée dans les principaux groupes suivants: (i) les associations d'intérêt collectif pour l'eau potable et l'irrigation. (ii) Les associations de micro-crédit de la Banque Tunisienne de Solidarité. (iii) L'association des personnes à mobilité réduite. (iv) Le syndicat des éleveurs de chameaux. (v) Le groupe des bergers. (vi) Le groupe de Jbil, et (vii) les Groupes de Développement Agricole (GDA).

13. Dans l'ancien Plan de Gestion du PN, un certain nombre de possibilités à explorer pour le développement des PN ont également été mis en évidence, en particulier: (i) le développement de l'écotourisme durable et attractif. (ii) La préservation et la réhabilitation de la biodiversité spécifique à l'environnement aride. (iii) La préservation des traditions locales, et (iv) la contribution potentielle du PN au développement socio-économique de la région.

14. Parc National de Dghoumes. Le PN de Dghoumes couvre une superficie de 8.000 ha, et est situé dans la partie orientale du gouvernorat de Tozeur, dans la Délégation de Degache, à 35 Km de Tozeur. Le PN est uniquement accessible par les véhicules 4x4. L'écosystème se caractérise à la fois par une zone inférieure bioclimatique aride et une zone saharienne supérieure bioclimatique, avec des précipitations annuelles de 96 mm en moyenne. Il y a une saison pluvieuse principale en automne. Les températures varient autour de 3 degrés Celsius en hiver et 45 degrés Celsius en été.

15. La flore dans du PN de Dghoumes est caractéristique d'une steppe arborale d'Acacia raddiana avec un couvert végétal de base de Rhus tripartitum et de Retama retam dans la région des plaines du PN. La végétation varie également selon les autres habitats du Parc, flanc de montagne et de piémont et les espèces halophiles en particulier, peuvent être trouvées près du Chott El-Jerid. L'Acacia raddiana a été réintroduit au cours de la dernière décennie, et la grande majorité du PN n'a pas encore souffert de la suppression de la végétation ou du surpâturage. Une approche intégrale de mise en jachère, couplée avec des travaux de conservation de sols et de l'eau et au réensemencement avec des espèces fourragères endémiques, a permis une régénération rapide du couvert végétal, avec un retour de la faune associée.

16. Le PN abrite une faune caractéristique des espèces sahariennes et pré-saharienne. Le PN voit aussi un grand nombre d'oiseaux migrants, en raison de la proximité du Chott El-Jerid. Certaines des espèces de faune répertoriées comme vulnérables ou pire sur la Liste Rouge de l'UICN incluent: la gazelle dorcas (vulnérable), l'Aoudad (vulnérable), et l'outarde houbara

(vulnérable). Il convient de noter que la réhabilitation de l'Acacia raddiana dans l'écosystème du PN, permettrait le retour de la Huppe Eurasienne et des Turdoides fulvus. En outre, afin de restaurer la faune pré-saharienne la réintroduction de l'autruche (probablement en provenance du PN de Souss-Massa au Maroc) est recommandée.

17. Il n'existe pas encore de Plan de Gestion pour le PN de Dghoumes.

18. Avec le financement de la Subvention pour la Préparation du Projet (SPP), les plans de gestion de Bouhedma et Jbil sont en train d'être mis à jour et le plan de gestion de Dghoumes est en cours d'élaboration. Le SPP est également en train d'appuyer la préparation du Manuel de S&E du projet. Tous ces documents seront finalisés avant le lancement du projet.

Description du Projet

19. Composante 1: Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, une meilleure gestion durable des terres et le développement de l'écotourisme (Total: US\$ 2,71 million; GEF US\$ 1,40 million, Gvt US\$ 1,31 million). Le soutien apporté par cette composante sera organisé selon les trois sous-composantes suivantes:

- (i) *Renforcer le cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des PN.* Le projet permettra de financer:
 - (a) Des analyses légales et le développement d'options, ainsi que leurs validations durant l'atelier de consultation, ainsi qu'un projet pour la future législation de la gestion des PN.
 - (b) Des analyses institutionnelles et le développement d'options pour un "organisme autonome" pour la gestion des PN, ainsi que leur discussion lors d'un atelier de consultation, et la rédaction d'une proposition de décret sur la création de cet organisme,
 - (c) Soutien à l'ONTT pour un examen complémentaire du projet de décret sur la classification des logements en vue d'assurer que les nouvelles normes favorisent l'écotourisme et les hébergements touristiques "verts"
 - (d) Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie sur mesure de communication et de promotion pour l'écotourisme aux niveaux international, national et local, y compris des communications transparentes pour le choix de sites d'écotourisme ainsi que d'objectifs de projet, et une campagne d'information pour les opérateurs international d'éco-tour.
- (ii) *Renforcement des capacités locales et nationales dans la gestion durable de terres et la préservation de la biodiversité en utilisant une approche de gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN).* Le projet appuiera :
 - (a) Renforcement des capacités techniques pour la gestion des PN dans les PN ciblés, à savoir l'équipement technique tel que les uniformes pour les eco-guardes, kit pour les eco-guides, du matériel de camping et de communication, équipement de bureau, du matériel éducatif et des véhicules. Le financement de

contrepartie financera les coûts opérationnels pour la surveillance du parc, la supervision des ressources naturelles, l'infrastructure, l'entretien du matériel et les frais administratifs.

(b) Renforcement des capacités des parties concernées dans les PN ciblés par le biais de formation pour le staff participant dans la gestion des AP au niveau national, en particulier sur les trois PN ciblés, incluant :

- i. L'évaluation des besoins en formation du personnel des PN ciblés, les CRDAs responsables de ces PN ainsi que la DGF.
- ii. Des programmes de formation dans les PN ciblés, y compris la formation «adaptée» du personnel en (i) interprétation du Plan de Gestion (ii) protection des ressources naturelles, à savoir la faune sauvage et le suivi écologique, (iii) techniques nécessaires pour l'entretien des pistes et la prévention de la dégradation du sol et des ressources en eau, l'hébergement de touristes, la supervision des entreprises communautaires, etc.
- iii. La formation de la DGF, concentrée sur (i) la formation sur le tourisme basé dans la nature et la planification de l'écotourisme, (ii) le renforcement des capacités pour le travail d'équipe, (iii) la formation en S & E du projet, etc.
- iv. Activités de sensibilisation à l'environnement, y compris la production et la diffusion de matériel éducatif sur l'environnement (par exemple des brochures, des cartes, du matériel pédagogique pour les écoles),
- v. Le recrutement d'un spécialiste en écotourisme afin de renforcer la capacité du Gouvernement et de l'entité autonome de l'AP ; et
- vi. Renforcement des capacités pour les APs autonome pour la formation du personnel sur la gestion financière, procurement, gestion du personnel, développement du produit touristique, marketing, etc.
- vii. Le renforcement des capacités des communautés locales dans le développement de l'écotourisme et la GDT lié à la gestion des APs, y compris la formation dans les domaines de l'écotourisme et de la gestion des ressources naturelles, la formation d'éco-guides au sein de la population locale et de gestionnaires pour les Aires Protégées. Les communautés locales seront sensibilisées à l'environnement et des visites d'étude et d'échange visant à l'assimilation des meilleures pratiques seront également offerts.

Le financement de contrepartie appuiera trois membres du personnel supplémentaire dans les PN ciblés.

(iii) *Instaurer et mettre en œuvre le système de S & E du projet à travers la fourniture de biens, services de consultants et des formations ; notamment en ce qui concerne : (i) l'acquisition et l'opération du système de S&E et le renforcement des capacités des partenaires institutionnels du projet. Le projet financera :*

- (a) Le renforcement des capacités en S&E (y compris en sauvegardes environnementales et sociales) pour la DGEQV (UCP), les CRDAs et d'autres partenaires de mise en œuvre pertinents. Ceci inclut :
 - (i) la formation et les ateliers,
 - (ii) le recrutement d'un spécialiste en S & E et en garanties pour renforcer la capacité de l'UCP,
 - (iii) la mise en place du système de S & E, et
 - (iv) la préparation des évaluations à mi-parcours et de fin de projet.
- (b) Renforcement des capacités et assistance technique à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et d'autres partenaires de mise en œuvre du projet sur le S&E.

20. Composante 2: Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les 3 PN et leurs zones adjacentes (Total : US\$ 5,34 million: FEM US\$ 2,37, GoT : US\$ 2,61 million, bénéficiaires US\$ 0,36 million). Le soutien apporté par cette composante sera organisé comme suit:

- (i) *Mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les plans de gestion des PN.* Les plans de gestion des PN sont en train d'être mis à jour ou en cours de préparation avec le financement du SPP. Le Projet appuiera les travaux prioritaires, tels que la signalisation, la construction et la réhabilitation des kiosques d'accueil, des postes de garde, d'hébergement pour le personnel et des tours d'observation, la réhabilitation des pistes, le déblaiement des sentiers de randonnée, ainsi que des travaux de conservation des sols et de l'eau (gabions, par exemple).
- (ii) *Mettre en œuvre : (a) un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des Parcs Nationaux et zones adjacentes ; et (b) un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme, à travers la fourniture de travaux publics, de biens et services de consultants liés.* Comme pour les autres sous-composantes, le financement du FEM pour ce programme sera géré par la DGEQV, sa coordination technique sera assurée par une institution partenaire qui sera sélectionnée par le biais d'un processus de sélection concurrentiel. Le programme appuiera:
 - a. Des activités d'associations communautaires principalement orientées vers une meilleure gestion des PN et des APs, plus généralement, le reboisement, l'éducation environnementale, la gestion de l'eau et des déchets. Ces subventions seront également orientées vers des mesures pour améliorer la protection de la biodiversité, la conservation des sols et des eaux, et les GDT ; et
 - b. Des activités de micro-entreprises liées à l'écotourisme (hébergement, artisanat, produits et services locaux, y compris la location de chameaux et de bicyclettes, les associations locales de promotion des pratiques et des produits traditionnels, l'agro-tourisme, etc.)

21. Composante 3 : Composante 3 : Gestion de Projet (Total: \$US 649,500; GEF US\$203,500, GoT: \$US 446,000).

- (i) Appuyer les structures du Ministère de l'Environnement et unités dans la gestion et la mise en œuvre du Projet à travers la fourniture de biens, services de consultants et formations.
- (ii) Mener les audits financiers du Projet et des coûts supplémentaires d'exploitation.

22. La composante appuiera la fourniture de biens, les services de consultants, et les coûts différentiels d'exploitation associés à la gestion et à la mise en œuvre du projet, y compris les achats, la gestion financière, et les garanties sociales et environnementales. Plus précisément, ce volet permettra de financer:

- (i) Un programme de formation couvrant les aspects fiduciaires, les garanties et les aspects de coordination de l'UCP, les CRDAs et d'autres partenaires de mise en œuvre pertinents ;
- (ii) Préparer les audits financiers du projet ; et
- (iii) Les coûts supplémentaires d'exploitation

Mise en œuvre du Programme de Petites Subventions de la Composante 2

23. Etant donné la possibilité de pressions accrues sur l'environnement dans et autour des APs après la révolution, l'éducation combinée avec le mécanisme de soutien en subvention envisagés dans la composante 2, devraient permettre à la population locale de voir les PN ciblés comme des opportunités qui peuvent être mieux explorées, mais qui doivent également être pleinement protégées. Ceux-ci leur permettraient également de comprendre la nécessité de se conformer aux normes de l'écotourisme, si ce potentiel devait être exploité. L'institution partenaire choisie commencerait donc la mise en œuvre avec un vaste processus de consultation autour des parcs, qui viserait à améliorer la compréhension de la population des zones environnantes, des nouvelles opportunités et d'établir des relations étroites. L'expérience de projets similaires dans les environs (par exemple, appui de la FAO dans les oasis) montre que les jeunes sont prêts à investir dans la création d'associations locales et dans les réseaux de guides touristiques s'ils sont correctement pris en charge. Afin de donner une crédibilité au processus participatif et consultatif, les principales modalités, les termes et conditions et procédures pour les subventions de contrepartie sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Termes et conditions	Appui aux activités d'associations communautaires	Appui aux activités des micro-entreprises
Objectifs	Promotion de l'écotourisme ou de la biodiversité, participation de la population locale et amélioration des conditions de vie, à l'intérieur et autour des PN ciblés.	
Groupes Cibles	• Groupes formels ou informels et associations intéressés aux questions d'environnement et de protection	• Individus, groupes formels et associations intéressés à des activités de génération de revenus profitables liés aux objectifs du projet
Principales conditions d'appui	• Initiative locale crédible et transparente étroitement liée aux objectifs du projet; • Les promoteurs résident dans les zones adjacentes aux parcs sélectionnés.	• Promotion de l'écotourisme, de la biodiversité, des standards environnementaux, «emploi vert » à l'intérieur et aux alentours des parcs sélectionnés • Compétence technique et expérience en gestion correspondant aux exigences de l'initiative proposée;

		• Plan d'entreprise pour les sous projets de taille plus importante; • Viabilité • Cohérence en cas de groupes ou d'associations
Subvention	Jusqu'à US\$ 6,700	Jusqu'à US\$ 36,000 (pour des projets valant un total de US\$ 60,000) dépendant de la taille du sous projet
Apport de capital du promoteur	Main d'oeuvre, temps, compétence et expertise	• 50% en liquide pour les projets allant jusqu'à US\$ 4,000 • 60% en liquide pour les projets au-dessus de US\$ 4,000 et allant jusqu'à US\$ 10,000; •
Dimension Genre et jeunes	• 20% de toutes les subventions réservé aux femmes • 20% de toutes les subventions réservé aux jeunes (moins de 30 ans, et jusqu'à 35 ans si au chômage pour une plus longue période)	

24. Le montant total prévu pour le fonds de subvention de contrepartie est de \$ 0,53 millions US, dont environ 10 pour cent pour les activités des associations communautaires et 90 pour cent pour les activités de micro-entreprises.

25. L'institution partenaire aiderait la population locale à comprendre le concept de soutien et à concevoir des projets conformes aux conditions requises, et soumettrait finalement des propositions certifiées aux Commissions de Pilotage Scientifique ou Consultative (CPSC) agissant en tant que comité de subvention. Les Commissions de Pilotage Consultative et Scientifique de subvention seront établis au niveau Régional pour chaque parc et comprendront l'Agent de Conservation du Parc, le chef du Département des Forêts du CRDA, d'autres unités en charge de l'environnement, un appui financier au secteur agricole, au développement et à la planification, et au secteur privé. Le Comité se réunira au moins une fois par trimestre et, au besoin, dépendant du nombre de demandes de subventions reçues. Des calculs préliminaires indiquent que près de 54 initiatives communautaires et environ 130 initiatives de micro-entreprises pourraient être soutenues au cours des cinq ans, ce qui implique environ 30 sous-projets pour le PN de Jbil, 76 pour le PN Dghoumes, et 78 pour le PM de Bouhedma. Le ratio prévu entre les subventions et les investissements serait de 1:2.

26. Afin d'assurer la transparence et de maintenir les parties concernées informées, l'institution partenaire publiera sur un site Web lié au système du projet du ME, les détails des sous-projets financés et rejetés, de même qu'une carte interactive montrant les réalisations avec des photos et un lien vers leurs coordonnées GPS. En plus des campagnes d'information, de mobilisation et de consultation, et le support direct complet fournis aux groupes et individus intéressés par les subventions, l'institution partenaire fera en sorte d'élaborer un concept plus large de l'écotourisme avec les communautés concernées (en consultation avec l'ONTT). Il assurera la formation et l'éducation environnementales (en consultation avec la DGEQV) des parties intéressées par le biais d'audio-visuels, facilitera la conclusion d'accords entre l'administration et les communautés locales sur la gestion du parc et son utilisation ainsi que la protection de

l'environnement en général dans la région. Il facilitera l'accès des associations locales d'éco-guides et des agences de voyage à des expériences similaires. En cas de besoin, l'institution partenaire fournira un appui technique spécifique pour aider les groupes locaux à développer leurs propres associations capables de gérer les intérêts de leurs membres.

27. Un document plus détaillé sous forme de note technique sur le programme de petites subventions de la Composante 2 a été développé (voir Appendice 2.1). Il inclut une définition des critères d'éligibilité pour les sous-projets communautaires et de micro-entreprises, et sur les modalités de mise en œuvre. Ce document sera utilisé par le Gouvernement comme guide pour l'exécution de cette activité.

Appendix 2.1 Note Technique sur le Fonds des Petites Subventions Sous la Composante 2

CONDITIONALITES DES PROJETS A APPUYER ¹⁵

1. Projets d'associations communautaires

Les éléments principaux des sous-projets d'associations communautaires sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Conditions d'appui aux activités d'associations communautaires en ciblant des associations locales proposant des activités liées à la gestion et au développement des aires protégées et à l'amélioration de l'environnement local, y compris la conservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des sols		
Objectifs	• Amélioration des conditions de visite • Renforcement de l'implication de la population locale sur le projet	
Liens avec les objectifs du Projet Ecotourisme	• Promotion de l'écotourisme et/ou de la biodiversité désertique dans les parcs concernés	
Groupes cibles groups	• Population locale • Organisée soit (i) en nouvelle association récemment créée, GDA ou groupe de jeunes, qui est orienté vers la protection de environnement ou élimination de chômage,etc.) ; ou (ii) des associations de femmes	
Critères d'éligibilité	• Concordance du plan d'action élaboré avec les objectifs du projet • Crédibilité, engagement et volonté des promoteurs • Transparence (en cas d'une ONG ou association)	
Critères de sélection	Critères	Poids relatif en % du total

¹⁵ Ce rapport se propose les définitions suivantes: Un '**promoteur**' et une personne ou un groupe de personnes appartenant aux les groupes cibles, qui soumet une demande d'appui pour une activité éligible. Le terme '**Institution Partenaire**' de la sous composante réfère à l'organisme chargé de la mise en œuvre de la sous composante (formation, assistance technique, première sélection, certification de conformité avec les procédures, etc.). Le terme '**projet**' réfère au Projet "Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique », pendant que les ou activités menées par des promoteurs et appuyées par le Projet sont appelées '**sous projets**'.

	• Proximité au parc	15
	• Effectif mobilisé	10
	• Structure légale	10
	• Expérience sur le terrain	15
	• Positionnement par rapport à la population locale (acceptabilité de la population locale)	30
	• Impact potentiel du projet proposé sur l'écotourisme, la conservation de la biodiversité désertique, ou d'autres aspects de protection/de promotion de l'environnement	20
Exemples de projets à appuyer	• Entretien durable du parc • Gouvernance des ressources des eaux • Activités d'animation dans le parc • Education environnementale pour les personnes en contact avec le parc • Sensibilisation au potentiel du parc en termes de Ressources Naturelles et Activités Génératrice de Revenu pour la population locale • Accompagnement des micro-entrepreneurs • Formation des membres des nouvelles associations impliquées sur le parc • Plantation des arbres • Collecte des déchets • Compostage	
Types d'activités exclues	• Activités et projets qui nuisent à l'écosystème	
Volume minimal d'un projet	• US\$ 500	
Volume maximale d'un projet	• Selon le projet et le schéma financier proposé • US\$ 1,000	
Volume sous-projet et volume de la contribution du (des) bénéficiaire(s) du projet	• Don : 100% • Contributions du/des bénéficiaire(s) en main d'œuvre, temps (c.a.d. le don ne peut pas être utilisé pour payer un honoraire aux promoteurs)	
Nature des contributions du bénéficiaire	• Expertise • Compétence • Effectif humain	
Modalités de décaissement	• Par projet, de préférence en deux ou trois tranches selon l'avancement du projet certifié par l'organisme en charge	
Critères d'évaluation des impacts sur l'environnement	• Evaluation directe sur terrain en fonction des objectifs déclarés par les promoteurs, comme par exemple : • Protection de l'environnement • Propreté du site • Conditions de visite et d'accueil améliorés • Protection des ressources naturelles	
Critères d'évaluation des impacts sociaux	• Capacité de la population locale et sensibilisée à travers formation continue • Amélioration du taux de réussite des sous-projets de micro-entreprises (en cas d'appui de ce type de projets) • Nouvelles associations accompagnées sont fonctionnelles	

Autres détails seront à déterminer lors de la rédaction du manuel de procédures du projet.

2. Projets de micro-entreprises

Les éléments des projets de micro-entreprises sont présentés ci-dessous.

Tableau 2 : Conditions d'appui aux activités de micro-entreprises ciblant le développement de micro-entreprises (individus ou groupes avec préférence aux femmes et aux jeunes entrepreneurs) liées à l'écotourisme		
Objectifs	• Amélioration des conditions de vie des promoteurs du projet • Amélioration de l'écotourisme dans les parcs concernés • Meilleure implication de la population locale sur les objectifs du projet	
Groupes cibles groups	• Population locale (c.a.d. les personnes résidant aux alentours du parc concerné, incluant au moins le(s) gouvernorat(s)) • Individus, groupes, associations, groupement d'intérêt économique, Société mutuelle de services agricoles, etc.	
Critères d'éligibilité	• Promotion de l'écotourisme, de la biodiversité, de l'amélioration de l'environnement, des 'emplois verts', ou de la lutte contre la désertification dans les parcs ou ses alentours • En cas des projets avec un volume du projet allant jusqu'à US\$ 4,000: (i) Maîtrise professionnelle du métier, avec un certificat d'aptitude professionnelle ; (ii) plan d'affaires ; (iii) tenue d'une comptabilité des dépenses et recettes ; • En cas des projets avec un volume du projet supérieur à US\$ 4,000 mais en deçà de US\$ 10,000: (i) Parfaite maîtrise professionnelle métier, avec un certificat d'aptitude professionnelle des employés ; (ii) plan d'affaires ; (iii) tenue d'une comptabilité générale • Rentabilité des activités proposées; • Preuve de la disponibilité des fonds propres pour la mise en œuvre (compte bancaire, caution, crédit fournisseur accordé en principe ; • Projet est prêt pour réalisation immédiate (délai maximale de 2 mois), ou respect du planning proposé en cas de projets plus importants • En cas des organismes : bonne cohérence des membres/associés ; séparation des fonctions selon les besoins du projet ;	
Critères de sélection	Critères	Poids relatif en % du total
	• Promoteur et employés résidant de la zone du projet (à une distance à définir selon les spécificités de la zone, qui permet la bonne gestion du projet)	15
	• Implication des femmes	10
	• Implication des jeunes inférieurs à 30 ans)	10
	• Implication des chômeurs de longue durée (c.a.d. plus d'une année)	10
	• Implication des familles à faible revenu (> au SMIG/SMAG)	10
	• Degré d'impact sur la promotion de l'écotourisme	20
	• Nombre d'emploi permanent à créer	10

	• Originalité et esprit innovateur du projet	10
	• Degré d'investissement propre, c.a.d. ce qui dépasse la contribution minimale exigée	5
Exemples de projets à appuyer	• Restauration et hébergement des touristes • Etablissement d'un point d'accueil et d'information pour les guides touristiques • Trecking • Artisanat des produits locaux (boutique/point de vente) dans les zones désertiques • Apiculture (ruches, presse, endroit de production du miel, labellisation, fonds de roulement pour les pots, etc.) • Elevage des autruches, et d'autres espèces, • Boutiques de vente des produits du terroir • Transport des touristes entre ville et parc, et à l'intérieur du parc, • Organisation des visites des sites archéologiques, oasis limitrophes • Cultivation des plantes aromatiques ou médicinales indigènes et extraction des huiles	
Exemples de types d'activités exclues	• Quads • Chasse	
Volume minimale d'un projet	• Non défini	
Volume maximale d'un projet	• US\$ 10.000	
Volume du don du projet et volume de la contribution du (des) bénéficiaire(s) du projet	• Sous- projets allant jusqu'à US\$4,000 : 50% - Sous-projets supérieur à US\$ 4000 mais en deçà US\$10,000 : 40%	
Nature des contributions du bénéficiaire	• En espèce, en nature ou en main d'œuvre • Les dépenses éligibles du projet peuvent inclure les équipements, et un fonds de roulement, mais excluent un honoraire des promoteurs	
Modalités de décaissement	• Pour les projets inférieurs à TND 2000 : en deux tranches selon l'avancement du projet, avec un premier décaissement de 50% du valeur aux promoteurs immédiatement sur certification de l'organisme que le projet peut démarrer immédiatement et une preuve que les fonds propres sont disponibles • Pour les projets supérieurs à US\$ 4,000 mais en deçà de US\$ 10,000 : en trois tranches selon l'avancement du projet, avec un premier décaissement à hauteur de 40% aux promoteurs immédiatement sur certification de l'organisme que le projet peut démarrer immédiatement et une preuve que les fonds propres sont disponibles ; le 2^{ème} décaissement de 40% et le dernier de 20% nécessitent une preuve que les dépenses ont été faits à la hauteur requise •	
Evaluation des impacts sur l'environnement (qui, critères à évaluer, procédures, délais, etc.)	Critères d'évaluation des projets en fonction des objectifs déclarés des promoteurs, mais incluant l'écotourisme • Evaluation externe à commissionner annuellement sur les résultats obtenus	

	• Echantillon total au début, mais dégressif avec le nombre des projets réalisés
Critères d'évaluation des impacts des projets	• Volume des bénéfices réalisés par les promoteurs ; • Relation entre coûts, dons et bénéfices réalisés • Ecart entre volume des bénéfices projeté et finalement réalisé par les promoteurs ; • Nombre d'emplois créé (dont pour femmes, pour jeunes, pour jeunes diplômés en chômage, dont professionnel, dont temporaire/saisonnier/permanent) • Evaluation externe à commissionner annuellement sur les résultats obtenus

Autres détails seront à déterminer lors de la rédaction du manuel de procédures du projet.

3. ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN OEUVRE

1. Eléments principales de la mise en œuvre

Par rapport à l'octroi des dons aux populations éligibles, deux instances différentes sont prévues dans la mise en œuvre : (i) une instance de promotion, d'évaluation et de suivi, qui sera assumé par l'institution partenaire retenue ; et (ii) une instance d'approbation, qui sera assumé par des Commissions Consultative et Scientifique (CCS) (CAS) à créer au niveau de chaque parc/aire protégé. Administrativement, il est proposé que le gouvernorat ou est le parc sert comme chef de file; en cas de répartition d'un parc dans deux gouvernorats, ça sera le gouvernorat avec la superficie la plus grande qui gère ces activités. Une demande d'appui doit alors être adressée au nom du gouverneur où le projet serait implanté

La phasage suivante est prévue pour la mise en œuvre de la sous composante :

Tableau 3 : Phasage des activités de mise en œuvre		
Etape	Activité	Responsabilité
Etape 1 :	Information et sensibilisation de la population locale par rapport aux objectifs du projet par	Institution Partenaire + UCC
Etape 2 :	Invitation aux groupes cibles de développer leurs propres projets	Institution Partenaire
Etape 3 :	Elaboration du projet, avec l'assistance de l'institution partenaire si demandée	Promoteur
Etape 4 :	Soumission de la demande du projet à l'administration concernée (gouvernorat)	Promoteur
Etape 5 :	Transmission des demandes d'appui de l'administration à l'institution partenaire dans un délai ne pas dépassant 3 jours de travail	Administration du gouvernorat
Etape 6 :	Evaluation et vérification des projets et certification de conformité avec les conditions et procédures	Institution Partenaire
Etape 7 :	Soumission des projets évalués au GC	Institution Partenaire
Etape 8 :	Décision sur la demande, soit approbation ou rejet	CCS
Etape 9 :	• En cas d'approbation, information du promoteur sur la décision	• Institution

	En cas de rejet, information du promoteur sur les causes	Partenaire CCS
Etape 10 :	Assistance fournit aux promoteurs des demandes rejetées pour reformuler leurs projets, si demandée par le promoteur, et soumission d'une révision du sous projet	Institution Partenaire
Etape 11 :	Signature d'un accord de don	Institution Partenaire+ promoteur
Etape 12 :	Décaissement de la première tranche au promoteur	Institution Partenaire
Etape 13 :	Vérification et suivi du projet	Institution Partenaire
Etape 14 :	Décaissement de la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche en cas d'avancement régulier et de soumission d'un rapport financier simple par le promoteur	Institution Partenaire
Etape 15 :	Suivi des réalisation après décaissement et reporting régulier	Institution Partenaire
Etape 16 :	Conduite d'une mission d'évaluation des résultats atteints	UCC

L'institution partenaire élabore un plan annuel et un budget de mise en œuvre et le soumet à l'UCC, qui transmet ce plan aussi au comité de pilotage pour approbation et information. Le reporting de l'Institution partenaire devrait inclure :

- Le progrès physique sur les indicateurs retenus ;
- Statistiques sur les demandes reçues, les activités d'amélioration, les soumissions, le taux d'approbation/de rejet, et la durée des processus entre demande et premier décaissement ;
- Détails sur les activités de renforcement des capacités, d'information etc. (répartition des participants par localité, genre et classe d'âge, durée, sujets, coûts, etc.) ;
- Rapport sur le suivi des projets approuvés (taux d'avancement, résultats financiers, etc.) ;

Les demandes reçues par l'administration du gouvernorat seront transmises à l'opérateur dans un délai de trois jours au maximum

2. Termes de référence de l'Institution partenaire

Les activités qui tournent autour de la création d'un partenariat effectif avec les populations locales seront exécutées par l'institution Partenaire. Les termes de référence de cette institution partenaire comprennent :

- Elaborer des plans d'action généraux/annuels pour les sites concernés et soumissions au comité de pilotage par le biais de l'UCC ;
- Diagnostic globale des attentes de la population par rapport aux sites ;
- Conduire des campagnes participatives de mobilisation et d'information des groupes cibles sur les objectifs du projet, l'écotourisme et les partenariats à établir avec le projet ;
- Assister la population à s'organiser selon ses besoins ;
- Assurer le renforcement des capacités des populations locales dans les domaines de gestion technique, administrative, humaine, financière, etc. ;
- Inciter les groupes cibles à formuler leurs demandes d'appui, et fournir une assistance dans l'élaboration des projets en conformité avec les conditions et procédures ;

- Centraliser les demande d'appui et vérifier leur conformité avec les conditions et procédures ;
- Soumettre au CCS les demandes d'appui des promoteurs ;
- Assister, en tant qu'observateur, aux différentes réunions du CCS ;
- Informer les promoteurs dont les projets ont été approuvé par le CCS, sur l'approbation ;
- Assister aux promoteurs dont les demandes ont été ajournées ou rejetées, à fournir des compléments d'informations requis, ou de reformuler leurs demandes en conformité avec les conditions et procédures ;
- Encadrer/accompagner les promoteurs dans la mise en œuvre de leurs projets ;
- Evaluer les résultats atteints par les différents projets, en fonction des indicateurs globaux du projet retenus et des objectifs de sous projets fixés par les opérateurs (évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux) ;
- Soumettre à l'UCC un rapport d'avancement d'exécution technique et financier selon un format et une périodicité à définir, pour diffusion auprès des instances concernées ;
- Faciliter la mission d'audit externe du rapport financier, le cas échéant ;
- Matérialiser les différents interventions du projet et les réalisations soutenues à travers les dons
- Développer le plan d'un site web pour une bonne partage des objectifs et résultats avec le public ; la réalisation sera effectuée par l'UCC.

3. Commissions Consultatives et Scientifiques

L'approbation des sous-projets sera fait par des Commissions Consultatives et Scientifiques (CCS) qui sera établie au niveau de chaque parc/aire protégée. En cas où un parc couvre plus d'un gouvernorat, le CCS serait à créer dans le gouvernorat avec la plus grande superficie. Le tableau qui suit résume la composition, les principales orientations et tâches, et la méthode de travail de ces commissions.

Tableau 4 : Comités d'approbation et de supervision des dons	
Appellation des commissions	• Commissions de Pilotage Consultative et Scientifique(CPCS)(par parc/aire protégée (par exemple « CCS Bouhedma »)
Mandat principale du comité	• Evaluation et approbation/rejet des propositions soumises par l'opérateur • Suivi de la mise en œuvre des projets approuvés
Composition du comité (membres institutionnels et/ou recrutés)	• Le Conservateur du parc • 1 représentant de l'arrondissement des financements et des encouragements • Le chef d'arrondissement du forêt • 1 représentant régional du ministère de développement régional de la planification • 1 représentant régional du ministère des affaires sociales • 1 représentant du commissariat régional au tourisme

	• 1 représentant des fédérations professionnels concernés (FTH, FTAVT, FTGT, ou autres) • 1 représentant du Ministère de l'environnement • 1 représentant du gouvernement • Invitation d'autres personnes de ressources en fonction des demandes/besoins Un représentant de institution partenaire participe dans les réunions, présente les propositions certifiées par lui et fournit des détails en cas de questions des membres du comité. Ce représentant ne participe ni dans les délibérations ni dans la prise des décisions (votes).
Quorum exigé pour prendre des décisions	• Deux tiers des membres du comité (c.a.d. six sur neuf ; ceci exclue les associés et invités)
Majorité exigée pour décisions sur l'approbation des dons	• Deux tiers des membres présents
Secrétariat du comité assuré par	• Représentant de l'arrondissement des financements et des encouragements, avec le soutien de l'institution partenaire
Méthode principale d'opération (séance, par email, sur convocation) etc.	• Par convocation au début, autres opportunités d'une prise de décisions par email à étudier par les membres du comité
Nombre minimale de réunions par an	• Par trimestre et en fonction du nombre des demandes
Formation du comité	• Domaines : sur les objectifs du projet et du volet, procédures, écotourisme, • Prestataire de service : Coordinateur national du projet, assisté par un spécialiste dans la matière et l'opérateur • 1 journée pour les trois comités
Coûts de fonctionnement du comité par an	• Frais de déplacement selon les normes et besoins pour les membres • Photocopies et postage des dossiers • Sur budget de l'UCC
Dossier à soumettre par l'Opérateur au comité	• 1 canevas standard (avec les informations pertinentes sur chaque proposition à définir par l'UCC, qui 1 feuille de synthèse de projet proposé (2 pages) • 1 tableau de synthèse incluant des détails des projets proposés
Documentation des décisions du comité dans le procès verbal	• Procès verbal instantané • En cas de rejets de projets, ou d'ajournement pour des raisons d'insuffisance d'information, les raisons de rejet/d'ajournement doivent être consignées dans le PV, et le secrétariat du comité en informera les demandeurs concernés

4. AUTRES POINTS OPERATIONNELS

Un projet est par ailleurs défini comme le total des activités qui sont nécessaires pour la mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs. Par conséquent, les coûts globaux comprennent : (i) l'apport propre du (des) promoteur(s) ; (ii) le don du projet ; (iii) autres financements ou subventions

externes ; et (iv) crédits des institutions financières. L'appui du projet est fixé en termes d'un pourcentage de ces coûts globaux, incluant les quatre composantes citées.

Le maximum de taille d'un projet a été fixé à US\$ 1,000 en cas des sous projets à d'associations communautaires et à US\$ 10.000 en cas des projets à but de micro-entreprises. En cas de circonstances exceptionnels, qui devraient être bien justifiées, des projets plus importants pourraient être acceptés, tout en respectant le maximum respectif par projet.

Le promoteur est libre de chercher encore d'autres financements externes, comme un crédit bancaire ou une subvention de l'état (par exemple de l'Agence de promotion de l'investissement agricole ou du Commissariat régional de développement agricole CRDA pour les investissements agricoles).

Il est proposé de ne pas définir une allocation des montants à réserver par activité ou type de projet, par fenêtre/volet, mais seulement par parc national, c.a.d. 50% des fonds pour le Parc National de Dghoumes et 50% pour le Parc National de Jbil en cas de rétention des deux parcs seulement, et d'un tiers par parc en cas de rétention de trois parcs. En cas de sous utilisation des fonds par une région, et une demande plus élevée de l'autre, une réallocation devrait être affectée par les missions de supervision sur proposition du Ministère de l'environnement.

Afin d'obtenir une vision globale des volumes et du nombre des projets à évaluer et suivre lors de la mise en œuvre, un nombre d'hypothèses a été fait, parmi lesquelles : (i) allocation budgétaire de US\$ 530.000 pour la sous composante, dont US\$ 476,000 pour les projets de micro-entreprises et US\$ 54.000 pour les projets d'associations communautaires ; et (ii) dans la catégorie des projets de micro-entreprises, 40% seront consommé par les projets allant jusqu'à US\$ 4,000 et 60% par sous projets supérieur à \$4,000 mais en deça de US\$ 10,000.

Sur cette base, un nombre de 184 sous-projets seraient appuyés lors de la mise en œuvre, dont 54 destinés aux associations communautaires et 130 aux micro-entreprises. Le volume total des projets devrait atteindre US\$ 898,000, soit un ratio d'environ 1:2 entre appui et volume global, comme présenté dans le tableau qui suit.

Type de projet	Taux d'appui	Allocation prévisionnelle	Volume global des projets	Nombre total des projets à financer
allant jusqu'à US\$ 4,000	50%	152,000	304,000	76
Supérieur à US\$ 4,000 mais en deça de US\$10,000	60%	324,000	540,000	54
Sous total		476,000	844,000	130
Projets à but non lucratif	100%	54.000	54.000	54
Total		530,000	898,000	184

Sur la base des expériences des projets similaires avec la répartition des projets approuvés par an, une répartition des 185 sous projets appuyés entre les années 2013, année de démarrage, et 2017, année de clôture, comme présenté dans le tableau qui suit peut éventuellement être anticipée.

Tableau 6 : Répartition d'octroi des dons par an anticipée						
Type de projet	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Projets d'associations communautaires	6	12	15	15	6	54
Projets de micro-entreprises	0	34	44	52	0	130
Total	46	46	59	67	46	184

En principe, une activité par un promoteur ne peut pas être financée plus qu'une seule fois. L'exception de cette règle est le financement des études de faisabilité des nouvelles idées, ou de concepts innovateurs, qui est indispensable pour le promoteur, l'institution partenaire et du CCS pour décider sur un avancement sur un tel projet. Dans ce cas, l'étude de préparation et le sous-projet peuvent faire l'objet d'un appui.

Contrepartie. L'apport propre des promoteurs doit obligatoirement être payé dans un compte bancaire avant la transmission de la demande par l'institution partenaire au CCS. Dans cette soumission, l'institution partenaire certifie que les promoteurs ont ouvert un compte et ont déposé le montant requis dans ce compte. Pour les projets décaissés en une seule tranche, le total du montant requis doit être déposé. Pour les projets dont le don est décaissé en plusieurs tranches, au moins 50% du total de l'apport propre doit être déposé avant la transmission au CCS, et le reliquat avant le deuxième. De même, l'institution partenaire vérifie ce fait et le certifie vis-à-vis l'UCC.

Publicité par internet. Afin de promouvoir la transparence de la mise en œuvre, de distribuer au public et autres personnes et institutions intéressées les informations principales par rapport au projet, l'UCC va créer un endroit sur un site web qui contient les informations principales sur le projet. Par rapport à la composante 2 (activités a et b), les informations suivantes sont jugées importants pour justifier leur présentation publique :

- Introduction générale sur la sous composante ;
- Brochure avec les conditions des dons et un sommaire des procédures ;
- Un extrait du manuel de procédures relatif aux dons du projet ;
- Liste des sous-projets appuyés (en format Excel, avec les noms de promoteurs, les lieux de mise en œuvre, la nature du projet, le budget d'investissement (coûts totaux) , l'apport propre, le montant du don approuvé, et l'état des réalisations ;
- Liste de demandes reçues et non approuvées, avec les causes de rejet ;
- Une carte de la zone du projet avec les parcs qui montre les endroits de mise en œuvre de chaque sous projet ; ces points peuvent aussi être connecté avec un lien où les photos des sous projets avec les coordonnées GPS sortent sur un click de la souris¹⁶.

¹⁶ Une réalisation de cette approche, qui peut encore être améliorée, est accessible sur un site des projets financés par la Banque mondiale au Kenya. Voir : http://maps.worldbank.org/afr/kenya#&location=0.162040,38.888854,7§ors=counts_admin1,agriculture,communications,education,energy,finance,health,industry,public,water,transportation,&indicator=Poverty

Annexe 3: Arrangements de Mise en Œuvre

REPUBLIQUE DE TUNISIE Projet d'Écotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

A. Arrangements Institutionnels et de Mise en Œuvre du Projet

1. La principale Agence d'Exécution désignée du projet est la DGEQV. La **DGEQV** gèrera les activités de mise en œuvre du cadre de réforme de gestion des PN, ainsi que les activités de renforcement des capacités au niveau national, la mise en place et le maintien du système de S & E du projet, et les activités d'éducation environnementale en vertu de la Composante 1 (avec l'UCP). Elle sera également en charge des activités de gestion de projet au titre de la Composante 3 (à travers l'UCP). La mise en œuvre du projet sera aussi gérée par les quatre partenaires suivants: (i) **la DGF** centrale collaborera avec la DGEQV dans la mise en œuvre de la réforme du cadre institutionnel national, le renforcement des capacités et la réhabilitation des écomusées; (ii) Les **CRDAs des gouvernorats de Sidi Bouzid (PN de Bouhedma), de Kébili (PN de Jbil) et de Tozeur (PN de Dghoumes)** soutiendront la mise en œuvre des Plans de Gestion pour les PN qui sont en cours d'élaboration avec le financement SPP, ainsi que le renforcement des capacités humaines et matérielles pour la gestion des PN, sous la Composante 1, ainsi que la mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés dans les plans de gestion des PN sous la composante 2 ;(iii) **une institution partenaire**, devant être identifié sur une base concurrentielle, mettra en œuvre le programme de petites subventions pour des sous-projets communautaires et de micro-entreprises, en vertu de la composante 2 ; et (iv) **l'ONTT**, qui gèrera la mise en œuvre des programmes de formation et la promotion de l'écotourisme et de la stratégie de commercialisation en vertu de la Composante 2.
2. La DGEQV délèguera la mise en œuvre technique des activités pertinentes aux CRDAs respectifs, à la DGF, à l'ONTT, et l'institution partenaire, selon les clauses des conventions qui seront signés entre la DGEQV et les autres entités, lesquels refléteront les modalités de collaboration. L'institution partenaire sera sélectionnée sur la base des critères d'admissibilité décrits dans le MOP et approuvé par le CPN.
3. Les trois partenaires de mise en œuvre gouvernementales ont été sélectionnés sur la base de leurs mandats fonctionnels, leur expertise technique et leur expérience dans la gestion de PN et de développement de l'écotourisme, leur collaboration existante dans ces domaines, ainsi que leur capacité de gestion de la mise en œuvre. Voici un résumé des mandats et des capacités de ces trois partenaires gouvernementaux.
4. **La DGEQV centrale du ME** est mandatée pour évaluer la qualité générale de l'environnement national, proposer des orientations stratégiques de la politique nationale en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie, ainsi que des plans d'action élaborés pour la conservation des ressources naturelles, et la réduction de la pollution . La DGEQV s'appuiera sur ses trois représentations régionales à Tozeur, Kébili et Sidi Bouzid pour gérer la mise en œuvre du projet au niveau régional. La DGEQV possède une expérience dans la mise en œuvre d'autres projets du FEM gérés par la Banque Mondiale, en particulier le Second Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN2) et le Projet de Protection des Ressources Marine et Côtière du golfe de Gabès. La DGEQV possède également de l'expérience dans la mise en œuvre de projets financés par d'autres donateurs comme l'AFD, le Fonds Français pour

l'Environnement Mondial, et la Coopération Internationale Allemande. Les capacités techniques, fiduciaires et garanties de la DGEQV et plus précisément de l'UCP seront renforcées à travers les activités suivantes: (i) le recrutement d'un consultant en écotourisme au cours de la durée de vie du projet. (ii) Le recrutement d'un spécialiste en S & E / garanties environnementales et sociales associé à l'UCP durant tout le cycle de vie du projet. (iii) L'offre d'une formation sur le S & E et les aspects fiduciaires, au besoin, en particulier pour les Représentations Régionales.

5. Le **Bureau Central de la DGF** est le département du MA qui est chargé de gérer les zones protégées à l'intérieur du pays. Les CRDAs sont des administrations complètement décentralisées du MA. Les Départements des Forêts¹⁷ des **CRDAs**, sous la tutelle de la DGF centrale du MA, sont spécifiquement mandatés pour gérer les APs dans leurs gouvernorats respectifs, entre autres fonctions. Chaque PN est géré sur place par un Agent de Conservation du Parc avec l'aide d'une petite équipe de Gardes Forestiers. La DGF centrale et les CRDAs de Sidi Bouzid et Kébili ont l'expérience de la mise en œuvre des projets du FEM gérés par la Banque Mondiale, c'est-à-dire le Projet de Gestion des Aires Protégées. Tous les trois CRDAs, y compris le CRDA de Tozeur, ont l'expérience de la mise en œuvre d'un autre projet de la Banque Mondiale, le second Projet d'Investissement dans le Secteur de l'Eau (PISEAU II). Enfin, le CRDA de Kébili a également l'expérience de la mise en œuvre du projet PRODESUD financé par le FIDA.
6. En ce qui concerne spécifiquement la gestion des PNs, une évaluation des capacités des CRDAs a montré qu'avec un seul technicien gestionnaire par PN (l'Agent de Conservation du Parc), la capacité des ressources humaines est actuellement insuffisante pour assurer la mise en œuvre des activités de conservation et de développement. Le projet se propose donc de renforcer la capacité de gestion des PNs ciblés à long terme, en intégrant l'expertise des techniciens de haut niveau suivants (au moins) au sein de chaque structure de gestion de PN ciblée: (i) un ingénieur forestier chargé de la gestion des investissements des PNs et de la coordination du suivi et de la recherche écologique. (ii) un agent de vulgarisation / sociologue chargé d'assurer la liaison entre le PN et les communautés locales, de même que l'éducation environnementale. et (iii) un coordonnateur pour les activités socio-économiques (développement des affaires, de la commercialisation) chargé d'assurer le lien entre le PN et les coordonnateurs des sous projets de tourisme, les agences de voyages, et les investisseurs privés. En outre, en ce qui concerne le S & E du projet, en particulier le suivi des indicateurs, une formation sera dispensée aux CRDAs, au besoin, par le spécialiste de S & E qui doit être recruté pour l'UCP.
7. L'**ONTT** est l'organe exécutif principal du Ministère du Tourisme, et en tant que tel, à la fois élabore et met en œuvre des stratégies nationales en ce qui concerne tous les aspects du secteur du tourisme, y compris la préparation de la nouvelle stratégie nationale du tourisme 2016 et la commercialisation du patrimoine national et les installations touristiques en Tunisie et à l'étranger. Bien que ce sera le premier projet du FEM où l'ONTT jouera un rôle de partenaire de mise en œuvre, sa capacité nationale (12 directions générales), régionale (17 représentations régionales), ainsi qu'internationale (19 représentations internationales) fait de l'ONTT l'interlocuteur le mieux placé pour un développement intégré de l'écotourisme comme un produit émergent dans le pays. Il convient de noter que l'ONTT a déjà établi une documentation cartographique en 2011 des sites naturels et culturels à fort potentiel écotouristique, à partir de laquelle la conception du projet a été élaborée. L'ONTT comptera également sur ses trois

¹⁷ *Arrondissements des Forêts*

représentations régionales à Tozeur, Kébili et Sidi Bouzid pour superviser la mise en œuvre des activités pertinentes au niveau régional.

8. Le projet sera géré par une UCP logée dans la DGEQV, recevra les conseils d'un CPN et discutera des questions techniques à travers les CSSCs de chaque NP ciblé. Les termes de référence pour l'UCP, le CPN et les CSSCs seront inclus dans le MOP.
9. L'**UCP** assurera la gestion des activités de tous les partenaires d'exécution: la DGEQV, la DGF, le CRDA, l'ONTT, et l'institution partenaire. L'UCP est dirigé par un coordinateur de projet et est composée d'un spécialiste de la gestion financière, et d'un spécialiste de l'approvisionnement (détaché de la DGEQV). La capacité de l'UCP sera renforcée par un spécialiste en S&E/garanties sociales et un spécialiste de l'environnement qui seront recrutés dans le cadre du projet. L'UCP sera chargée de: (i) préparer les plans de travail et les budgets annuels. (ii) Superviser et contrôler la mise en œuvre des composantes du projet. (iii) Veiller à la résolution des problèmes de liaison, de communication, de collaboration et de mise en œuvre conjointement avec les partenaires et autres parties prenantes. (iv) Promouvoir la participation active et la contribution des collectivités et des ONGs locales. (v) Faire le compte-rendu des progrès de la mise en œuvre au CPN et à la Banque sur une base semi-annuelle. (vi) Assurer la pertinence des achats et des activités de gestion financière selon conditions convenues. (vii) Veiller au respect et à la mise en œuvre des instruments de sauvegarde approuvés. (viii) Fournir des rapports d'avancement selon la fréquence et le format convenus avec la Banque. Et (ix) Faciliter l'organisation des réunions du CPN.
10. Le **CPN** sera présidé par le Directeur Général de la DGEQV. Sur la base des rapports de progrès de mise en œuvre soumis tous les 6 mois par l'UCP, le CPN assurera la supervision globale et l'orientation stratégique du projet (y compris l'approvisionnement, la gestion financière, les décaissements, le S & E et les questions de rapports). Il aura la charge d'approuver les plans de travail et les budgets annuels associés soumis par l'UCP, d'assurer la coordination avec d'autres programmes gouvernementaux au niveau national, ainsi que de proposer des conseils sur les mesures correctives à prendre pour la résolution des conflits, le cas échéant. Le CPN sera formé de points focaux des différents ministères concernés, y compris le Ministère de l'Environnement (ME) (la DGEQV et l'Agence de Protection de l'Environnementale Nationale¹⁸), le Ministère de l'Agriculture (DGF), le MT (ONTT), le Ministère de la Culture et du Patrimoine (Agence pour la Promotion du Patrimoine et de la Culture), le Ministère de l'Équipement, et le Ministère du Développement Régional et de la Planification, ainsi que les points focaux des organisations du secteur privé, comme la Fédération Tunisienne des Opérateurs de Tours et la Fédération Tunisienne des Hôteliers. Le CPN se réunira sur une base semi-annuelle ou plus fréquemment si nécessaire.
11. Les **CSSCs**¹⁹ seront présidés par le Directeur Général du CRDA de chaque PN ciblé. Les CSSCs seront chargés de fournir des conseils techniques et des directives sur la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et local, en particulier en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques de la gestion des PNs, y compris la promotion des ressources naturelles des PNs à travers le développement de l'écotourisme et la participation communautaire, ainsi que l'examen

¹⁸ Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

¹⁹ It should be noted that the CSSC or *Commission Consultative Scientifique et Technique* is an institutional structure mandated by the decree for the creation of new PAs, in this case Dghoumes NP, and one that can be adopted for the old PAs targeted by the project, Bouhedma and Jbil PAs.

des plans de travail et des budgets annuels. Les CSSCs peuvent également valider le sous-projet soumis par l'institution partenaire en vertu de la sous-composante 2.2 et formuler des recommandations qui seront examinées par le CPN. Les CSSCs seront formés des points focaux des CRDAs respectifs, des représentations régionales du ME, du Ministère de la Culture et du Patrimoine, et de l'ONTT, de l'université régionale, et des ONGs environnementaux. Les CSSCs se réuniront sur une base semi-annuelle, ou plus souvent si nécessaire.

12. **Autres partenaires.** Le projet maintiendra également une étroite coordination avec d'autres organisations nationales et internationales et des institutions déjà impliquées dans la gestion des PN, le développement de l'écotourisme et la participation communautaire en Tunisie, à savoir: (i) des projets financés par d'autres bailleurs de fonds, comme mentionné précédemment, tels que le projet du PN de Chaambi financé par l'AFD et Monaco. (ii) Les institutions de recherche et les universités. Et (iii) des ONGs locales de l'environnement ou de développement durable.

B. Gestion Financière, Décaissements et Approvisionnement

Gestion Financière

Sommaire (Résumé Exécutif)

13. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert dans les trois parcs nationaux ciblés. Ceci sera atteint en pilotant une approche améliorée de gestion des aires protégées intégrant le développement de l'écotourisme et la participation communautaire. Une subvention d'un montant de US \$ 200.000 a été signée en 2010 pour la préparation du Projet d'Écotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique.
14. Le Projet d'écotourisme et de Préservation de la Biodiversité du Désert sera mis en œuvre par le DGEQV à travers son UCP et les Directions Régionales de trois Gouvernorats (Tozeur, Kébili et Sidi Bouzid).
15. Au cours de la préparation du projet, une évaluation des capacités de gestion financière (GF) de la DGEQV a été réalisée afin de déterminer si elles sont conformes aux exigences minimales de la Banque pour la gestion du projet. Des séances de travail avec le personnel de l'agence d'exécution ont eu lieu afin d'assurer la compréhension des systèmes de GF applicables actuels et de discuter et de s'entendre sur les modalités de GF devant être mis en place au cours de l'exécution du projet.
16. L'évaluation de la GF a porté sur les ressources humaines, le système comptable, le mécanisme de contrôle interne, l'audit externe, le système d'information et les capacités du système de rapports de projet.
17. L'évaluation des capacités devait s'assurer que les procédures et les critères sont en place pour assurer une gestion financière satisfaisante avant toute dépense, et que des mécanismes sont en place pour assurer une bonne information financière ainsi qu'un examen ex-post après les dépenses. L'objectif est de s'assurer que les fonds soient utilisés aux fins prévues.
18. L'évaluation Financière a conclu que les modalités de GF énoncées pour ce projet répondent aux exigences minimales de la Banque et que les modalités de gestion financière en place peuvent fournir, avec une assurance raisonnable, une information exacte et opportune sur les progrès de

la mise en œuvre du projet. Toutefois, les éléments suivants sont les principaux risques identifiés lors de l'évaluation:

- (i) Le système de comptabilité publique du Ministère de l'Environnement ne permet pas la génération automatique des RFIN-As nécessaires pour la gestion du projet.
- (ii) Manque de capacité du personnel de certaines Directions Régionales du ME.

19. Plusieurs actions ont été prévues pour atténuer ces risques, en particulier:

- (i) L'UCP utilise un système de suivi parallèle basé sur des feuilles de calcul Excel pour produire les RFIN-As du projet. En outre, ce projet peut tirer parti de l'expérience acquise par la DGEQV dans la gestion de plusieurs autres projets financés par la Banque et d'autres donateurs. La fiche Excel doit être revue par la personne en charge de l'UCP avant soumission à la Banque.
- (ii) Des activités de renforcement des capacités et de formation ciblée pour le personnel concerné à l'échelon régional. Avoir un personnel sur la gestion financière ayant de bonnes connaissances des procédures au niveau régional.
- (iii) Un MOP pour le projet sera préparé par la DGEQV qui décrivant clairement: (a) les aspects institutionnels et organisationnels, les interrelations et les responsabilités de chaque partie, et (b) la circulation de l'information et les procédures de transmission spécifique de l'information financière entre le ministère et les deux UCPs. Au cours de la supervision du projet, l'équipe de projet de la Banque veillera à ce que le MOP soit utilisé correctement. Le MOP doit être satisfaisant à la Banque.

Au niveau du Projet

20. **Système global du pays.** La Tunisie a connu une révolution en Janvier 2011 et a avancé avec les élections législatives du 23 Octobre 2011, d'une Assemblée Constituante qui aura la responsabilité de mettre à jour la constitution et de tenir des élections présidentielles dans un an environ. Le principal risque pour la Tunisie est la possibilité d'instabilité politique renouvelée en raison des aspirations politiques et sociales non satisfaites et de l'instabilité de la Libye voisine.
21. Les Dépenses Publiques et les Contrôles Financiers de 2010 ont permis de conclure que le cadre juridique et administratif de gestion des finances publiques est saine et offre un niveau d'assurance solide quant à la fiabilité de l'information et de l'environnement de contrôle, mais le rapport a également identifié des défaillances dans la transparence et la reddition des comptes, notamment dans la préparation du budget et dans le rapport d'exécution. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans l'amélioration de la transparence depuis la révolution de Janvier, cependant, la responsabilité externe et la transparence aurait besoin d'être garanti par la constitution en cours de révision.
22. Les problèmes de gouvernance ont été un des éléments clés empêchant la croissance et l'emploi. La corruption, le copinage, et les pratiques anti-concurrentielles ont contribué à fomenter le mécontentement populaire qui a conduit au renversement du régime précédent, de même que le manque de participation, de transparence et de responsabilités adéquates. Corriger ces questions est au cœur de la transition politique et du programme de réforme du gouvernement intérimaire.

23. **Expérience antérieure dans ce secteur.** La Banque dispose d'une expérience préalable dans le secteur à travers le Ministère de l'Agriculture et la DGEQV pour le Projet de Gestion des Aires Protégées. En outre la DGEQV a un projet en cours actuellement (Projet de Protection des Ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabès), financé par le FEM et géré par la Banque mondiale. La DGEQV s'est également vu confier plusieurs autres projets financés par d'autres donateurs. Ainsi, il a acquis une expérience significative dans la gestion de projets mis en œuvre grâce à un financement externe. Par conséquent, ce projet peut tirer parti de l'expérience acquise par le DGEQV.
24. Le projet se compose des trois composantes suivantes, et l'Annexe 2 fournit une description détaillée de ces composantes: (i) Composante 1. Renforcement des capacités et des services publics; (ii) Composante 2. Mobilisation de la communauté et des partenariats du secteur privé, et (iii) Composante 3. Gestion et Suivi et Evaluation du projet.
- Evaluation détaillée de la gestion financière de l'agence d'exécution*
25. L'évaluation a confirmé que le projet sera mis en œuvre en Tunisie en utilisant partiellement le système dirigé par la législation budgétaire couvrant tout le pays, et utilisera les compétences et ressources humaines existantes au sein de l'agence d'exécution. Les dépenses du projet feront partie du budget de l'Agence. Une évaluation de la capacité de gestion financière de l'agence d'exécution a identifié les principales caractéristiques suivantes:
26. Cadre Général. Le système de gestion financière en place au Ministère de l'Environnement est basé sur les principes et les procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public et, plus spécifiquement, aux institutions gouvernementales. Les principales caractéristiques de ce système sont les suivants:
27. Système Budgétaire. Le ministère de l'Environnement présente un budget annuel des engagements financiers. En termes de sources de financement, le budget global repose sur les contributions du gouvernement national ainsi que sur les fonds mis à sa disposition par divers bailleurs de fonds afin de réaliser des projets spécifiques. Le budget est soumis au Ministère des Finances pour approbation et devrait être approuvé par le Parlement National au plus tard le 31 Décembre chaque année et adopté comme une loi de crédits. Le contrôle budgétaire est mis en œuvre par le biais d'un système informatique (Aide à la Décision Budgétaire).
28. Recrutement. Les compétences et des ressources humaines existantes au sein de la DGEQV seront utilisées pour l'exécution du projet. La DGEQV a eu une expérience antérieure en termes de gestion financière avec d'autres projets de la Banque. De plus, la DGEQV a également des expériences précédentes avec d'autres donateurs.
29. Système de Comptabilité. Le système de gestion financière en place au Ministère de l'Environnement est basé sur les principes et les procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public, et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Un système de comptabilité basé sur les bases d'argent en liquides et leur analyse, conformément à une nomenclature budgétaire officielle est en place. Le système de comptabilité publique est informatisé. Le logiciel appelé Aide à la Décision Budgétaire montre les allocations budgétaires initiales du Ministère des Finances. Le ME entre les engagements et les décaissements au moment de la mise en œuvre suivant le cycle budgétaire.

30. Gestion du système informatique. L'UCP utilise un système de suivi parallèle, basé sur une feuille Excel pour produire les Rapports Financiers Intermédiaires Non-Audités (RFIN-As) du projet, qui nécessite un état de comptes cumulé depuis le début de la mise en œuvre.
31. Contrôle Interne. Le système de contrôle interne en place au sein du ME est conforme au système du gouvernement et a été jugée satisfaisant par la Banque mondiale. En effet, le Ministère de l'Environnement garantit la séparation des fonctions grâce à plusieurs contrôles.
32. Contrôle Externe. Le Ministère de l'Environnement est soumis au « Contrôle Général des Finances » sous la tutelle du Ministère des Finances et à la « Cour des Comptes » sous la tutelle du Premier Ministère.
33. L'évaluation des arrangements financiers, y compris du système de comptabilité et des politiques et procédures comptables, du système de budgétisation, de rapports, d'allocation, des politiques de contrôle interne et des procédures, d'audit interne et des dispositions pour l'audit externe du ME, reflète que ces dispositions sont satisfaisantes et conformes aux exigences minimales de la Banque. Ces procédures sont bien connues par la Banque étant donné que le ME a un projet en cours: Projet de Protection des Ressources Marines et Cotières du Golfe de Gabès. Cependant, le personnel de certaines Représentations Régionales du ME ne dispose pas de la capacité de gérer le projet.

A. ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

L'évaluation a relevé les risques suivants:

Risques Inhérents

Risque		Risque Après Mesures d'Atténuation	
Au Niveau Pays			
Le système Tunisien des finances publiques est régi par un cadre juridique et réglementaire complexe qui offre une grande fiabilité et des garanties de transparence. Le système Tunisien des dépenses publiques présente un facteur de risque budgétaire et financier peu élevé.	Faible	Les systèmes publics Tunisiens seront utilisés pour la gestion financière du Projet. Ces systèmes sont basés sur les lois et règlements du gouvernement.	Low
Au Niveau du Projet			

En raison de la complexité du projet, du volume des transactions, et du nombre d'entités à l'échelle régionale, les aspects institutionnels et organisationnels peuvent entraîner des problèmes de coordination, des goulets d'étranglement dans le flux de l'information et des retards dans les rapports.	Substantiel	Un MOP sera préparé qui décrit clairement: - Les aspects institutionnels et organisationnels, les interrelations et les responsabilités de chaque partie. - La circulation de l'information et les procédures de transmission des rapports financiers spécifiques. - La gestion financière et les procédures de décaissement. Une supervision étroite de la Banque sera planifiée et menée dans les premières étapes de la mise en œuvre du projet.	Modéré
Manque de capacité du staff dans certaines Représentations Régionales du ME.	Substantiel	Activités de renforcement des capacités et formation ciblée pour le staff concerné au niveau régional.	Modéré
Sélection d'une institution partenaire qui n'aurait pas la capacité d'exécuter les activités.	Substantiel	L'institution partenaire devra être sélectionnée sur la base des critères d'éligibilité établis dans le MOP et approuvé par le CPN et la Banque.	Modéré
Risques Inhérents Avant les Mesures d'Atténuation	Substantiel	Risques Inhérents Après les Mesures d'Atténuation	Modéré

Risques de Contrôle

Risque	Risques avant les Mesures d'Atténuation	Mesures d'Atténuation	Risques avant les Mesures d'Atténuation
Budgétisation			
Le ministère de l'Environnement présente un budget annuel des engagements financiers. Le budget est soumis au Ministère des Finances pour approbation et devrait être approuvé par le Parlement National au plus tard le 31 Décembre de chaque année. Les contrôles budgétaires sont mis en place à travers un système informatique.	Faible		Faible

Risque	Risques avant les Mesures d'Atténuation	Mesures d'Atténuation	Risques avant les Mesures d'Atténuation
Comptabilité La comptabilité du The ME, basée sur la comptabilité publique est tenue au niveau central. Le système de Comptabilité Publique du ME ne permet pas la génération automatique des RFIN-A nécessaires pour la gestion du projet.	Faible Substantiel	L'UCP utilise un système de suivi parallèle basé sur une feuille Excel pour produire les RFIN-As du projet. De plus, ce projet peut tirer parti de l'expérience acquise par la DGEQV dans la gestion de plusieurs autres projets financés par d'autres donateurs.	Faible Modéré
Rapports Financiers Des délais dans la préparation et la soumission des états de comptes dus au grand nombre d'agences impliqués.	Substantiel	Utilisation d'un MOP. Appui des Départements Techniques Suivi par l'UCP	Modéré
Flux du Financement Les flux financiers viennent de la Banque Mondiale. Le flux des fonds de la Banque Mondiale passe par le Compte Désigné et est organisé d'après les procédures de décaissement traditionnelles de la Banque.	Faible		Faible
Contrôle Interne Faible risque au niveau central en raison de l'expérience avec les projets précédents, mais risque modéré au niveau régional.	Modéré	Procédures écrites, et processus de contrôle décrit dans le manuel.	Faible
Vérification Financière La vérification financière sera menée en conformité avec les Normes Internationales d'Audit. Les termes de référence des Vérificateurs seront élaborés par la DGEQV et approuvés par la Banque avant le recrutement de l'Auditeur. Des délais dans la préparation et la soumission de rapport d'audit dus à la décentralisation du projet dans cinq zones régionales.	Faible Substantiel	Suivi étroit par la Banque et l'UCP des dates de soumission.	Faible Modéré
Risques de Contrôle Avant les Mesures d'Atténuation	Substantiel	Risques de Contrôle Après les Mesures d'Atténuation	Modéré

34. Compte tenu de l'ensemble des mesures qui seront prises pour réduire le niveau d'exposition, et pour gérer et réduire les risques et les faiblesses identifiés, les risques de la gestion financière résiduelle à ce stade est considéré **Modéré**.

Entités de Mise en Œuvre

Arrangements Institutionnels et de Mise en Œuvre

35. La DGEQV du ME serait l'agence gouvernementale responsable de la mise en œuvre générale du projet. Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans à compter de 2013 jusqu'en 2018.
36. L'UCP dirigée par un coordonnateur de projet et composée au minimum d'un spécialiste de la gestion financière, un spécialiste des achats, et un spécialiste en S & E et en garanties est établi dans la DGEQV. L'UCP est chargée de coordonner les aspects techniques et fiduciaires de la mise en œuvre du projet, ainsi que le S & E et les garanties des activités du projet. Il serait responsable de la vérification des factures, des débours, de la réconciliation du compte désigné, de la comptabilité du projet et de la préparation des RFIN-As et des Etats de Comptes financiers du projet. Toutefois, les Directions Régionales des Finances seraient responsables de la vérification des factures (pour s'assurer que toutes les autorisations de demande sont fournies) et de l'envoi de toutes les pièces justificatives des opérations à l'UCP.
37. Le MOP qui sera élaboré et approuvé par le gouvernement et la Banque avant le lancement du projet comprendra une description détaillée des tâches de l'UCP.
38. **Circulation de l'information:** La circulation des transactions comptables se fera comme suit:
- (i) L'UCP est responsable du maintien de toutes les pièces justificatives des opérations liées au projet.
 - (ii) Le MOP fournira une description détaillée de la circulation de l'information.
39. **Système Comptable du Projet:** Les principes de comptabilité générale du projet sont les suivants:
- (i) La comptabilité du projet couvrira toutes les sources ainsi que l'utilisation des fonds du projet, y compris les paiements effectués et les dépenses encourues. Toutes les transactions liées au projet (si elles impliquent des dépenses en espèces ou non) seront incluses dans le système de comptabilité et de rapports. Les décaissements effectués par l'intermédiaire du Compte Désigné ouvert à la Banque Centrale de Tunisie seront également inclus dans le système comptable du projet. Les fonds de contrepartie seront indiqués séparément.
 - (ii) Les opérations et activités du Projet seront distinguées des autres activités de la DGEQV. Les états financiers résumant les engagements du projet, les recettes et les dépenses seront réglés deux fois par an par le Ministère de l'Environnement, selon les modèles concernés.
 - (iii) Le tableau des comptes du projet sera conforme à la classification des dépenses et sources de financement indiquée dans les documents de projet. Le tableau des comptes devrait permettre la saisie des données afin de faciliter le suivi des dépenses du projet par composante et sous-composante, la répartition des dépenses et la catégorisation des décaissements.

Flux du Financement et Modalités de Décaissements

40. Les produits de la subvention seront décaissés en conformité avec les directives de la Banque Mondiale et seront utilisés pour financer les activités du projet à partir des procédures de décaissement couramment utilisées. Les décaissements couvriraient les demandes de retrait soit pour des paiements directs, pour des engagements spéciaux et/ou des remboursements accompagnés des pièces justificatives appropriées. Ils seraient faits en utilisant l'état des dépenses (ED) pour les montants inférieurs à des seuils prédéfinis pour chaque catégorie de dépenses, conformément aux procédures décrites dans la Lettre de décaissement et du manuel de décaissement de la Banque mondiale. Suivant les procédures de décaissement standard de la Banque mondiale, les décaissements se termineront quatre mois après la date de clôture du projet.
41. L'UCP sera chargée de soumettre les pièces justificatives appropriées pour les services rendus ou les activités de mises en œuvre, soit à la Banque Centrale de Tunisie, de sorte que les paiements peuvent être faits sur le Compte Désigné ouvert à cet effet, ou pour des demandes de paiement direct à la Banque qui sont au-dessus du seuil de paiement direct.
42. Compte Désigné. Pour s'assurer que les fonds sont disponibles pour la mise en œuvre du projet, le Gouvernement ouvrira, maintiendra et exploitera un Compte Désigné en dollar US à la Banque Centrale de Tunisie. Il financera les activités du projet. Les paiements sur le compte désigné seront faits par la Banque Centrale de Tunisie sur les instructions de l'UCP / DGEQV.
43. Le plafond autorisé du Compte Désigné serait de US \$ 500.000 qui serait déposé à la Banque Centrale de Tunisie. Celle-ci aura la charge de soumettre des demandes de réapprovisionnement sur une base mensuelle, accompagné de la documentation appropriée pour les dépenses effectuées et les relevés bancaires réconciliés.
44. Etats des Dépenses. Toutes les demandes de retrait de fonds de la subvention seront entièrement documenté, à l'exception de: (a) 500.000 \$ US ou moins pour des travaux; (b) 300,000 US \$ ou moins pour les biens; (c) 100.000 US \$ ou moins pour les cabinets d'expert-conseil; (d) US \$ 50.000 ou moins pour les consultants individuels, ainsi que les coûts différentiels d'exploitation et de formation, qui seront réclamés sur la base de la déclaration des dépenses publiques (DP).
45. La documentation des dépenses énumérées ci-dessus sera maintenue et sera mise à disposition des missions de supervision de la Banque pour examen et des vérificateurs de projets.
46. Les fonds de contrepartie seront disponibles à partir du budget de l'agence d'exécution. Les paiements du budget seront effectués sous la responsabilité de l'agence d'exécution, conformément aux procédures et à la législation applicables en Tunisie, et à temps afin d'assurer la bonne exécution du projet.

Allocation des Recettes de la Subvention de la BIRD

Rapports Financiers

47. L'UCP sera en charge de la préparation des rapports financiers suivants:

- (i) Rapports Financiers Intermédiaires Non-Audités (RFIN-As). Les RFIN-As du projet devraient inclure des données sur la situation financière. Les rapports comprennent: (i) Un état des sources et de l'utilisation des fonds pour la période considérée, ainsi qu'un cumulatif des chiffres et un état de solde des comptes du projet. (ii) Une déclaration sur l'utilisation des fonds par composante et par catégorie de dépenses. (iii) Un état de rapprochement du compte désigné. Et (iv) une analyse budgétaire indiquant les prévisions d'exécution et les divergences. Ces rapports seront produits par les systèmes comptables de l'UCP. Ils seront préparés deux fois par an et transmis à la Banque 45 jours après la fin de chaque semestre. Les modèles de table sont inclus à l'annexe du Manuel de procédures du projet. Un modèle IFR sera convenu avec la Banque avant la date effective du projet.
- (ii) Etats Financiers du Projet (EFP). Les états financiers du projet seront produits annuellement par l'UCP. Les EFPs devraient inclure (i) le tableau du flux de financement, (ii) le bilan de clôture (iii) l'état des engagements en cours, et (iv) l'analyse des paiements et des retraits de fonds de la subvention.
- (iii) Système de Comptabilité. L'UCP utilise un système parallèle de suivi basé sur une feuille Excel pour produire les RFIN-As du projet.

Audit Externe

48. Les états financiers du projet, y compris le rapprochement du compte désigné seront audités annuellement par un vérificateur, accepté par la Banque, conformément aux normes d'audit internationalement reconnues. L'audit portera sur tous les aspects du projet, toutes les opérations de mise en œuvre dans le cadre du projet ainsi que les sources et l'utilisation des fonds. Il portera également sur les opérations financières et le contrôle interne, de même que sur le système de gestion financière.
49. Le vérificateur produira: (a) un rapport d'audit annuel, comprenant son avis sur les états financiers annuels du projet, et (b) une lettre à la direction sur les contrôles internes. Ces rapports seront traités par le MICI et envoyés à la Banque dans les six mois à partir de la date de clôture de chaque exercice sujet à vérification. Les Termes de référence (TdR) du vérificateur devront être préparés par l'UCP et satisfaisant à la Banque avant engagement avec l'auditeur. Les TdR comprendront à la fois la vérification des transactions financières et une évaluation du contrôle interne.

Plan de Supervision

50. La fréquence et la portée des missions de supervision de la Banque Mondiale seront adaptées aux besoins du Projet. Ces missions de Supervision auront lieu tous les six mois, mais peuvent être plus fréquents, si nécessaire.

Approvisionnement

51. La passation des marchés pour le projet se fera conformément aux « Directives : Passation des marchés de biens, et de services autres que de conseil financés par les prêts du BIRD et les crédits IDA par les emprunteurs de la Banque Mondiale » datant de Janvier 2011 « Directives de Passation des Marchés », et « Directives : Sélection et Emplois des consultant financés par les prêts du BIRD et les crédits IDA par les emprunteurs de la Banque Mondiale » datant de Janvier 2011 (« Directives Consultant »), et les dispositions relatives à l'accord de don. L'Appel d'Offre National (AON) sera mené suivant les procédures acceptables à la BIRD. Les méthodes utilisées pour ce projet dans la passation des marchés, et les montants estimés pour chaque méthode, ainsi que les seuils des valeurs de contrat pour l'utilisation de chaque méthode sont présentés ci-dessous.
52. Le financement au titre du FEM couvrirait les activités dans les trois composantes du projet et comprendrait: (i) Des travaux (investissements physiques dans les APs ciblées et des mesures de conservation de sols et de l'eau). (ii) Des produits (équipement des infrastructures ajoutées et l'UCP). (iii) Des (SNC), Services Non Consultatifs (campagne de diffusion et d'information, soutien aux communautés, coûts associés aux visites de formation et d'étude, etc.) Et (iv) CS, des Services Consultatifs (documents de conception et d'appel d'offres pour les investissements physiques, conception de la stratégie de promotion et de communication, conception / mise à jour des plans de gestion des APs, formateurs pour les éco-guides et le personnel, et spécialistes dans divers domaines pour répondre aux besoins de l'UCP). Certaines activités au niveau local peuvent nécessiter des achats pour la participation communautaire, et celle de l'ONG. La sélection finale des APs (pas plus de trois sites) est encore à faire et il est donc difficile de déterminer la portée exacte des dépenses. Une liste détaillée des dépenses par catégorie et leurs buts est présentée dans le tableau ci-dessous:

Catégorie	But des Dépenses
(i) Travaux	- Infrastructures à l'intérieur des APs ciblées visant le développement de l'écotourisme. - Mesures de conservation de sols et de l'eau, dans et aux alentours des APs.
(ii) Produits/Biens	- Equiper l'UCP. Fournir l'équipement nécessaire aux écomusées, aux centres de visiteurs, aux circuits de l'écotourisme (signalisations, sentiers, points d'observation, etc.).
(iii) SNC	- Activités de Diffusion de la vision de l'écotourisme et des buts du projet. Campagne d'Information pour les organisateurs de tours écotouristiques nationaux et internationaux. - UCP (Formation, Voyages d'études). - Voyages d'études et visites d'échanges visant à l'adoption des meilleures pratiques. - Formation pour le Staff des ministères et des parcs.

(iv) SC	- Conception et appels d'offre pour les investissements physiques. - Services de Consultants associés à l'UCP pour la gestion et à la mise en œuvre du projet, y compris l'approvisionnement, la gestion financière, les garanties sociales et environnementales, S&E et les audits. - Conception d'une stratégie de promotion et communication sur mesure, incluant des communications transparentes en ce qui a trait au processus de sélection des sites pour l'écotourisme, des activités de dissémination de la vision pour l'écotourisme et de ses buts, une campagne d'information pour les organisateurs de tours écotouristiques internationaux. - Formation des éco-guides et des Gestionnaires des APs locaux, sensibilisation des communautés locales à l'environnement, - Mise à Jour/développement et Mise en œuvre de plans de gestion participatifs des Parcs Nationaux. - Formation pour le staff des ministères et des parcs afin d'améliorer leur compréhension de l'écotourisme, de la participation communautaire, et de la contribution qu'ils peuvent apporter à une gestion durable des APs.
---------	---

53. Bien qu'un plan d'achat à part entière n'est pas obligatoire pour cette petite subvention, il serait conseillé de demander à l'agence d'exécution de préparer un plan d'approvisionnement basé sur un modèle simplifié de la Banque, afin d'assurer une gestion efficace des achats et donc la mise en œuvre harmonieuse du projet. Le plan d'achat (PA) couvrira les dépenses prévisibles des 18 premiers mois. Il sera mis à jour annuellement lors de la mise en œuvre du projet, ou moins souvent selon les besoins. L'approvisionnement et la sélection des consultants seront régis par les Lignes Directrices respectives de 2011. Les méthodes de passation des marchés ainsi que les commentaires précédents seront détaillés dans le PA (à finaliser d'ici au stade de Négociations). Cependant, la taille des investissements sera limitée, et les achats se feront normalement par le biais de la BCN ou à partir de devis estimatifs fournis par de petits entrepreneurs pour les travaux et la fourniture de biens. La taille des contrats de consultation dépassera également peu probablement l'équivalent de US \$ 200.000, ce qui signifie que les courtes listes ne peuvent comprendre que des consultants nationaux. En termes de modalités d'exécution, l'UCP établi dans la DGEQV et dirigé par un coordonnateur de projet, comprendra un spécialiste de l'approvisionnement (à être identifié au sein de l'équipe fiduciaire existant à la DGEQV). Ce personnel de l'approvisionnement serait responsable, (avec l'aide de consultants externes, le cas échéant), du traitement de toutes les activités de gestion des achats du projet, de la mise à jour du PA, à la coordination des apports techniques des intervenants spécialisés aux niveaux central et décentralisé (régional). Il interviendrait à l'origine du processus et aux étapes d'évaluation, à la livraison des documents d'appel d'offres et des rapports d'évaluation du Projet, à la préparation des rapports d'avancement de l'approvisionnement et à la conservation des dossiers pour post examen. Les aspects techniques du processus d'approvisionnement (ébauche de TdR, évaluation technique, suivi de la performance, etc) concernant les activités régionales seraient décentralisés

au niveau des Représentations Régionales de l'Environnement et des CRDAs, dans lesquels les services déconcentrés de la DGEQV et de la DGF sont regroupés, sinon le processus d'approvisionnement serait géré au niveau central.

Évaluation de la Capacité d'Approvisionnement

54. Personnel et Installations. La DGEQV dispose d'un membre du personnel spécifiquement chargé de la gestion des achats au titre de projets multilatéraux et bilatéraux. Ce dernier est un ingénieur au sein de la DGEQV qui est à la tête de l' « Unité » d'Approvisionnement de la DGEQV et a une longue expérience avec les marchés: 4 projets de la Banque, 6 programmes des Nations Unies (PNUE, CNUCC, PNUD) et plusieurs autres projets financés par le GIZ et l'AFD. Il est en charge de tout le processus d'approvisionnement de l'étape de préparation des documents d'appels d'offres jusqu'à la notification du consultant / fournisseur / entrepreneur sélectionné et de la tenue des dossiers. Pour assurer le bon déroulement du projet, il est recommandé (i) de définir clairement dans le MOP toutes les responsabilités de coordination et de rapports du staff en général, et du personnel d'approvisionnement en particulier, au niveau de la DGEQV . Et (ii) de former / informer / mettre à jour le personnel sur les procédures de la Banque particulièrement celles concernant les services consultatifs.
55. Planification de l'Approvisionnement. L'Unité est habituée à la préparation de plans de passation des marchés pour de plus grands projets de la Banque ainsi que des programmes d'activités et le plans d'achats qui doivent être communiqués à l'«Observatoire National des Marchés Publics» chaque année en Janvier. L'unité des achats ont également une bonne expérience avec la préparation des plans de passation des marchés pour les projets de la Banque, c'est pourquoi il est également prévu qu'il aura la capacité d'en faire de même pour le « Projet d'Ecotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique de la Tunisie » du FEM PPG. Bien qu'un plan d'achat à part entière ne soit pas obligatoire pour cette petite subvention, il est conseillé de demander à l'agence d'exécution de préparer un plan d'approvisionnement selon modèle simplifié de la Banque, afin d'assurer une gestion efficace des achats et donc la mise en œuvre harmonieuse du projet.
56. Systèmes de Suivi et de Contrôle. En termes de suivi de la mise en œuvre du projet, la responsabilité globale tomberait sur le « Directeur Général » de la DGEQV . Cependant, le suivi réel, au jour le jour, retomberait sur le coordinateur du projet avec l'appui des autres membres de l'UCP. L'Unité d'approvisionnement de la DGEQV sera appuyée par les unités techniques pertinentes, chacun dans son domaine, pour la mise en œuvre des activités d'approvisionnement et la gestion des contrats. Étant donné que tant la DGEQV que les CRDAs sont des organes administratifs statutaires, les contrats au-dessus d'un certain seuil seront soumis à l'approbation des commissions compétentes de passation des marchés tunisiens. Il est prévu que les comités d'appel d'offres seront tous internes étant donné les petites tailles des contrats prévus. Toutefois, si un contrat nécessite un examen au niveau national, le long processus de révision et d'approbation par le comité d'approvisionnement concerné au niveau national peut retarder l'efficacité ou ralentir la mise en œuvre du projet.
57. Capacité de satisfaire les conditions de rapports requises par la Banque. Il est prévu que les agences d'exécution auront la capacité de répondre à cette exigence et de produire des rapports adéquats sur l'approvisionnement ainsi que sur la gestion du contrat. Il est recommandé de

désigner au sein de l'UCP, la personne / le personnel responsables de la préparation des rapports ainsi que de définir clairement le contenu du rapport en question.

58. Seuils d'Examen Antérieur. Étant donné que le DGEQV et les CRDAs sont familiers avec la mise en œuvre des projets de la Banque, les seuils d'examen antérieur ont été fixés comme suit: (i) **Travaux**: premier contrat attribué sur la base du BCN et d'appel d'offres. (ii) **Produits et SNC**: premier contrat attribué sur la base de la BCN et de consultations du marché. (iii) **Consultants**: le premier contrat à attribuer en fonction de chaque méthode de sélection : pour chaque contrat de services de consultants fournis par un cabinet, le coût est estimé à l'équivalent de **100.000 \$ ou plus** et pour chaque contrat de services de consultant individuel, le coût est estimé à l'équivalent de **50.000 \$ ou plus**. Tous les autres contrats sont soumis à un Post examen par la Banque Mondiale.
59. Conclusion. L'agence d'exécution évaluée, la DGEQV, auraient la capacité d'effectuer et de gérer l'approvisionnement en vertu de ce financement, à condition que les mesures recommandées (voir le tableau ci-dessous) soient prises avant l'efficacité. Le risque a été classé comme **modéré**.

Résumé de l'Évaluation des Capacités de la DGEQV/CRDAs et Plan d'Action

Analyse de la Capacité d'Approvisionnement	Défis/Risques	Mesures d'Atténuation
1. <u>Organisation</u> L'organisation de la DGEQV serait adéquate.	Disponibilité de l'UCP et manque de coordination avec les autres partenaires	- Dispo, MOP avant exécution. - Modalités de mise en œuvre, et resp. de coordination et rapports pour l'UCP clairs dans le MOP - Point focal pour la DGEQV désigné
2. <u>Installations, Capacité de Soutien et Staff avec Expérience Professionnelle</u> A la DGEQV sont tous adéquats et ont de l'expérience.	Staff a besoin de mise à jour en rapports aux procédures de la Banque selon les Lignes Directives de 2011	- Former /Informer le staff sur les procédures principales de la Banque (ie NCB, Achats et services consultatifs) supposés être utilisés dans la mise en œuvre avant le lancement du projet.
3. <u>Tenue de registres et Système de classement</u> Accès à l'information durant le post examen des acquisitions serait facile.	Capacité de faire face au volume des transactions du projet et aux exigences comptables	- Former /Informer le staff pour s'assurer que les dossiers spécifiques pour chaque acquisition du projet sont tenus et que toutes les transactions et les contrats sont enregistrés auprès de la DGEQV.
4. <u>Planification de l'approvisionnement</u>	Plan d'acquisitions ne serait pas prêt avant la mise en œuvre du projet	- Bien qu'un plan d'achat complet ne peut être ébauché à ce stade, il serait conseillé de demander à l'agence d'exécution de préparer un plan d'approvisionnement basé sur celui de la Banque afin d'assurer une gestion efficace des acquisitions et donc la mise en œuvre harmonieuse du projet.

5. <u>Système de Suivi et Contrôle</u>	Le long processus de révision et d'approbation par les comités d'approvisionnement Tunisiens concernés au niveau national peut retarder l'efficacité ou ralentir la mise en œuvre du projet.	- L'UCP et les AIs devraient considérer, pendant la préparation du plan d'approvisionnement, une période de temps réaliste pour faciliter les différentes étapes de l'examen par les commissions de passation de marché Tunisiens appropriés.
6. <u>Capacité de satisfaire les Exigences de Rapports de la Banque</u>	Les rapports ne seraient pas soumis à temps et sous un format adéquat.	- S'assurer que le responsable de la production de rapport est clairement identifié au niveau de l'UCP et des CRDAs et définir clairement le contenu du rapport.
7. <u>Seuils Post Examen</u>	L'UCP pourrait soumettre tous les contrats pour non objection de la Banque	- Seuils d'Examen Antérieur proposé : - TRAVAUX: premier contrat attribué sur la base du BCN et d'appel d'offre. - BIENS et SNC: : premier contrat attribué sur la base du BCN et de consultation du marché. - CONSULTANTS: premier contrat attribué en fonction de chaque méthode de sélection : contrat de services de consultants fournis par un cabinet, coût estimé à l'équivalent de 100.000 \$ ou plus et contrat de services de consultant individuel, coût estimé à l'équivalent de 50.000 \$ ou plus.

60. Les méthodes à utiliser pour la passation des marchés dans ce projet, les montants estimés pour chaque méthode, ainsi que les seuils de valeur de contrat pour l'utilisation de chaque méthode sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Seuils par méthodes et revue à priori

Catégorie	Seuil des Contrats Coûts estimés ('000 US\$)	Passation marchés Méthode Selection des ou de	Contrat Sujet pour revue à Priori par la Banque
1. GOODS	≥ 1,000	ICB	≥ 3,000,000 et premier contrat indépendamment de sa valeur. Premier contrat ensuite revue à posteriori.
	> 100 & <1,000	NCB	Premier contrat ensuite revue à

		≤ 100	Shopping (3 quotations)	posteriori. Premier contrat ensuite revue à posteriori.
2. NON-CONSULTING SERVICES		≥ 1,000	ICB	≥ 3,000,000 et premier contrat indépendamment de sa valeur.
		> 100 & <1,000	NCB	Premier contrat ensuite revue à posteriori.
		≤ 100	Shopping (3 quotations)	Premier contrat ensuite revue à posteriori.
3. CONSULTANT SERVICES	Firms	≥ 200	SFQC	≥ 1,000,000 et premier contrat indépendamment de sa valeur.
		>100 & <200	SFQC/QC/SMC/SBDS	A posteriori.
		≤ 100	SFQC QC/SMC/SBDS	Premier contrat ensuite revue à posteriori.
		NA	SED	Tous les contrats indépendamment de leurs valeurs.
	Individual Consultants	≥ 50	Consultants Guidelines Section V	≥ 300,000 Rapport d'évaluation comparaison de 3 CV, TDR, et ébauche de contrats.
		<50	Consultants Guidelines Section V	Premier contrat, comme ci-dessus, ensuite revue à posteriori.
		NA	SSS	All contracts regardless of value

SFQC = Sélection fondée sur la qualité et le coût

SMC = Sélection au moindre coût

SED = Sélection par entente directe

QC = Sélection fondée sur les qualifications des consultant

SBDS = Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

C. Sauvegardes Environnementales et Sociales

Évaluation Environnementale et sociale

61. Le projet comporte trois SPN situés dans le centre-ouest et au sud-ouest de la Tunisie (voir tableau 1). Le projet comprend des activités et des installations qui ont été précédemment identifiés dans les plans de gestion des PN de Bouhedma et Jbil, qui ont été préparés sous le Projet de Gestion des Aires Protégées financé par une subvention précédente gestion de projet du FEM (P51308 – clôturé en 2008). Ces plans de gestion des PN seront mis à jour lors de la mise en œuvre du projet et le plan de gestion pour le PN de Dghoumes sera également préparé.

Tableau 1: Parcs Nationaux Ciblés par le Projet

	Boudedma PN	Jbil PN	Dghoumes PN
Etablissement	18/12/1980 (Decret No. 80-1606)	24/10/1994 (Decree No. 94-2210)	29/03/2010 (Decree No. 2010-568)
Région	Gouvernorats de Gafsa et Sidi Bouzid	Governorat Kébili	Governorat de Tozeur
Superficie	116 488 ha	1150,000 ha	88,000 ha
Propriétaire des Terres	Domaine Public de l'Etat	Domaine Public de l'Etat	Domaine Public de l'Etat
Responsabilité Institutionnelle	DGF / CRDA / Agent de Conservation du Parc	DGF/ CRDA / Agent de Conservation du Parc	DGF/CRDA/ Agent de Conservation du Parc
Plan de Gestion de l'Aire Protégée	(à être mis à jour)	(à être mis à jour)	(à être mis à jour)

62. Les sous-projets devant être financés par le projet sont décrits en détail dans l'annexe 2 et comprennent à la fois des activités d'associations communautaires telles que le nettoyage de l'environnement et la lutte contre la dégradation des terres, et des activités de micro-entreprises, sous-projets qui sont liés à l'amélioration des conditions et à la gestion des parcs grâce à l'écotourisme. Le projet permettra également de financer des investissements relativement faibles en écotourisme et en infrastructure de conservation de sol, comme la réhabilitation des éco-musées, la mise en place de petites installations d'hébergement / camping et restauration, des sentiers sauvages éducatifs, l'amélioration des routes d'accès, l'installation de panneaux, et anti-érosion gabions. Ces installations sont pour la plupart petites, très localisées et sensiblement de mêmes types pour les trois PN. La localisation précise et les détails techniques des sous-projets seront finalisés dans les études techniques de génie au cours de la mise en œuvre du projet.

Cadre Légal et Institutionnel en Tunisie

63. En Tunisie, les PN sont gérés en conformité avec les dispositions du Code Forestier par la DGF le MA. Chaque PN est administré localement par un Agent de Conservation du Parc nommé par le Ministre de l'Agriculture. Les CRDAs sont responsables de tous les services régionaux du MA (y compris les forêts).
64. Le projet serait conforme aux lois et aux règlements tunisiens, y compris au Code Forestier, au Code de l'Eau, au Code de la Planification et du Développement Urbain, au Code du Patrimoine, aux règlements relatifs à la lutte contre la pollution, à la gestion des déchets solides, aux normes nationales des émissions de polluants dans l'air et dans l'eau, etc.
65. Le décret de l'EIE n ° 2005 - 1991 définit les procédures d'élaboration et d'approbation des études d'impacts environnementaux. Selon la liste des projets rattachés à ce décret, la majorité des sous-projets financés par le Projet ne sont pas soumis à une évaluation environnementale. L'approvisionnement en eau et certaines unités de gros bétail classées uniquement doivent avoir l'approbation de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement et doivent être soumis à des spécifications (Cahier des charges) tels que définis par l'ordre du Ministre de

l'Environnement du 8 Mars, 2006. Le décret indiqué ci-dessus ne prévoit pas de dispositions pour la consultation publique et la diffusion de l'information.

Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale

66. En ce qui concerne ce projet, les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale s'appliquent et l'emporteraient au cas où les politiques environnementales nationales ne seraient pas compatibles avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Compte tenu du fait que les activités sont de petite envergure et que les impacts négatifs susceptibles d'être générés sont assez localisés, de faible à moyenne échelle, le projet tombe sous la catégorie B, conformément à l'OP 4.01 (évaluation environnementale.)
67. Le projet sera mis en œuvre dans trois PN ayant un écosystème relativement sensible. Les habitats naturels, les ressources physiques et culturelles et les collectivités locales de ces parcs pourraient être affectés par les activités du projet pendant les phases de construction et d'exploitation. Par conséquent, les politiques de sauvegarde suivantes seront également déclenchées: (i) les habitats naturels (OP / BP 4.04), (ii) les ressources physiques et culturelles (OP / BP 4.11), et (iii) la réinstallation involontaire (OP / BP 4.12).

Impacts Positifs et Négatifs du Projet sur l'Environnement

68. **Situation Actuelle.** Le projet sera mis en œuvre dans trois PN dans une région caractérisée par un climat aride et désertique, une érosion due à l'eau et au vent, la dégradation du couvert végétal, et des activités locales qui sont basées essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Selon les informations contenues dans les plans de gestion des PN existants, les activités touristiques actuelles sont relativement faibles et n'ont pas causé d'impacts majeurs sur l'environnement et les habitats naturels. Cependant, certains effets négatifs ont été constatés qui peuvent d'avantage affecter le capital naturel et entraver le développement de l'écotourisme. Il s'agit notamment du surpâturage, de la pression sur les ressources en eau, de présence de déchets de toutes sortes, de l'érosion par le vent et l'eau, des nuisances générées par les véhicules 4x4 et quads, de la perturbation de la faune, du braconnage, de la dégradation des sites et des vestiges archéologiques (en particulier au PN de Bouhedma).
69. **Impacts Positifs du Projet.** Les impacts positifs du projet. Le projet impliquera activement tous les acteurs concernés (organismes publics, opérateurs touristiques, populations locales, ONG, etc) et générera un changement positif par rapport à la situation actuelle, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des PN, l'appui de la population locale au projet, la restauration et l'amélioration de la végétation, la conservation des eaux et des sols, l'introduction de certaines espèces éteintes, l'amélioration des services et des infrastructures d'écotourisme, le développement des activités économiques locales, la création d'emplois et de micro-entreprises, l'amélioration des revenus de la population, etc. Cela contribuera à la préservation et à la valorisation du capital naturel et au développement de l'écotourisme.
70. **Impacts Négatifs:** Les impacts négatifs seraient associés à des investissements physiques financés par le Projet, des activités génératrices de revenus pour les populations locales et certains investissements du secteur privé dans l'écotourisme. La mise en œuvre de ces activités peut générer des effets environnementaux négatifs, tels que l'érosion des sols, la pollution et les nuisances, les perturbations de la faune, la dégradation et la perte de couvert végétal, la

dégradation du paysage naturel et donc affecter l'écosystème déjà sensible. Le tableau 2 présente les activités qui peuvent causer des risques directs ou indirects sur l'environnement.

Table 2: Impacts Positifs et Négatifs Majeurs du Projet

Activités	Impacts Positifs	Impacts Négatifs
Composante 1 - Plans de gestion participative des PN - Formation du staff des PN et des départements concernés. - Investissements physiques nécessaires pour développer l'écotourisme - Suivi et évaluation du projet	- Professionalisation de la gestion du Parc - Renforcement du cadre institutionnel et Régulatoire nécessaire pour le développement de l'écotourisme - Meilleure gestion du capital naturel - Amélioration des services et de l'infrastructure pour l'écotourisme - Développement de la protection des ressources en eaux et en sols, de la faune et de la flore. - Considération des aspects sociaux et environnementaux	- Poussière, débris de construction, bruit, érosion du sol, dégradation des artefacts, perturbation de la faune, dégradation de l'habitat naturel, augmentation de la pression sur les ressources en eaux, génération d'eaux usées, pollution et risques sanitaires.
Composante 2 - Création d'opportunités d'emplois et de sources de revenus - Renforcement des capacités et sensibilisation de la communauté - Promotion de commerce sur mesure et de stratégie de communication - Appui aux initiatives de Partenariat Public-Privé (PPP)	- Amélioration des conditions socio-économiques des communautés locales - Meilleure adhésion de la population locale au Projet - Atténuation des conflits communautaires et réduction de la pression sur la flore des parcs - Meilleure protection et gestion du capital naturel - Développement de l'écotourisme - Développement d'entreprises liées à l'écotourisme (écoguides, artisanat, circuits d'écotourisme, agrotourisme, hébergement, etc.)	Les impacts négatifs sont plutôt faibles et considérés dans la Composante 1, comme : - La production de déchets, les perturbations - Risque d'excéder la capacité de charge du PN - Risque de mettre la faune en danger et de contribuer à la dégradation de la flore
Composante 3 - Gestion du Projet	- UGP opérationnel	Pas d'impact négatif

Mise en œuvre des documents de sauvegardes élaborés (CGES et PF)

71. Puisque les activités du projet ne pouvaient pas être précisés avant l'évaluation, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un Cadre de Procédures ont été préparé par le Gouvernement. Ces outils, dont la mise en œuvre repose avec les partenaires du projet (DGEQV, CRDAs, etc), inclut des procédures spécifiques pour l'évaluation environnementale et sociale appliquées aux activités et sous-projets prévus, selon l'importance de leurs impacts sur l'environnement et au niveau social et en conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale.
72. Pour le CGES, la méthodologie adoptée consiste à effectuer l'évaluation environnementale, en consultation avec les parties prenantes et en suivant les étapes ci-dessous:
 - (i) **Étape 1: Etablir une fiche d'information de l'aménagement proposé.** Le promoteur de l'activité ou de l'aménagement planifié, DGEQV, CRDA, DGF, l'opérateur privé

d'écotourisme, etc., va préparer une fiche d'information du sous-projet constituée d'une brève description du projet, de sa localisation, sa zone d'influence et ses impacts potentiels.

(ii) **Étape 2: Déterminer la catégorie de l'aménagement proposé.** L'UCP contractera les services d'un expert en environnement pour effectuer le processus de sélection en utilisant une liste de contrôle établie à cet effet. Cette liste inclut une série de questions auxquelles il faut répondre par oui ou par non. Sur la base des résultats obtenus et sur la classification proposée pour ce type de projets figurant dans le CGES, les activités du projet et sous-projets seront classés dans l'une des catégories suivantes:

- a. **Catégorie I** comprend les activités du projet sous-projets avec des impacts négatifs importants sur l'environnement exigeant la préparation d'un Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES). Les sous-projets pour lesquels la liste de contrôle comprendra un «oui» en réponse à l'une ou plus des questions 1-9 seront classés dans la catégorie 1.
- b. **Catégorie II:** Comprend les sous-projets dont les impacts négatifs sont négligeables. Dans ce cas, la réponse doit être négative à toutes les questions et aucune évaluation environnementale n'est requise.

(iii) **Étape 3: Préparation de l'CGES.** Le promoteur sera tenu de préparer les documents suivants pour les activités/ sous-projet en fonction de sa catégorie:

- a. Le CGES doit inclure la description du sous-projet et ce qui suit sous forme de tableau. (i) un plan d'atténuation pour les impacts négatifs, ii) un programme de suivi de l'environnement, et iii) un programme de renforcement institutionnel. Le CGES sera préparé par un expert en environnement, contracté par le promoteur de fonds du projet.
- b. L'UCP veillera à ce que le CGES fasse partie des documents d'appel d'offres pour les travaux et soient inclus dans les clauses de contrats de construction et d'exploitation.
- c. Le CGES sera revu par l'ANPE et publié sur le site Internet du Ministère de l'Environnement.

(iv) **Étape 4: Suivi et Surveillance de l'environnement.** L'UCP assurera un suivi régulier de la conformité avec le CGES FPR en collaboration avec les responsables régionaux du CRDA et des PN afin d'assurer que les mesures d'atténuation environnementales et sociales établies dans les EIESs et FEDSs sont mises en œuvre. À cet égard, l'UGP embauchera les services d'un spécialiste de l'environnement national pour mener un examen annuel des exigences environnementales, de la documentation à partir d'un échantillon de sous-projets dans chacun des trois PN et des rapports de surveillance environnementale, qui seront inclus dans les rapports annuels d'avancement du projet et soumis à la Banque mondiale.

73. Le projet ne financera pas d'activités qui risque d'engendrer l'acquisition involontaire de terrain résultant dans une perte de logement, perte de capital et accès ; perte de source de revenu ou moyens de subsistance, si oui ou non les personnes affectées doivent délocalisées.

Capacité de l'Agence d'Exécution

74. La DGEQV est l'une des directions opérationnelles du Ministère de l'Environnement. Elle a une équipe technique de 40 membres divisée en trois départements; Ecologie-Biodiversité, Développement Industriel et Développement Urbain. Cinq membres du personnel technique agissent en experts techniques pour examiner l'EIE pour le compte de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) qui est l'agence de réglementation de l'environnement pour les EIEs du ME. Ils ont reçu une formation substantielle sur l'EIE, et deux de ces agents ont reçu une formation sur les politiques de sauvegarde de la Banque et gèrent / ont géré deux projets financés par le FEM à savoir le Projet de Ressources Naturelles en Tunisie et le Projet de Protection des Ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabès. De plus l'ANPE dispose d'un personnel adéquat et de l'expertise sur l'évaluation environnementale et pourrait fournir une expertise technique en plus des consultants nationaux en EIE financés grâce à ce projet. La Banque a élaboré quatre études de diagnostic de sauvegarde (EDS) pour l'utilisation des systèmes nationaux dans la gestion des déchets, des ressources naturelles, PISEAU II et du projet de Montagne Nord-Ouest. L'EDS a évalué la capacité de l'ANPE et l'a jugé acceptable.
75. Au niveau central, le coordinateur de l'UCC, soutenu par le personnel technique de la DGEQV sera le point focal pour les mesures environnementales et sociales. L'UCC est nécessaire pour s'assurer que les exigences d'évaluation de l'environnement sont respectées. Le coordinateur sera assisté par un spécialiste en S & E et Sauvegarde qui effectuera les tâches suivantes: (a) l'examen et la synthèse des rapports de suivi reçus des CRDAs. (b) La sélection d'un échantillon de sous-projets pour s'assurer que les procédures environnementales et sociales décrites dans les PCGES sont remplies. (c) La rédaction des rapports de suivi qui seront inclus dans le rapport semestriel que l'UCP soumettra à la Banque mondiale.
76. Au niveau du CRDA, chaque CRDA nommera un de ses employés pour être responsable des mesures environnementales et sociales prévues dans le PCGES et pour s'assurer de leur conformité au cours de la planification et la mise en œuvre de sous-projets.

Formation et Renforcement des Capacités

77. Le projet financera la formation annuelle et le renforcement des capacités en gestion de l'évaluation environnementale (EE), en mise en œuvre et suivi du projet pour différents groupes cibles (DGEQV, UCP, CRDA, autorités locales, ONG). La sensibilisation de la population locale sur les impacts environnementaux se fera à travers des réunions au cours de la préparation des Plans de Gestion des PN.

Budget

78. Les frais de préparation des CIES et des CDES, de l'appui technique et de la formation ont été estimés à US \$ 100.000. Cette somme n'inclut pas les coûts de sensibilisation de la population locale (inclus dans les Plans de Gestion des PN), ainsi que les coûts d'atténuation et des mesures de suivi pour chaque sous-projet. Ces derniers feront partie des coûts d'investissement au cours de la conception technique des sous-projets.

Évaluation Sociale

87. Le Gouvernement a réalisé une évaluation sociale, et a élaboré le cadre fonctionnel du projet qui vise à garantir que les activités à entreprendre sont conformes à la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale, Réinstallation (Déplacement de population) PO/PB 4 .12. Le but est

d'identifier les problèmes et les attentes des communautés vivant dans et aux alentours des trois Parcs Nationaux, ainsi que d'identifier les besoins potentiels des groupes cibles les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, de sorte que leur intégration dans la conception du projet puisse être assurée. Des réunions et des groupes de discussion spécifiques ont été menés avec les représentants des communautés et des ONGs locales.

88. Les analyses effectuées ont montré que les activités du projet ne devraient engendrer aucune restriction d'accès. Le projet vise au contraire à apaiser d'avantage la situation et renforcer les capacités des populations locales pour générer de nouvelles sources de revenus et protéger davantage leurs ressources naturelles. Le Cadre de Processus a été préparé avant l'évaluation et a été soumis pour consultation le 27 Avril 2012, il décrit: (i) les composantes du projet, y compris toute activité qui peut limiter davantage l'accès de la communauté aux ressources naturelles ; (ii) Les conflits potentiels (le cas échéant) découlant du projet ; (iii) Les critères d'admissibilité ; (iv) Les mesures qui seraient prises pour soutenir l'amélioration des moyens de subsistance des PAPs ; (v) Les modalités administratives et juridiques prévues pour la mise en œuvre du CP ; et (vi) le système de surveillance qui doit être établi pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'atténuation des mesures proposées dans le Cadre de Processus.
89. Les critères d'éligibilité concernent principalement les personnes historiquement affectées par la création du parc de Bouhedma vivant toujours dans le Parc. Ils sont environ 448 familles dont 200 familles de l'Imada de Haddaj habitants dans la zone tampon et dans la zone périphérique du Parc, et 248 familles de l'Imada de Bouhedma habitant dans la zone tampon.
90. Les mesures prises pour encourager la participation des populations locales et les mesures d'atténuation pour les personnes affectées seront définies de façon participative au cours de la réactualisation du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc de Bouhedma. Les membres de ces communautés seront consultés suivant l'approche participative intégrée et bénéficieront des effets induits par l'écotourisme. Il est aussi important de noter l'intérêt porté par ces communautés au projet tel que confirmé lors des consultations effectuées au mois d'avril 2012. En outre, ces populations participeront à la conception, à la gestion et au suivi des différentes activités du parc, avec l'appui d'organisations locales ayant une expérience en gestion communautaire, renforcement de capacités et conservation. Une évaluation des impacts sera réalisée au travers d'études et avec la consultation des populations.
91. Les mesures de compensation seront principalement orientées vers une participation aux activités éco touristiques, de surveillance du PAG et en particulier l'intégration des gardes communautaires dans toutes les activités du Parc. Le recrutement prioritaire et la formation des personnes issues des populations riveraines seront un principe de base.
92. Un processus de règlement des éventuels conflits sera défini et mis en œuvre sous la forme d'une structure de médiation, composée des représentants de l'administration territoriale, de représentants des ministères concernés, des ONG et des populations concernées. La méthode de consultation utilisée est basée sur les trois points suivants : l'information des populations concernées, l'évaluation des impacts du projet, les mesures d'atténuation proposées. En cas de contentieux, les populations affectées devront appliquer l'article 220 du code forestier.
93. Les activités du cadre fonctionnel sont une partie intégrante des composantes du projet. Le coût global a été estimé à 20000 dollars ES par parc naturel non compris les mesures d'accompagnement nécessaires qui feront l'objet d'un traitement spécifique dans les différents PAG. Ce budget sera imputé sur les ressources du projet pour la mise en œuvre de ce cadre.

94. Le cadre de processus a été soumis à la consultation des parties prenantes en avril 2012 et a été publié sur le site web du ministère de l'environnement ainsi que sur info shop le 05 juin 2012.

Suivi et Evaluation

95. L'UCP sera responsable du S & E du projet. Un système informatique de S & E sera mis en place durant la première année de la mise en œuvre du projet. Ce système comprendra la surveillance de la mise en œuvre du CP, et en particulier des mesures d'atténuation découlant des conflits dans le PN de Bouhedma. Le S & E facilitera la mise en œuvre des diverses activités du projet et de leur coordination aux niveaux local, régional, et national pour assurer une meilleure gestion et la réalisation des objectifs souhaités.

Préparation d'un Plan d'Action

96. OP 4.12 exige que, pendant la mise en œuvre du projet et avant qu'aucune restriction supplémentaire d'accès créée par le projet proposé n'ait lieu, un plan d'action, acceptable pour la Banque, soit préparé décrivant les actions spécifiques qui seront prises pour aider les PAPs, et les dispositions pour leur application. Étant donné que le Plan de Gestion du PN sera mis à jour, le plan d'action ne sera pas un document autonome, mais sera intégré dans le plan de gestion qui sera soumis à la Banque pour approbation avant le financement de tout investissement par le Projet proposé.

Consultation du Public pour le PCGES et le PF

97. Une consultation publique sur le CGES et le CP a été organisée le 27 Avril, 2012, durant laquelle les participants (36 représentants des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des représentants des populations locales, et de la société civile) ont été informés sur les impacts environnementaux et sociaux et les procédures d'évaluation et de suivi de ces impacts lors de la planification et de l'exécution du projet. La discussion lors de la consultation était très riche en questions et suggestions formulées par les participants.
98. Des représentants du ME et les deux experts sur les aspects environnementaux et sociaux du projet ont fourni d'autres précisions sur les PCGES et ont répondu aux questions diverses. Les documents de consultation relatifs à l'évaluation environnementale et sociale ont été révisés pour prendre en considération les observations formulées par les participants. Les participants ont exprimé leur soutien pour le projet et leur volonté de contribuer activement à son succès.
99. Le CGES et le CP ont été divulgués dans le pays sur le site Web du Ministère de l'Environnement et sur l'Infoshop de la Banque le 05 Juin, 2012.

D. Suivi & Evaluation

Suivi

100. L'UCP, en particulier le Coordonateur du Projet, sera responsable du S&E du projet. L'UCP fera le suivi des indicateurs de résultats intermédiaires au niveau de l'ODP. (voir Annexe 1), incluant la collecte, la vérification et l'analyse des données reçues des partenaires de mise en œuvre. Elle produira une mise à jour semi-annuelle de ces indicateurs qui fera partie des rapports semi-annuels du projet. Le Projet proposé utilisera un système de S&E multi-projet²⁰ en utilisation présentement dans le Projet de Gestion des Ressources Naturelles II (PGRN2) financé par la Banque Mondiale, auquel la DGEQV est déjà habituée, puisqu'il est responsable du S&E d'une des composante de ce projet. L'UCP veillera également à ce que l'outil de suivi du FEM-4 pour le domaine d'intervention de la biodiversité est mis à jour à mi-parcours et à la clôture du projet. Pour renforcer la capacité dans ce domaine, l'UCP recrutera un spécialiste en S & E pour toute la durée du projet. Ce dernier assumera la responsabilité de toutes les activités de S & E, des analyses et des rapports. Si le besoin s'en fait sentir, le spécialiste de S & E sera chargé de former les membres et les partenaires de mise en œuvre de l'UCP.
101. La collecte des données, la vérification, et les premières analyses seront à la charge des CRDAs et de l'ONG partenaire pour leurs activités respectives. Quant aux plans de gestion des PN et au fond de petites subventions, les progrès de mise en œuvre seront évalués conjointement par les communautés, les CRDAs et l'ONG partenaire, respectivement à la fin de chaque année. Les résultats seront consolidés sur une base annuelle aux niveaux régional et national pour fournir une évaluation initiale des impacts du projet. Il convient également de noter que la préparation ou la mise à jour des plans de gestion des PN pour les trois PN ciblés, qui sera fait dans les six premiers mois de l'efficacité du projet, fournira des données actualisées sur les indicateurs clés pour les zones d'intervention du projet.
102. **Rapports de progrès semi-annuels.** Des rapports d'avancement seront exigés sur une base semi-annuelle et contiendront les éléments suivants: (i) la description du projet, (ii) la présentation du tableau récapitulatif des objectifs estimés au stade de l'évaluation, les objectifs cumulés, les réalisations cumulées à date et les prévisions et résultats réels pour l'année en cours, ainsi que le rapport des réalisations. (iii) Les progrès financiers par composante et par catégorie de dépenses, (iv) une description qualitative de l'état d'avancement de chaque composante et des contraintes rencontrées. (v) Des recommandations, et (vi) la mise en œuvre des recommandations de la mission de supervision. Chaque année, les CRDAs et l'ONG partenaire effectueront une visite de suivi participatif de la mise en œuvre du plan de gestion du PN et du fonds de petites subventions, respectivement, au cours de laquelle ils tiendront des discussions avec des groupes d'hommes, de femmes et des jeunes, sur la pertinence, l'efficacité, et les impacts préliminaires de ces activités.

Évaluation

103. L'UCP engagera des consultants indépendants pour préparer les évaluations à moyen-terme et à la fin du projet. L'évaluation à mi-parcours permettra d'évaluer les aspects opérationnels du projet, c'est-à-dire le progrès dans la réalisation des activités et la réalisation des ODPs. L'évaluation à mi-parcours comprendra également des recommandations pour garder la mise en œuvre du projet sur la bonne voie.

²⁰ Mis à l'essai pour un projet de gestion des bassins versants financé par le FAD et également utilisé pour le secteur de l'eau Deuxième Projet d'investissement co-financé par la Banque mondiale (PISEAUII)

104. L'évaluation de fin de projet aura la même portée que l'examen à mi-terme, mais se concentrera en particulier sur les résultats du projet et les résultats aux niveaux local, régional et national, la réalisation des ODPs et les impacts prévus, ainsi que les possibilités de reproductibilité et de durabilité de l'impact du projet. L'évaluation de fin de projet fournira également des recommandations en termes de S & E et la réplication des meilleures pratiques, en particulier pour la gestion durable des PNs et pour l'augmentation du développement de l'écotourisme autour des PNs. Les termes de référence de l'examen à mi-parcours et en fin de projet seront convenus avec la Banque et seront inclus dans le MOP.
105. Les évaluations à mi-parcours et en fin de projet devront mesurer les progrès par rapport aux indicateurs de résultats au niveau de l'ODP (voir annexe 1) et des outils appropriés de suivi du FEM-4. Ceci doit être considéré pour la mise à jour et la préparation des plans de gestion des PNs, qui devront recueillir des données de référence pour ces indicateurs. La liste de ces indicateurs de résultats au niveau des ODPs devra être incluse dans les termes de référence pour la préparation des plans de gestion ou la mise à jour. Les informations de base devront aussi être collectées pour des indicateurs de résultats intermédiaires.
106. **Calendrier d'Évaluation.**
- (i) *Base des Indicateurs de Résultats:*
 - a. Les informations de base sur les Indicateurs de Niveau ODP seront établis lors de la préparation ou la mise à jour du Plan de gestion du PN, complété par un consultant indépendant en collaboration avec les CRDAs;
 - b. Les informations de base sur les Indicateurs de Résultats Intermédiaires seront mis en place lors de la préparation ou la mise à jour du Plan de gestion du PN, complété par un consultant indépendant en collaboration avec les CRDAs
 - (ii) *Évaluation à Mi-Temps:*
 - a. L'UCP recrutera un consultant (cabinet) pour préparer, conformément à un mandat convenu avec la Banque, un rapport d'évaluation à mi-parcours, y compris un examen des progrès accomplis dans toutes les composantes (évaluation des résultats). Le consultant examinera également l'efficacité du projet, le rapport coût-efficacité, la mise en œuvre de la méthodologie, l'alignement participatif du projet avec les politiques gouvernementales actuelles, la performance de la supervision du projet par la Banque, ainsi que tous les indicateurs de résultats intermédiaires du suivi.
 - b. L'évaluation à mi-temps comprendra également une évaluation limitée des bénéficiaires (les bénéficiaires du projet, les partenaires, le gouvernement) à travers une enquête d'évaluation rapide ou en utilisant des groupes de discussion, et
 - c. Le rapport d'évaluation fera des recommandations pour l'avancement de la mise en œuvre.
 - (iii) *Évaluation de Clôture du Projet:*
 - a. Comme c'est le cas pour l'évaluation à mi-parcours, l'UCP recrutera un consultant (cabinet) pour préparer, conformément aux Termes de Références

convenus avec la Banque, un rapport d'évaluation de fin de projet, comprenant:

- i. Un examen des réalisations dans toutes les composantes (évaluation des résultats);
 - ii. Un examen de l'efficacité du projet;
 - iii. Une évaluation du rapport coût-efficacité du projet;
 - iv. Une évaluation de la mise en œuvre de l'approche participative;
 - v. Une évaluation de l'impact du projet sur la base des indicateurs de résultats et d'autres résultats pertinents, et
 - vi. Une évaluation de la pertinence du projet dans les politiques économiques et sociales du gouvernement.
- b. Le spécialiste indépendant réalisera une évaluation complète des bénéficiaires du projet (par participants, partenaires, autorités locales et centrales), ainsi qu'une évaluation de la performance de la Banque lors de la préparation et de la mise en œuvre, et
- c. L'évaluateur présentera également les leçons apprises sur le plan technique, financier, et au niveau de la gestion des ressources institutionnelles et naturelles.

107. **Stratégie de Communication.** L'UCP devra définir, dès le début du projet, la stratégie de communication en matière d'information à fournir aux différents partenaires d'exécution, en particulier aux CRDAs, à l'ONG partenaire et à l'ONTT, ainsi que les structures institutionnelles du projet, particulièrement le CPN et les CSSCS. L'UCP aura besoin d'établir une liste détaillée de tous les destinataires de l'information ainsi que leurs besoins en information. En plus de rapports écrits, les résultats du S & E peuvent être communiqués au cours des ateliers et des réunions organisés pour la mise en œuvre et la supervision du projet.

108. Un résumé des activités de Suivi et Evaluation (S&E) est présenté ci-dessous. Plus d'information sur les indicateurs de performances et d'impacts pour la mise en œuvre du projet, ainsi que leurs moyens de vérifications correspondants sont fournis dans le Cadre de Résultats du Projet (Annexe 1).

Type de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ (Excluant le temps personnel consacré au projet)	Calendrier
Rapport et atelier initiaux	DGEQV WB	10,000	Au cours des 2 premiers mois du projet
Mesure des résultats du projet	L'UCP appuyé par le spécialiste de S&E, en consultation avec la	25,000	Début, mi-parcours et fin de projet (pendant le cycle)

	BM, supervisera l'identification et la mesure des indicateurs de résultats clés se rapportant aux bénéfices environnementaux mondiaux (BEM).		d'évaluation) et annuel selon les besoins.
	L'UCP suivra le niveau d'OPD du projet et les indicateurs de résultats intermédiaires, y compris collecter, vérifier et analyser les données reçu des partenaires de mise en œuvre du projet. L'UCP fournira des mis à jour semi-annuelle de ces indicateurs à inclure dans les rapports semi-annuels. L'UCP s'assurera également que l'outil de suivi du GEF-4 pour le domaine focal sur la biodiversité soit mis à jour à la mi-parcours et fin du projet.	30,000	Semi-annuel
Comptes rendus périodiques/ rapport de progrès	UCP L'UCP rendra compte : (i) des progrès de passation de marches ; (ii) progrès financier ; (iii) la mise en œuvre des		Semi-annuel

	sauvegardes sociales et environnementales ; (iv) des progrès dans la gestion de projet et le renforcement des capacités ; et (v) les prestations de services techniques.		
Evaluation à mi parcours	BM Consultants Externes (ex. équipe d'évaluation)	40,000	Mi-parcours, et fin de projet (3 mois avant la fin de la mise en œuvre du projet)
Audit	UCP BM	30,000	Annuel
Visites de terrain	BM Représentants des autorités provinciales et nationales	Payé de la commission d'agence du GEF et du budget opérationnel du Gouvernement	Semi-annuel ou plus fréquemment selon les besoins
Total indicatif des coûts de S&E (excluant les temps du personnel et du personnel de la BM et des frais de voyage)	135,000		

Annexe 4: Cadre d'Evaluation des Risques Operationnels

1. Risques Relatifs aux Parties Prenantes du Projet										
1.1 Risques Relatifs aux Parties Prenantes	Classement		Substantiel							
Description: Les aires protégées continuent d’être perçues par les communautés locales comme des obstacles au développement (principalement à Bouhedma) A la suite des résultats des élections générales tenues en Octobre 2011, le développement de l’écotourisme autour des aires protégées dans les régions désertiques du pays n’est plus une priorité.	Mesure d’atténuation proposée:									
	Le projet se fonde sur la prémisse que le développement des activités touristiques peut servir à encourager le soutien des communautés locales à la préservation de la nature et de la biodiversité, en particulier autour des aires protégées, en générant de nouvelles possibilités de sources de revenus, et ce pour que les aires protégées ne soient plus perçues comme des obstacles au développement. Par ailleurs, les Plans de Gestion participatifs seront préparés et mis en œuvre avec la participation des communautés de chaque Parc National soutenus par le projet. Dans le Parc de Bouhedma, une attention particulière est donnée aux familles affectées par la création du Parc en 2000, celles-ci seront particulièrement inclus dans la gestion du parc et seront éligibles pour mettre en œuvre certaines des activités du projet.									
	Resp:	Client	Etape:	Mise en œuvre	Récurrent:	☐	Date d’échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû
	Mesure d’atténuation proposée:									
	Dans sa conception le projet s’assurera que : -- Une stratégie de promotion/communication appropriée est élaborée et mise en œuvre. Le projet bénéficiera particulièrement de l’expertise et du soutien de l’IFC, qui a une expérience significative en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé.									
	Resp:	Banque	Etape:	Les deux	Recurrent:	☐	Date d’échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû
	Mesure d’atténuation proposée:									
	Il est prévu que le projet reste pertinent et continue de tenir compte des priorités nationales pour les raisons suivantes: - Le projet proposé est spécifiquement inscrit dans le programme de travail 2012 pour la Tunisie et sera inclut dans la Note Stratégique Intérimaire pour l’AF 12/13. - Suite à la révolution de Janvier 2011, il est amplement reconnu que la diversification de l’économie tunisienne et la promotion du développement dans les régions les plus défavorisées et plus pertinente que jamais auparavant. , - Le projet a reçu un soutien considérable des autorités locales lors des visites de terrains qui ont eu lieu au cours des missions de préparation en juin et novembre 2011.									
	Resp:	Client	Etape:	Mise en œuvre	Recurrent:	☐	Date d’échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû
2. Risques Environnementaux Opérationnels										
2.1 Pays	Classement		Elevé							
Description: Risque politique: Le principal risque pour la Tunisie est la possibilité d’un regain d’instabilité politique à cause des aspirations politiques et sociales non satisfaites de la Lybie voisine. Même si le gouvernement intérimaire continue de faire preuve	Mesure d’atténuation proposée:									
	Risque politique: La Banque soutient la transition politique en Tunisie ainsi que les reformes pour renforcer la gouvernance et les opportunités, y compris l’accès publique à la l’information statistique et budgétaire, la liberté d’association et l’accès a internet, le renforcement des passations de marches publiques, le fond national pour l’emploi et les reformes du secteur financier. Une attention supplémentaire est accordée au soutien des opportunités économiques dans les zones défavorisées, y compris a travers des opérations de types CDD, la coordination de projets de création d’emploi innovateurs, et le soutient des SMEs et des activités du secteur privé.									

d'engagement au programme de reforme et que cet engagement perdue sous l'Assemblée Constituante, la situation reste fragile et la population est de plus en plus impatiente d'obtenir des résultats concrets en terme d'emplois et d'opportunités économiques suite a la révolution.	Resp: Banque	Etape: Mise en oeuvre	Récurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Risques macroéconomiques: Suite à la révolution début 2011, l'économie du pays s'est contractée du au ralentissement du tourisme et la forte baisse des investissements directs étrangers. Les récoltes agricoles étaient excellentes en 2011 et a stimulé les exportations, qui a également bénéficié du rétablissement partiel de la production industriel au deuxième trimestre. Les prédictions économiques indiquent un redressement de l'économie pour 2012, avec un GDP augmentant de 3 pourcent, à mesure que la situation politique en Tunisie et en Lybie se stabilise et le tourisme et les exportations se redressent. Les réformes pour libéraliser l'environnement des entreprises devraient également permettre le redressement des investissements étrangers directs. Néanmoins, l'environnement global économique, y compris dans la zone Euro et aux Etats Unis, pourrait empêcher la reprise malgré l'adoption de mesures gouvernementales.	Mesure d'atténuation proposée: Risques macroéconomiques: Le Gouvernement a mis en œuvre un programme de relance (en investissements publiques et soutien direct aux entreprises) dont l'effet attendu est de relancer la croissance. La Banque avec d'autres partenaires de développement supervisent et soutiennent ensemble le financement du programme de réforme macroéconomique et les reformes de gouvernance à travers leurs soutien budgétaire et opérations d'investissement. La Banque soutient la transition politique en Tunisie et les reformes pour renforcer la gouvernance et les opportunités, y compris l'amélioration de l'accès publique a l'information statistiques et budgétaires, la liberté d'association et l'accès a internet, le renforcement des passations de marchés publics, le renforcement des passations de marches publiques, le fond national pour l'emploi et les reformes du secteur financier. Au cours de l'AF12, la Banque concentrera avantage son soutien à restaurer la confiance et à assister la Tunisie a mettre en œuvre des mesures a moyen terme pour la reforme économique.					
La corruption/transparence et la société civile: les problèmes de gouvernances ont été un problème clé empêchant la croissance et l'emploi. La corruption, le copinage et les pratiques anticoncurrentielles ont forgés le mécontentement social qui a mené au renversement du régime précédent, ainsi qu'au manque de participation, transparence et de responsabilité. Redresser ces questions est crucial pour la transition politique et pour le programme de reforme du gouvernement intérimaire.	Resp: Banque	Etape: Mise en oeuvre	Récurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
	Mesure d'atténuation proposée: Corruption/transparence et société civile : Afin de parvenir a une meilleure responsabilité du secteur publique vis à vis des citoyens et afin de renforcer la participation des citoyens et le retour d'informations vers les décideurs politiques il faudra plus de transparence dans les opérations du gouvernement et des normes plus strictes pour les fonctionnaires. L'attention du gouvernement intérimaire est portée sur l'aboutissement de ces objectifs, notamment lutter contre la corruption renforcer la gouvernance et augmenter la transparence et participation. L'espace politique pour la participation de la société civile dans le dialogue politique est également central à l'esprit de la révolution et est une partie intégrale de la transition politique. La supervision des prestations des services rendus représente une nouvelle approche en train d'être lancée et qui ne faisait pas partie auparavant de la structure formelle de gouvernance locale.					
	Resp: Banque	Etape: Mise en oeuvre	Récurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
2.2 Secteur et Multi-Secteur	Classement	Substantiel				
Description: Le manque actuel de vision commune, de coordination et de capacité parmi les acteurs clés en écotourisme risqué de compromettre la préparation du projet, la mise en œuvre et le développement de l'écotourisme en général.	Mesure d'atténuation proposée: - La nomination d'un point focal pour l'écotourisme, au sein de chaque ministère, qui feront partie du Comite National de Pilotage, des la préparation du projet, facilitera la coordination des diverses activités du projet. - Des réunions régulières du Comite de Pilotage avec les représentants de toutes les principales agences lots de la préparation du projet et de la mise en œuvre assurera une meilleure coordination; et - Le Manuel d'Operations du Projet (MOP) sera préparé et les rôles des principaux acteurs participant dans la mise en œuvre du projet seront précisés.					
	Resp: Bank	Etape: Both	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
3. Risques relatifs à l'Agence de mise en Oeuvre Risks (y compris les risques fiduciaires)						
3.1 Capacité	Classement	Substantiel				
Description: L'Agence de mise en œuvre ne possède, à présent, peut être pas les	Mesure d'atténuation proposée: The Ministry of Environment is a strong partner in the implementation of Bank and especially GEF-funded projects, particularly the General Directorate for Environment and Quality of Life (direct counterpart), which is also implementing the GEF-funded Gulf of Gabes Project (P069460). The existing Project					

capacités nécessaires pour préparer et mettre en œuvre le projet. Les spécialistes en écotourisme sont rares, car des structures de formations appropriées et des systèmes d'éducation n'existe pas dû à la nouveauté de cette activité en Tunisie. Risque de passation de marché: Long processus d'approbation par les comités ministériels et contrôleurs ainsi que par la disponibilité du personnel de l'UCP charge des passation de marche et du manqué de coordination entre les CRDAs qui risque d'entraver la préparation du projet et sa mise en œuvre. GF risques: (i) Manque de capacité du personnel dans certains départements régionaux du MoE; (ii) Les ONGs sélectionnées n'ont pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les diverses activités; et (iii) les ONGs utilisent les fonds alloués a d'autres fins.	Coordination Unit (PCU) will draw on the existing capacity within the DGEQV. Furthermore, technical monitoring and physical implementation of project activities in the selected protected areas would be decentralized to the Regional Directions for Environment in collaboration with the CRDAs of the Ministry of Agriculture. Procurement processes will be centralized at the DGEQV level, where there is strong capacity.									
	Resp:	Client	Etape:	Implementa tion	Recurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû
	Mesure d'atténuation proposée:									
	Le personnel de l'UCP est formés en écotourisme, et participant à des sessions conçu spécialement et des voyages d'études. L'assistance technique sera également fourni par le projet, et un expert international en écotourisme sera disponible si besoin. L'UCP recrutera un expert local en écotourisme pour renforcer leur capacité dans ce domaine tout au long du projet.									
	Resp:	Client	Etape:	Implementa tion	Recurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû
	Mesure d'atténuation proposée:									
Passation de marchés: Une coordination adéquate et des consultations avec l'agence de mise en œuvre seront assurées tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la récente révision des marchés entreprise par le gouvernement en partenariat avec la Banque, contribuera également à faciliter ce processus. Les arrangements de mise en œuvre, y compris la coordination et les responsabilités de comptabilités et d'informations des membres de l'UCP et des CRDA étant clairement établis dans le MOP et imposant que les CRDAs nomine un point focal pour le projet.										
Resp:	Client	Etape:	Mise en oeuvre	Recurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:	Non encore dû	
Mesure d'atténuation proposée:										
FM Mesure d'atténuation:										
Resp:		Etape:		Recurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Status:		

3.2 Gouvernance	Classement	Bas							
Description:	Mesure d'atténuation proposée:								
Les rôles et les responsabilités de l'UCP doivent être clairement définie avec une coordination adéquate aux niveau central et régional dû à l'isolation des zones du projet.	Le Ministère de l'Environnement, et plus spécifiquement la DGEQV, a déjà démontré dans le passé sa capacité à maintenir l'autonomie de l'UCP par leur participation dans la mise en œuvre d'autres projets du FEM. Par ailleurs, le MOP qui doit être préparé avant la mise en œuvre, précise clairement les rôles et responsabilités de l'UCP et des mécanismes de coordination au niveau central et régional								
	Resp:	Client	Etape:	Mise en oeuvre	Recurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:
Fraude et Corruption	Classement	Bas							
Description:	Mesure d'atténuation proposée:								
Mauvaise utilisation des fonds du projet	Sur la base de l'expérience acquise auparavant dans la mise en œuvre de projets de la Banque/FEM/ parrainés, l'agence de mise en œuvre a de bons antécédents.								
	Resp:	Client	Etape:	Mise en oeuvre	Récurrent:	☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:

4. Risques du Projet		
4.1 Conception du Projet	Classement	Substantiel

Description: Les impacts liés au changement climatique ont le potentiel de nuire aux résultats de conservation atteints, à la valeur des sites d'écotourisme, et aux résultats du projet en général. La nature pilote du projet, la nouveauté de l'écotourisme, l'approche alternative à la gestion des aires protégées dans le pays, et l'isolement des sites du projet font que les résultats du projet soient incertains.	Mesure d'atténuation proposée: Due to the nature of ecotourism, any activity would be developed while paying close attention to the sustainable use of scarce resources in arid areas (especially water usage), and other such considerations, lending these investments an intrinsic adaptive capacity to potential climate change impacts. <table border="1" data-bbox="655 293 2020 358"> <tr> <td>Resp: Client</td> <td>Etape: Mise en oeuvre</td> <td>Recurrent: ☐</td> <td>Date d'échéance:</td> <td>Fréquence:</td> <td>Etat: Non encore dû</td> </tr> </table>						Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû							
	Mesure d'atténuation proposée: La conception du projet s'appuiera sur les meilleures pratiques de la région et ailleurs, et sera mise en avant autant que possible. La préparation du projet s'assurera de la préparation d'un cadre de résultats réaliste qui prend en compte la nature pilote du projet. Au cours de la mise en œuvre du projet, l'UCP tiendra bien compte de ces différents aspects à travers l'utilisation du système de S&E. <table border="1" data-bbox="655 483 2020 548"> <tr> <td>Resp: Client</td> <td>Etape: Les deux</td> <td>Recurrent: ☐</td> <td>Date d'échéance:</td> <td>Fréquence:</td> <td>Etat: Non encore dû</td> </tr> </table>						Resp: Client	Etape: Les deux	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Resp: Client	Etape: Les deux	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû							
4.2 Sociaux and Environnementaux	Classement	Modéré										
Description: L'impact des investissements du projet, surtout des activités d'écotourisme, sur l'environnement et les communautés devrait être gérable.	Mesure d'atténuation proposée: Les mesures d'atténuations soulignées dans les Cadre Environnemental et Social seront supervisés par le projet. <table border="1" data-bbox="655 670 2020 735"> <tr> <td>Resp: Client</td> <td>Etape: Mise en oeuvre</td> <td>Recurrent: ☐</td> <td>Date d'échéance:</td> <td>Fréquence:</td> <td>Etat: Non encore dû</td> </tr> </table>						Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû							
4.3 Programme et Donateur	Classement	Modéré										
Description: Assurer la cohérence de l'approche avec la participation d'un nombre accru de donateurs dans le secteur.	Mesure d'atténuation proposée: L'équipe de projet a commencé une collaboration et coopération de d'approches de projet avec l'Agence française pour le Développement (Afd) dans le Parc National de Chaambi, particulièrement en ce qui concerne le renforcement du cadre institutionnel et légal pour le développement de l'écotourisme. Par ailleurs, la vision nationale pour un "réseau d'aires protégées" harmonisant les activités entre la Tunisie et les partenaires techniques intervient à un moment particulièrement opportun. <table border="1" data-bbox="655 927 2020 992"> <tr> <td>Resp: Banque</td> <td>Etape: Mise en oeuvre</td> <td>Recurrent: ☐</td> <td>Date d'échéance:</td> <td>Fréquence:</td> <td>Etat: Non encore dû</td> </tr> </table>						Resp: Banque	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Resp: Banque	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû							
4.4 Système de Suivi et Durabilité	Classement	Substantiel										
Description: L'appropriation des investissements du projet par les communautés locales et le secteur prive ainsi que l'accès aux ressources pour O&M après la clôture du projet.	Mesure d'atténuation proposée: Le projet comprendra le renforcement des capacités pour les communautés et la participation du secteur privé pour la durabilité et gestion des investissements après la clôture du projet, ainsi que l'engagement du gouvernement tant que nécessaire, particulièrement en ce qui concerne la gestion des aires protégées. Par ailleurs, des activités de sensibilisation et d'éducation seront mises en en place afin d'améliorer l'appropriation des investissements par les communautés locales. <table border="1" data-bbox="655 1185 2020 1250"> <tr> <td>Resp: Client</td> <td>Etape: Mise en oeuvre</td> <td>Recurrent: ☐</td> <td>Date d'échéance:</td> <td>Fréquence:</td> <td>Etat: Non encore dû</td> </tr> </table>						Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû
Resp: Client	Etape: Mise en oeuvre	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat: Non encore dû							
4.5 Autre (Optionnel)	Classement											
Description:	Mesure d'atténuation proposée:											

	Resp:	Etape:	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:
4.6 Autre (Optionnel)	Classement					
Description:	Mesure d'atténuation proposée:					
	Resp:	Etape:	Recurrent: ☐	Date d'échéance:	Fréquence:	Etat:
5. Proposition de Classement par l'Equipe de Projet avant Révision						
Classement des risques de préparation: Substantiel			Classement des risques de mise en oeuvre: Substantiel			
Description: La nature pilote du projet et la nouveauté de l'approche d'écotourisme et d'approches alternatives a la gestion des aires protégés dans le pays. Il faudra veiller à mettre en place l'assistance technique nécessaire, à assurer le renforcement des capacités de l'agence de mise en œuvre et à la mise en place de mécanismes de coordination.			Description: La contrepartie a de l'expérience dans la mise en œuvre d'autres projets de la Banque/FEM. Néanmoins, il s'agit du premier projet d'écotourisme, et les procédures de passation de marches nationales sont longues. L'équipe de projet devra s'assurer de superviser de près le progrès des activités du projet.			
6. Risques Globaux						
Classement des risques de préparation:			Classement des risques de mise en oeuvre:			
Description:			Description:			
Information n'ayant pas lieu d'être divulguée à l'attention de la Direction (optionnel)						
Commentaires:						

Annexe 5: Plan d'Appui à la Mise en Oeuvre

REPUBLIQUE DE TUNISIE:

Projet d'Ecotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

1. **La stratégie de soutien** à la mise en œuvre a été élaborée sur la base de la nature du projet et de son profil de risque. Il vise à rendre l'appui à la mise en œuvre plus souple et efficace pour le client et se concentrera sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques définis dans le COER.
2. **Les Missions d'Appui à la Mise en Oeuvre.** La supervision formelle et les visites sur le terrain seront effectuées semestriellement par l'équipe spéciale de la Banque Mondiale pour surveiller les progrès, assurer la conformité avec les engagements juridiques et politiques de sauvegarde, assurer l'approvisionnement adéquat et la gestion financière des ressources du projet, fournir l'assistance opérationnelle et technique nécessaire.
3. **L'Approvisionnement.** L'appui à l'exécution comprendra: (a) la dispense de formation suffisante aux membres du personnel de l'UCP chargés des achats (bureaux centraux et régionaux); (b) l'examen des documents de passation des marchés et le partage de remarques en temps opportun avec l'UCP; (c) la fourniture d'indications détaillées à l'UCP sur les directives de la Banque en matière d'approvisionnement, et (d) le suivi des progrès d'approvisionnement vis à vis le Plan d'Approvisionnement Détaillé..
4. **Gestion Financière.** Le suivi comprendra un examen du système de gestion financière du projet, y compris, mais sans s'y limiter, la comptabilité, les rapports, et les contrôles internes. L'équipe de la Banque travaillera également avec l'UCP pour aider à améliorer la coordination entre les différents partenaires d'exécution dans la gestion financière et les rapports.
5. **Sauvegardes Environnementales et Sociales.** L'équipe de la Banque supervisera la mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et du Cadre de Processus convenus et fournira l'UCP des lignes de conduite pour régler toutes sortes de questions.
6. **Autres Questions.** Les risques au niveau du Secteur seront abordés à travers des dialogues avec l'UCP et le Gouvernement.
7. **Coordination avec the MENARID.** Le projet est l'un des 13 projets d'investissement dans le cadre du Programme MENARID. Pour cette raison, l'équipe de travail du projet maximisera la collaboration avec les activités du Programme MENARID.

Plan d'Appui à la Mise en Oeuvre

8. La plupart des membres de l'équipe de travail de la Banque seront basés dans le bureau du siège social et dans le bureau de pays de Tunis pour assurer un soutien à la mise en œuvre rapide, efficient, et efficace pour le client. Des données détaillées sur l'équipe de la Banque sont décrites ci-dessous:
 - (i) **Apports Techniques.** Les apports techniques sur la gestion de PN et le développement de l'écotourisme sont nécessaires. La supervision technique est également nécessaire pour assurer que les obligations contractuelles techniques soient remplies. Des membres expérimentés de l'équipe de travail dans ces deux domaines (cross-soutien d'autres

régions, ou d'un consultant) peuvent être invités à rejoindre l'équipe de travail au cours des missions de supervision formelles, y compris les visites sur le terrain.

- (ii) **Exigences et Apports sur le Plan Fiduciaire.** Une formation sera dispensée par le Spécialiste en Gestion Financière et le Spécialiste des Achats de la Banque au besoin pendant l'exécution du projet. L'équipe va également aider la DGEQV, à travers l'UCP, à identifier les besoins de renforcement des capacités, à renforcer les capacités de gestion financière, et à améliorer l'efficacité de la gestion des achats, en particulier pour les Représentations Régionales. Tant le Spécialiste en Gestion Financière que le Spécialiste des Achats seront basés à Tunis au bureau central, pour fournir un appui en temps opportun. La supervision formelle de la gestion financière sera effectuée tous les 6 mois, tandis que la supervision des acquisitions sera réalisée sur une base opportune comme requis par le client.
- (iii) **Sauvegardes.** L'apport d'un Spécialiste de l'Environnement et d'un Spécialiste Social sont nécessaires. Une formation est nécessaire sur les sauvegardes environnementales et sociales liées au suivi et au rapport, en particulier pour les partenaires de mise en œuvre, et sera effectuée par le Spécialiste en S & E et en Sauvegardes devant être recruté à l'UCP pour toute la durée du projet. Des visites de terrain sont nécessaires sur une base semi-annuelle. Les spécialistes sociaux et environnementaux sont tous deux basés au siège central de l'UCP.
- (iv) **Opération.** Le TTL, basé au siège, fera le suivi journalier de tous les aspects opérationnels, ainsi que la coordination avec le client et avec les membres de l'équipe de travail de la Banque.

Le but principal de l'appui à la Mise en Oeuvre est résumé ci-dessous.

I. Résumé de l'Appui à la Mise en Oeuvre

Période	Focus	Compétences Requises	Estimation des Ressources	Rôle des Partenaires
Douze premiers mois	Techniques et Passation de marchés	Révision techniques et Passation de marchés des TdR et documents et contrats, mise à jour du plan de passation de marché	Spécialistes en Passation de marchés 4 SPs ^{1/}	N/A
	Gestion financière	Formation et supervision de la gestion financière	Spécialistes en Gestion Financière 4 SPs	
	Environnement et Social	Formation et supervision environnemental et social	Spécialiste environnementale 2 SPs Spécialiste social 2 SPs	
	Arrangements Institutionnels	Coordination et supervision des arrangements institutionnels et de la supervision du projet	Analyste des opérations/spécialistes sous-projets /JPA 5 SPs	
	Leadership d'Equipe	Equipe de projet	TTL 7 SPs Spécialiste écotourisme 4 SPs Spécialiste gestion des Aires Protégées 4 SPs	

12-48 mois	Plans de Gestion des PN	Mise en oeuvre des plans de gestion des PN	Spécialiste passation de marchés 4 SPs	N/A
	Environnement et Social	Rapport et supervision environnemental et social	Spécialiste environnement 2 SPs Spécialiste social 2 SPs	
	Gestion financière	Gestion financière et rapport sur les décaissements	Spécialiste gestion financière 2 SPs	
	Appui gestion	Supervision/coordination du projet	Analyste des opérations/spécialistes sous-projets /JPA 6 SPs	
	Direction du projet	Equipe de projet	TTL 7 SPs Spécialistes écotourisme 4 SPs Spécialiste gestion des aires protégées 4 SPs	

1/ SP=Semaines Personnel Week

II. Ensemble des Compétences Requises

Compétences Requises	Nombre de Semaines Personnel (SP)	Nombre de Visites de Terrain	Commentaires
Spécialiste écotourisme	4 SPs la première année, ensuite 2 SWs par an	4 visites de terrain requises	Basé au siège
Spécialiste gestion des aires protégées	4 SPs première année, ensuite 2 SPs par an	4 visites de terrain requises	Basé au siège
Passation de marchés	4 SPs par an	4 visites de terrain requises	Basé dans les bureaux de pays
Spécialiste environnemental	2 SPs par an	4 visites de terrain requises	Basé au siège
Spécialiste social	2 SPs par an	4 visites de terrain requises	Basé au siège
Spécialiste gestion financière	2 SPs par an	4 visites de terrain requises	Basé dans les bureaux de pays
Analystes des opérations/ spécialiste sous-projets/ JPA	5 SPs première année, ensuite 3 SWs par an	6 visites de terrain requises	Basé au siège
Chef de Projet	6 SPs première année, ensuite 4 SPs par an	8 visites de terrain requises	Basé au siège

III. Partenaires

Nom	Institution/Pays	Rôle
Gestionnaire Programme de Pays	Agence française de Développement / Tunisie	Financier Chaambi NP Project
Gestionnaire Programme de Pays	Coopération de Monaco/Tunisie	Financier Chaambi NP Project

Annexe 6: Analyse des Coûts Différentiels

REPUBLIQUE DE TUNISIE: Projet d'Ecotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

Présentation du “Statu Quo” ou “Business-as-Usual”

1. Un des principaux défis pour la gestion des Aires Protégées en Tunisie, est que la plupart manquent de plans de gestion actualisés, applicables et exécutoires, ainsi que d'un financement durable pour la gestion courante des parcs et la mise en place des infrastructures nécessaires. En ce qui concerne le financement, le budget annuel du gouvernement central pour les APs est actuellement définie comme un pourcentage du budget du MA, et non pas en fonction des besoins de gestion spécifiques de chaque AP. Cela signifie que les aires protégées manquent à la fois l'application et la capacité de gestion, conduisant à la détérioration de l'infrastructure des APs. En termes de développement de l'écotourisme, des contraintes importantes telles que l'incapacité des aires protégées à augmenter les frais d'entrée, la lourde charge administrative pour les visiteurs potentiels, le manque d'hébergement et d'installations sanitaires adéquats, de nourriture et d'eau, et de signalisation, ainsi que les difficultés réglementaires pour l'établissement de concessions ou d'initiatives de co-gestion, ont abouti à de faibles produits d'écotourisme ou de services développés autour de APs, avec les Agences de Voyage négligeant souvent d'inclure les PN dans leurs circuits.

2. En outre, les communautés adjacentes ne sont actuellement pas impliquées dans la prise de décision et dans le processus de gestion des aires protégées. Elles ne reçoivent pas d'avantages tangibles des APs et n'ont pas les connaissances ou les ressources nécessaires pour établir des petits projets générateurs de revenus (par exemple les projets d'écotourisme) pour compléter leurs revenus à titre de compensation. Les possibilités d'intégration de la communauté locale en termes de l'utilisation des aires protégées (comme la co-gestion, les concessions, les partenariats, le droit de traverser l'AP en utilisant des routes indiquées, etc) ne sont pas encore incluses dans un cadre réglementaire. Ces facteurs créent un certain niveau d'incompréhension et de frustration au sujet des APs au sein des communautés locales, qui considèrent souvent les APs comme un obstacle à leur développement, par opposition à une opportunité.

.

Bénéfices Environnementaux Mondiaux (BEM) et Complémentarité

3. Le Projet proposé vise à recevoir le soutien du FEM et sera mis en œuvre en utilisant l'allocation RAF de la Tunisie au titre de la quatrième reconstitution du FEM. Le soutien accru apporté par le FEM pour soutenir les initiatives de base, ainsi que les nouveaux engagements nationaux résultants du Projet auront un effet catalytique dans le lancement d'approches innovatrices pour préserver la biodiversité désertique.

4. Le projet dans sa conception est étroitement lié aux objectifs stratégiques du FEM (BD et LD) et contribue à la sauvegarde de nombreux BEM, qui ne pourraient sinon pas être atteints, et qui sont critiques vu le besoin d'amélioration dans la gestion des AP et des problèmes associés à la dégradation des terres, en particulier dans les zones arides et désertes du pays. Au cours de la

préparation du projet, un atelier a été tenu, qui comptait environ 100 participants de plusieurs gouvernements, institutions et ONGs ainsi que de la société civile, dans le but d'échanger des idées sur la conception du projet et sur la vision future pour une approche intégrée dans la gestion des AP, écotourisme, et de la GDT de façon plus générale. Il y avait un fort consensus sur le fait que la gestion actuelle des APs est sous-optimale, menant à la perte de la biodiversité, la dégradation des terres, et l'aliénation des communautés locales, et pour cela des améliorations doivent être faites à tout les niveaux. Il y avait aussi un fort consensus sur le fait qu'il y a un fort potentiel pour de nouvelles approches participatives, qui intègrent la gestion et le développement des APs et leurs zones adjacentes, et allie le développement de l'écotourisme avec des techniques innovatrices de gestion des terres. .

5. Les BEM résultants du projet, pourraient inclure la gestion durable des ressources naturelles (terres, eau et végétation), la protection de la biodiversité menacée du désert et des zones arides, et la protection contre l'érosion et la désertification. Ces bénéfices contribueront également à augmenter la résilience au changement climatique des écosystèmes et des populations locales.

6. Le projet répond aux Objectifs Stratégiques du FEM-4 suivants: BD-SO1 " Catalyser la durabilité des aires protégées"; BD-SO2 "Intégrer la biodiversité dans les paysages de production". Il contribuera également aux programmes stratégiques du FEM-4: LD-SP1 "Appuyer la gestion durable de l'agriculture et des zones de pâturage" et LD-SP3 "Investir dans des approches nouvelles et innovatrices dans la gestion des terres". Le Projet contribuera également à favoriser l'assimilation progressive de nouvelles connaissances et des leçons retenues en GIRN et préservation de la biodiversité dans les zones arides.

7. Le projet contribuera à améliorer l'environnement global, par exemple à travers : l'augmentation de la couverture végétale des zones dégradées et/ou surpâturées, l'accroissement de la productivité des terres ; la préservation de l'intégrité écologique dans les PNs ciblés et le paysage environnant; la préservation de la diversité biologique ; une meilleure capacité d'adaptation au changement climatique et aux changements survenus dans le système; la réhabilitation et la préservation de la fertilité des sols et une utilisation plus efficace de l'eau. Le projet générera également des bénéfices locaux et contribuera à améliorer les modes de subsistance et le bien-être économique des populations, en diversifiant les revenus locaux grâce aux activités liées à l'écotourisme et en améliorant la capacité d'adaptation au manque d'eau.

8. Par ailleurs, le projet a des répercussions plus larges au niveau du système. Par exemple, le projet s'articule autour des valeurs liées à la biodiversité et à la préservation des terres, en accordant la priorité : (i) aux activités de projet de micro entreprises liées à l'écotourisme pour appuyer une transformation sectorielle prometteuse; (ii) à la mise en œuvre de Plans de Gestions participatifs pour les PN pour soutenir l'intégration des objectifs visant la biodiversité et la GDT et pour faire reconnaître la valeur des services écosystémiques pour les gouvernements locaux et les communautés ; et (iii) le développement et l'adoption de Plans de Gestion Opérationnel (PGO) accompagné par des sources de financement durables : cet exercice est envisagé par le MoE et la DGF du MA comme un moyen important pour élaborer un plan de gestion normalisé comme défini par exemple par la Commission des Aires Protégées d'IUCN.

9. Les activités, processus et protocoles du projet ainsi que les leçons tirées d'autres bénéfices mondiaux environnementaux seront partagées avec les acteurs clés des gouvernorats et les autorités des agences de développement nationales, soulignant l'important potentiel du projet à informer les révisions institutionnelles et législatives pour la gestion des PN.

Evolution du Raisonnement (Motifs) et Rôle du FEM

10. Le soutien du FEM jouera un rôle de catalyseur pour mobiliser les parties concernées nationales pour surmonter les obstacles et contribuer à la préservation de la biodiversité et la durabilité des déserts en coordonnant une approche améliorée à la gestion des aires protégées qui intègre le développement de l'écotourisme et l'engagement des communautés.

11. Sous la Composante 1, le soutien du FEM permettra de réviser le cadre légal, institutionnel et réglementaire national sur la gestion des AP, ainsi que le renforcement des capacités matérielles et humaines en GDT, préservation de la biodiversité et gestion des AP. Le soutien du GEF encouragera l'approche participative dans la gestion des AP, ce qui permettra la sensibilisation, la mobilisation sociale et le développement de l'information à travers des sessions de formations spécifiques visant les acteurs clés dans la gestion des AP, de la GDT, et du développement de l'écotourisme en utilisant l'approche de GIRN. Par ailleurs, le développement d'une stratégie de marketing internationale, nationale et locale pour promouvoir les PN ciblés contribuera à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel unique des régions désertiques de la Tunisie.

12. Sous la Composante 2, le soutien du FEM permettra la mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés dans les trois PN ciblés et leurs zones avoisinantes en termes de projet d'infrastructure et de GDT qui emploie les communautés locales. Il est attendu que la gestion des trois PN ciblés soit améliorée. Ces avancées seront suivies en utilisant les indicateurs proposés et l'instrument de suivi de l'efficacité de la gestion. A travers le programme des petites subventions destiné aux communautés locales, il est attendu que l'émergence de technique innovatrices destinées aux terres agricoles et aux pâturages autour des PN ciblés, encourageront la GDT. En outre, le soutien du FEM permettra de tester l'approche destinée aux micro entreprises à travers le programme des petites subventions. Grâce au soutien du FEM, les aires protégées et leurs services écosystémiques associés seront perçus par les communautés comme un atout à mettre en valeur et non plus comme un obstacle au développement.

13. Comme il a été déjà expliqué, le soutien du FEM est essentiel pour le développement de cette nouvelle approche intégrée participative à la gestion des AP, la préservation de la biodiversité, le développement de l'écotourisme et la GDT, pour sauvegarder la biodiversité menacée et atténuer la dégradation des terres dans les zones arides du pays.

14. Tableau 1 résume comment les activités du projet permettront aux PN ciblés d'atteindre de meilleurs notes en efficacité de gestion :

Tableau 1 : Activités de projet et les notes en efficacité de gestion des PN

Notes afférentes	Activités proposées par le projet
1. Statut Légal	Analyses légales et la proposition d'options, ainsi que leurs validations lors d'un workshop de consultation, et l'élaboration de la future législation.
2. Réglementation des Aires Protégées 3. Application de la Loi	Analyses institutionnelles et développement d'options pour un "organisme autonome", et le renforcement de la capacité opérationnelle des coûts opérationnelles associés à la gestion du projet.
4. Objectifs Aire Protégée	- Revoir le projet de décret sur la classification des hébergements. - Activités de S&E pour faciliter la mise en œuvre de plusieurs projets; - Appuyer la prestation de biens, services de consultants et des coûts opérationnels croissants.

6. Démarcation de la frontière des Aires Protégées	• Travaux prioritaires tels que la signalisation, la construction et la réhabilitation de centre d'accueil, postes de gardes, hébergement pour le personnel et tour d'observation.
7. Plan de Gestion	• Révision de la législation, réglementation, et structure institutionnelle régissant la gestion des AP en utilisant une approche participative; • Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de l'Unité de Coordination de Projet (UCP)
8. Plan de travail régulier	• Activités afférentes à la préparation de plan de travail et budget annuel par l'UCP.
9. Inventaire des ressources	• Recruter un ingénieur forestier chargé de la gestion des investissements du PN et de la coordination de la recherche et du suivi écologique.
11. Recherche	
12. Gestion des ressources	• Mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés en utilisant l'approche de GIRN se concentrant sur la préservation de la biodiversité, GDT, et le développement de l'écotourisme.
13. Membre du personnel	• Financement de la contrepartie appuiera trois personnels additionnels par PN ciblés.
14. Formation du personnel	• Evaluation des besoins de formation du personnel des PN et des autres institutions et mise a disposition de package de formation pour le personnel (Plan de gestion, protection des ressources naturelles, développement d'écotourisme, etc.)
18. Equipement	• Renforcement des capacités matérielles (équipement) en tant qu'investissement prioritaire pour la gestion du PN.
19. Entretien de l'équipement	• Maintenance et réhabilitation de l'infrastructure et des immeubles en tant qu'investissement prioritaire pour la gestion du PN.
20. Education et sensibilisation	• Activités d'éducation environnementale et mise en œuvre d'investissement pour l'éducation et la sensibilisation environnementale.
21. Planning pour l'utilisation des sols et des eaux	• Activités d'associations communautaires orientées vers une meilleure gestion des ressources naturelles dans les PN. • Le Gouvernement de Tunisie mènera des travaux de conservation des sols et des eaux de bases dans les PN ciblés.
22. Voisins nationaux et commerciaux	• Le programme des petites subventions vise principalement les communautés voisines.
24. Communautés locales	• Une approche consultative et participative pour la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des PN et activités du programme des petites subventions.
25. Bénéfices économiques	• Développement d'une stratégie marketing d'écotourisme, y compris des packages de communication; • Mise en place d'activités génératrices de revenu par le biais du développement de l'écotourisme et de la GDT.
26. Suivi et évaluation	• Acquisition et opération du système de suivi et évaluation du projet; • Renforcement des capacités en S&E (y compris en sauvegardes sociales et environnementales) pour les partenaires de mise en œuvre.
27. Installations visiteurs	• Amélioration des services et installations pour l'écotourisme par le biais de travaux prioritaires.
30b: Condition de valeur	• Activités afférentes à la promotion de l'écotourisme, la GDT et la préservation de la biodiversité.
30c: Condition de valeur	• Stratégie marketing internationale, nationale, et locale à promouvoir dans les trois PN ciblés.

Cadre de Résultats du Projet

15. Le projet proposé permettra d'améliorer la prestation et les impacts du programme MENARID, dont l'objectif est double: (i) promouvoir la GIRN dans les paysages de production

de la région MOAN, et (ii) améliorer la situation économique et le bien-être social des communautés ciblées grâce à la restauration et l'entretien des fonctions de l'écosystème et de la productivité. MENARID se penchera sur les contraintes mentionnées ci-dessus et travaillera à l'intégration de la GIRN, l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et de l'eau (eaux souterraines et les systèmes d'eau transfrontières), et la coordination des investissements qui: (a) va promouvoir un environnement propice pour intégrer l'agenda de la GIRN aux échelles nationales et régionales, et (b) va générer des bénéfices mutuels pour l'environnement mondial et les moyens de subsistance locaux en favorisant les investissements de la GIRN pour un impact plus grand.

16. L'objectif du MENARID se reflète dans le projet proposé à travers l'ODP suivant: contribuer à la conservation de la biodiversité du désert et la durabilité des terres désertiques en pilotant une approche améliorée de la gestion des aires protégées qui intègre développement de l'écotourisme et la participation communautaire. La réalisation de l'ODP sera mesuré par:

- (i) Le nombre de personnes-jour des visites aux parcs ciblés (cible finale = à déterminer)
- (ii) Le nombre d'emplois créés²¹ (objectif final = à déterminer)
- (iii) Classement²² de l'efficacité de la gestion du parc

17. Pour un Cadre de Résultats complet du Projet, prière de se référer à l'Annexe 1.

Analyse des Coûts différentiels

18. Table 2 summarizes the incremental purpose of GEF financing and co-financing:

Tableau 2: Matrice des Coûts Différentiels pour les Fonds FEM en (US\$)

Référence	Alternatif FEM	Bénéfices Mondiaux	Cout différentiel
Composante 1: Promouvoir les conditions nécessaires pour la gestion des AP, le renforcement de la GDT et le développement de l'écotourisme			
Mobilisation de l'expertise requise pour la révision du cadre de gestion des AP national et du développement de l'écotourisme (GoT)	Soutien additionnel (complémenter la situation de référence avec des ateliers supplémentaires, etc.) pour la révision et le renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des AP et le développement de l'écotourisme	Environnement institutionnel et politique favorable créé pour le développement de l'écotourisme, en soutenant l'intégration de la biodiversité et GDT dans ce secteur de production émergent à travers une approche de GIRN.	Financement de base: 1,313,500 FEM alternatif: 2,866,450 Incrément: 1,552,950,
Appui à la révision du cadre réglementaire pour les APs, y compris des ateliers et des séminaires et l'examen des textes (AfD)	Préparation d'une stratégie locale, nationale et internationale de communication et de marketing adaptée sur l'écotourisme dans les zones ciblées, y compris un	Partage des connaissances et des leçons tirées sur l'approche intégrée à la préservation de la biodiversité et la GDT à l'intérieur et à l'extérieur	
Les études de base (potentiel de l'écotourisme, étude de marché, identification des circuits, des initiatives d'énergie renouvelable) pour le parc national Chaambi			

²¹ Disaggregated by jobs linked to park management and jobs linked to economic activities. Includes permanent and seasonal jobs.

²² Disaggregated by park. Refer to GEF-4 Biodiversity Tracking Tool.

(AfD) Mise en Place d'une initiative de partenariat des Parks (AfD) Communication et sensibilisation des communautés locales autour du Parc National de Chaambi (AfD) Promotion des activités d'écotourisme autour du Parc National de Chaambi y compris le matériel de communication et de campagne, formations des populations locales (AfD) Le fonctionnement du site web national d'écotourisme et des AP, et représentation aux salons nationaux et internationaux d'écotourisme (GoT)	site web national sur l'écotourisme et les AP.	des AP grâce au développement écotourisme Lancement d'un réseau d'AP partageant les bonnes pratiques à adopter	
Renforcement d'un réseau local et national comprenant des formations, ateliers/séminaires et des outils de vulgarisations (AfD) Renforcement des capacités humaines dans la gestion des PN dans les PN ciblés (GoT) Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dans le parc national de Chaambi (y compris les coûts d'exploitation et de l'équipement, les salaires du personnel, etc) et des activités appropriées de renforcement des capacités (voyage d'étude, la mobilisation communautaire) (AfD)	Formation du personnel des Ministères et des parcs afin d'accroître leur compréhension de l'écotourisme, la GDT et l'éducation environnementale.	Renforcer et promouvoir la capacité en gestion des AP, en GDT et développement de l'écotourisme en utilisant une approche de GIRN.	
Composante 2: Appuyer la mise en œuvre de la GIRN dans les PN ciblés et les zones adjacentes.			

Renforcer la capacité matérielle pour la gestion des PN ciblés Mettre en place les infrastructures prioritaires dans les PN ciblés Réaliser les principaux travaux de préservation des eaux et des sols dans les PN ciblés. Mettre à jour les plans de gestion pour le PN de Chambi pour y inclure les aspects se référant au développement de l'écotourisme et communautaire (AfD) Mise en place de Plans de Développement Participatifs autour du Parc National de Chaambi (AfD) Financement d'activités prioritaires autour du Parc National de Chaambi (création d'un périmètre irrigué d'environ 50 ha, création d'une collectivité de lait, infrastructures rurales de bases, accès à l'électricité et l'eau potable) (AFD) Développement d'activités génératrices de revenus autour du Parc National de Chaambi (formation des bénéficiaires, création d'un fonds de soutien au développement) (AFD) Mise en place d'un fonds de développement de projet pour les ONG (AfD) Appui aux communautés de représentation communautaire (groupes de développement agricole - GDA et autres) y compris l'établissement d'un bureau, de formation et les opérations (AfD) Mise en place d'une initiative de partenariat des parcs	Mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés dans les plans de gestion des PN ciblés axés sur la préservation de la biodiversité, la GDT et le développement de l'écotourisme. Soutien additionnel (en complément a la situation de référence) au renforcement de la capacité matérielle des PN ciblés. Programme de petites subventions d'associations communautaires en place et mis en œuvre par les populations locales pour le développement et l'amélioration de la gestion des AP, l'amélioration de l'environnement environnant, y compris des pratiques de GDT. Création du programme de petites subventions de micro entreprises et mis en œuvre pour la création d'opportunités génératrices de revenus pour les populations locales liées à l'écotourisme. Mise en œuvre d'investissements de sensibilisation environnementale (écomusées et ecoshop)	Préservation du patrimoine naturel d'importance mondial et amélioration de la préservation des terres et des eaux. Renforcement de la durabilité des AP à travers la une meilleure gestion et la participation des communautés. Renforcement des pratiques et techniques de GDT à l'intérieur et autour des AP. De meilleures opportunités de subsistance durables pour les communautés locales liées a l'écotourisme dans les AP et leur biodiversité associée. Sensibilisation accrue sur la valeur de la biodiversité désertique et les services écosistemiques. Initiation d'un réseau d'aires protégées pour le partage de bonnes pratiques	Financement de Base: 2,974,500 FEM alternatif: 5,490,350 Incrément: 2,515,850
--	--	--	---

(AFD) Investissement en écotourisme (7 circuits dans le PN de Chaambi), eco-musée, zone réservée au visiteur, initiative d'énergies renouvelables (AfD0			
---	--	--	--

Composante 3: Gestion du Projet	Financement de base: 500,000 FEM alternatif: 703,500 Incrément: 203,500
FINANCEMENT DE BASE TOTAL: 4,410,000 FINANCEMENT ALTERNATIF DU FEM TOTAL : 8,680,000 INCRÉMENT (FINANCEMENT FEM): 4,272,300²³	

²³ Montant actuel Arrondi 4,272,300